

2 0 2 5

RAPPORT ANNUEL

SGAM Monceau Assurances //////////////////////////////////

Comptes sociaux et combinés établis
par la SGAM Monceau Assurances.



SOMMAIRE

ÉDITO (Marc Billaud - Président, Brigitte Baillot - Vice-présidente, Jérôme Sennelier - Directeur général)	05
CHIFFRES CLÉS DU GROUPE	06
CONSEIL D'ADMINISTRATION, comité d'audit et direction générale	07
1 • CONJONCTURE FINANCIÈRE	08
2 • LA PRÉSIDENTE ET LA DIRECTION GÉNÉRALE	14
Interview croisée	16
Jérôme SENNELIER	18
Alexis BURDEAU	20
3 • FOCUS SUR LES ACTIVITÉS	22
Technique et actuariat	24
Conformité et contrôle interne	26
Réassurance	28
Monceau Générale Assurances	30
Vitis Life	32
4 • MÉCÉNAT	34
Quatre engagements au service du collectif	36
Soutien à l'Institut Pasteur	37
5 • ETATS FINANCIERS 2025	39
Rapport de gestion	40
Comptes combinés	50
Comptes annuels	81
6 • RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	97
7 • ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2026	113
Résolutions votées à l'Assemblée Générale du 25 JUIN 2026	114



Édition Juin 2026

Éditeur : Monceau Assurances

Rédacteurs : Directeurs Monceau Assurances

Image de couverture : Bourse maritime - Bordeaux

Droits d'auteur et utilisation :

Ce rapport est protégé par des droits d'auteur.

Toute reproduction, diffusion ou utilisation de son contenu, total ou partiel, est interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.

Les informations financières et les prévisions ne sont données qu'à titre indicatif et peuvent être sujettes à des ajustements.



Marc Billaud,
Président de la SGAM Monceau Assurances



Brigitte Baillet,
Vice-présidente de la SGAM Monceau Assurances



Jérôme Sennelier,
Directeur général de la SGAM Monceau Assurances

L'exercice 2025 marque une nouvelle étape particulière dans l'histoire de Monceau Assurances car il s'agit du **premier exercice complet conduit sous la gouvernance de la SGAM Monceau Assurances**, officiellement créée le 19 décembre 2024. Ce premier rapport annuel traduit ainsi une évolution majeure dans l'organisation et la structuration du Groupe.

La création de la SGAM répond à une ambition claire : **renforcer la cohérence du Groupe, réaffirmer son identité mutualiste et inscrire son développement dans un cadre lisible, équilibré et solide.**

Cette transformation engagée depuis 2023 s'inscrit dans un mouvement plus large de modernisation et de rationalisation. Elle repose sur une conviction forte : les mutations profondes que connaît le secteur de l'assurance imposent aujourd'hui aux groupes mutualistes d'adapter leurs structures, leurs méthodes de gouvernance et leurs outils, tout en restant fidèles à leurs valeurs fondatrices.

La SGAM permet ainsi de recréer un **équilibre affirmé entre les grands métiers historiques du Groupe : l'assurance vie, l'assurance non vie, la réassurance et la gestion d'actifs.** Elle formalise également des liens prudentiels et financiers déjà existants, tout en renforçant la capacité collective du

Groupe à anticiper les transformations à venir.

Au-delà de sa dimension réglementaire, la SGAM constitue avant tout un outil de réflexion, de stratégie et de cohésion. Elle favorise une vision plus transversale des enjeux, une meilleure circulation des échanges entre les entités et une gouvernance plus collective.

Cette nouvelle organisation s'accompagne d'une évolution des modes de fonctionnement. Les rôles sont aujourd'hui clairement définis entre gouvernance et direction opérationnelle. Cette séparation des responsabilités permet à chacun d'agir pleinement dans son champ de compétences, dans **un climat de confiance et de complémentarité.**

L'année 2025 aura également confirmé l'ampleur des défis auxquels notre secteur est confronté. Les transformations climatiques, l'évolution rapide des risques, les nouvelles exigences réglementaires et l'accélération technologique bouleversent durablement les équilibres assurantiels. L'intelligence artificielle, les outils de modélisation ou encore les nouveaux usages numériques modifient déjà en profondeur les métiers de l'assurance.

Dans ce contexte, notre responsabilité est double : **préserver la solidité du modèle mutualiste** qui fait la force de

Monceau Assurances depuis plus d'un siècle, tout en préparant activement l'avenir.

Cet ancrage mutualiste demeure un atout essentiel. Il nous permet de penser le temps long, de conserver une liberté dans nos choix stratégiques et de maintenir une relation de proximité avec nos sociétaires et nos clients.

Cette relation de confiance constitue notre socle historique. Elle s'exprime chaque jour à travers l'engagement de nos collaborateurs, de nos agents généraux et de l'ensemble des équipes du Groupe.

Cette dynamique imprime un véritable changement, qui trouve ses marques. Les échanges sont fluides, les synergies se renforcent. Cette évolution crée les conditions d'un développement plus cohérent, plus agile et plus collectif.

Notre ambition est claire : **poursuivre la transformation engagée, renforcer la notoriété de Monceau Assurances et préparer le Groupe aux mutations de demain, sans jamais oublier son histoire et son mutualiste qui ont forgé son identité.**

Car plus que jamais, dans un environnement marqué par l'incertitude, nous restons convaincus que **la solidarité, la responsabilité et la proximité constituent les fondements durables de notre modèle mutualiste.**

CHIFFRES CLÉS 2025

46,8 M€

de résultat combiné

1 299

millions d'euros
de fonds propres combinés

1^{er}

exercice comptable
de la SGAM

**Implantés dans
3 pays en Europe**

France, Belgique,
Luxembourg

1 254

millions d'euros
de chiffre d'affaires
combiné

261%

marge de solvabilité
pour le groupe Monceau
Assurances

CONSEIL D'ADMINISTRATION, COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES ET DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SGAM MONCEAU ASSURANCES

PRÉSIDENT

- BILLAUD Marc

VICE-PRÉSIDENTS

- BAILLOT Brigitte

ADMINISTRATEURS

- BIZARD Luc
- BUCHETON Daniel
- CROUZET Danièle
- DUFRENNE-GARRIC Martine
- MARCHAND Patrice
- VANDAMME René
- VILAIN Denis
- YACOUBI SOUSSANE Abed

AU 31 DÉCEMBRE 2025

COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

PRÉSIDENT

- VANDAMME René

MEMBRES

- MARCHAND Patrice
- VILAIN Denis
- BARISSAT-MAYRAND Nicolas

DIRIGEANTS EFFECTIFS

- SENNELIER Jérôme, Directeur général
- BURDEAU Alexis, Directeur général délégué

RESPONSABLES FONCTIONS-CLÉS

- Maxime Arnould, Responsable fonction clé gestion des risques
- Virginie de Rotrou, Responsable fonction clé vérification de la conformité
- Henri-Pierre Blandin, Responsable fonction clé audit interne
- André Janmart, Responsable fonction clé actuariat

A large, dark blue, irregular geometric shape that resembles a stylized arrow or a parallelogram, pointing towards the bottom right. It occupies the upper and middle portions of the page.

01

CONJONCTURE FINANCIÈRE

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE 2025

PAR MIS*

Contexte macroéconomique mondial

L'année 2025 a constitué une phase de transition pour l'économie mondiale. Après les tensions inflationnistes et le resserrement monétaire observés au cours des années précédentes, l'environnement macroéconomique s'est progressivement stabilisé, bien que dans un contexte de croissance modérée et d'incertitudes géopolitiques persistantes.

La croissance mondiale est estimée à environ 3,2 % en 2025, un niveau légèrement inférieur à celui observé en 2024. Cette évolution traduit un ralentissement modéré de l'activité dans plusieurs économies avancées, alors que les économies émergentes ont continué de jouer un rôle moteur dans la dynamique globale. En particulier, l'Inde et plusieurs pays d'Asie du Sud-Est ont maintenu des rythmes de croissance soutenus, confirmant le déplacement progressif du centre de gravité de la croissance mondiale vers l'Asie.

Dans les économies avancées, la situation est apparue plus contrastée. L'Allemagne a notamment continué d'afficher une croissance faible, estimée à +0,4 %, dans un contexte de transformation de son modèle industriel et d'adaptation aux nouvelles contraintes énergétiques et technologiques.

Parallèlement, l'année 2025 a été marquée par une désinflation globalement réussie. La plupart des banques centrales sont parvenues à ramener l'inflation à des niveaux proches de leurs objectifs, généralement situés autour de 2 %. Des divergences subsistent toutefois entre les différentes zones économiques. Le Royaume-Uni a ainsi maintenu un niveau d'inflation plus élevé, autour de 4 %, tandis que certaines économies émergentes ont continué de connaître des pressions inflationnistes plus marquées.

Dans ce contexte, les principales banques centrales ont commencé à amorcer un assouplissement progressif de leur politique monétaire, après plusieurs années de resserrement. Néanmoins, les conditions financières sont restées relativement restrictives sur l'ensemble de l'année, ce qui a contribué à limiter la dynamique de l'investissement dans plusieurs économies.

Enfin, l'année 2025 a également été caractérisée par une montée significative des tensions commerciales et du protectionnisme. Les relations économiques entre les États-Unis, la Chine et l'Union européenne ont été marquées par l'introduction de nouvelles barrières tarifaires et par un recours accru aux politiques industrielles et aux subventions publiques. Cette évolution traduit une transformation progressive du système commercial international, avec une organisation croissante de l'économie mondiale autour de blocs géo-économiques.

Situation macroéconomique en France

Dans ce contexte international, l'économie française a présenté en 2025 un profil de croissance modérée mais relativement stable. Le produit intérieur brut a progressé de 0,9 %, un niveau comparable à celui observé l'année précédente.

L'inflation s'est établie en moyenne à 1,0 %, ce qui constitue l'un des niveaux les plus faibles de la zone euro. Cette évolution a contribué à une amélioration progressive du pouvoir d'achat des ménages au cours de l'année. La consommation des ménages a ainsi constitué le principal moteur de la croissance en seconde partie d'année, soutenue par une progression des salaires supérieure à celle des prix.

Le marché du travail est resté globalement résilient, bien qu'une légère attention pas la même police ou taille remontée du chômage ait été observée en fin d'année. Le taux de chômage s'est établi autour de 7,8 % à 7,9 %.

En revanche, l'investissement des entreprises est demeuré relativement modéré. Cette prudence reflète à la fois les incertitudes liées au contexte politique intérieur et le maintien de conditions de financement encore relativement contraignantes malgré la détente progressive des taux d'intérêt.

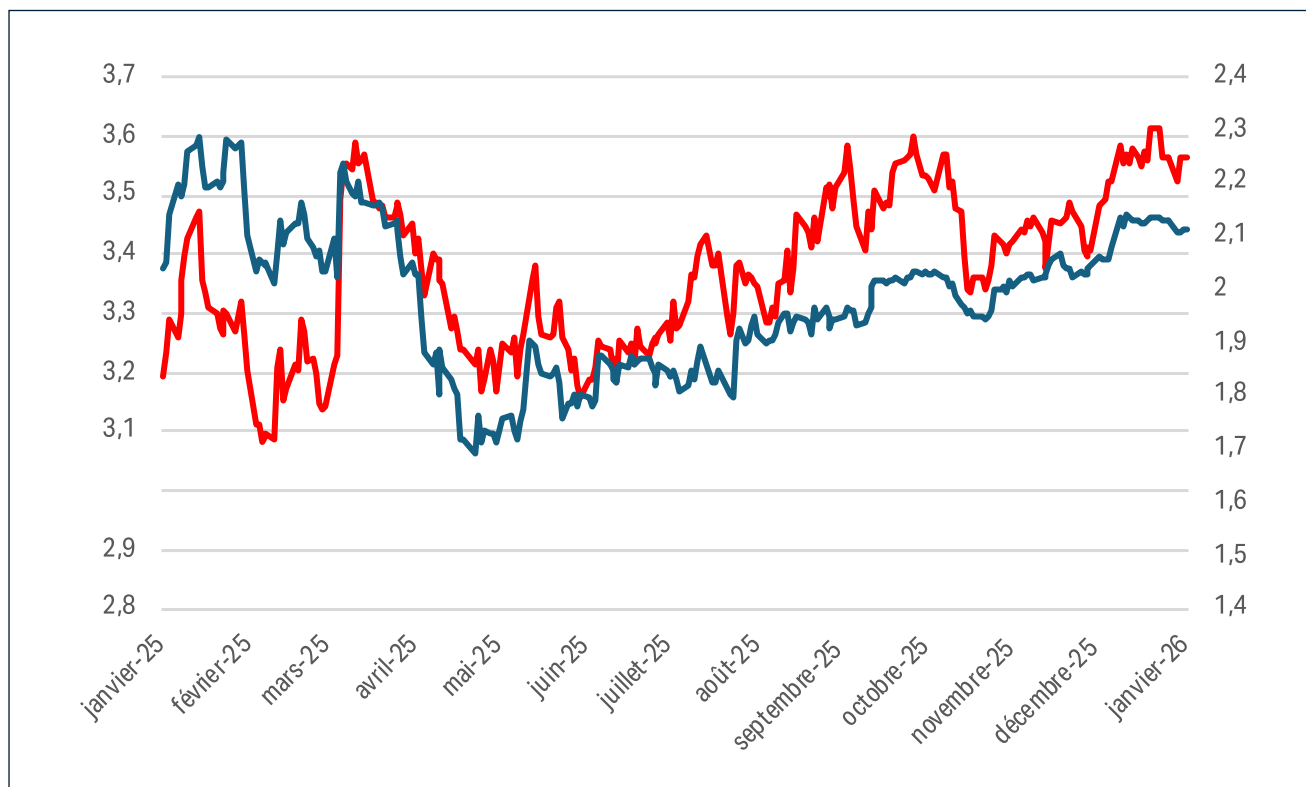
Sur le plan des finances publiques, la situation demeure un point d'attention. Le déficit public s'est établi à 5,5 % du PIB, en légère amélioration par rapport à 2024. Toutefois, le niveau de dette publique reste élevé, atteignant 116,3 % du PIB, ce qui continue d'alimenter les débats sur la soutenabilité à moyen terme des finances publiques.

La dynamique entrepreneuriale est restée particulièrement forte en 2025. L'année a enregistré un niveau record de créations d'entreprises, avec environ 1,2 million de nouvelles entités. Parallèlement, une augmentation des défaillances d'entreprises a été observée, notamment dans les secteurs du commerce et de la construction, reflétant les ajustements liés au ralentissement économique et à la hausse passée des coûts de financement.

* Monceau Investment Solutions - Société de gestion d'actifs du Groupe Monceau Assurances

Enjeux structurels de l'année 2025

Au-delà des évolutions conjoncturelles, l'année 2025 a également été marquée par plusieurs transformations structurelles majeures. La question de la soutenabilité de la dette publique s'est imposée comme un enjeu central dans plusieurs grandes économies, notamment en France et aux États-Unis. Les efforts de consolidation budgétaire engagés par les gouvernements commencent à peser sur la dynamique de la demande intérieure, tout en réduisant les marges de manœuvre budgétaires disponibles.



Par ailleurs, la transition énergétique a continué de s'accélérer. Les politiques climatiques européennes ont favorisé une augmentation des investissements dans les technologies bas carbone et dans les infrastructures énergétiques. Cette transition a cependant un coût économique significatif, qui commence à se refléter dans les marges de certains secteurs industriels fortement consommateurs d'énergie.

Dans ce contexte, l'année 2025 a également confirmé le retour stratégique du nucléaire civil en Europe. Plusieurs pays ont relancé des programmes de petits réacteurs modulaires (SMR), tandis que la France a accéléré la mise en œuvre de son programme de nouveaux réacteurs de type EPR2.

Parallèlement, la transformation technologique liée à l'intelligence artificielle générative est entrée dans une phase d'industrialisation. Alors que les années 2023 et 2024 avaient été marquées par une forte médiatisation de ces technologies, l'année 2025 correspond davantage à leur intégration effective dans les processus productifs des entreprises. Dans plusieurs secteurs de services, notamment le conseil, le droit et la finance, les entreprises ont observé des gains de productivité significatifs, estimés entre 15 % et 25 % pour certaines tâches administratives et rédactionnelles.

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE 2025

PAR MIS*

Évolutions sectorielles : technologie et énergie

Les transformations économiques observées en 2025 ont été particulièrement visibles dans deux secteurs structurants : la technologie et l'énergie. Dans le domaine technologique, la diffusion rapide des applications d'intelligence artificielle a entraîné une forte demande pour les semi-conducteurs spécialisés et les infrastructures numériques, notamment les centres de données. Cette dynamique a soutenu la croissance du secteur des semi-conducteurs tout au long de l'année, même si certains signes de saturation de la demande sont apparus en fin de période.

L'Europe a par ailleurs lancé plusieurs initiatives visant à renforcer sa souveraineté numérique, notamment à travers le développement de modèles d'intelligence artificielle européens et des investissements importants dans les infrastructures technologiques.

Dans le secteur de l'énergie, l'année 2025 a été marquée par une stabilisation relative des prix des énergies fossiles. Le prix du pétrole Brent a évolué dans une fourchette comprise entre 70 et 80 dollars par baril, soutenu par une production élevée des pays non membres de l'OPEP et par un ralentissement de la demande chinoise lié à l'électrification rapide de son parc automobile.

Dans le même temps, la croissance rapide des centres de données liés à l'intelligence artificielle a entraîné une augmentation significative de la demande d'électricité, provoquant des tensions locales sur certains réseaux électriques, notamment aux États-Unis et en Irlande. Dans ces pays, les prix de l'électricité industrielle ont progressé d'environ 12 % en moyenne sur l'année.

Enfin, la transition énergétique continue d'exercer une pression importante sur les métaux critiques, en particulier le cuivre et le lithium, indispensables au développement des réseaux électriques et des technologies de stockage d'énergie.

Géopolitique économique et commerce international

L'année 2025 confirme une évolution majeure du système économique mondial, marquée par un passage progressif d'un modèle fondé sur le libre-échange à un modèle davantage structuré par les politiques industrielles et les rivalités géopolitiques.

Les États-Unis ont introduit de nouvelles mesures protectionnistes, incluant notamment la discussion d'une taxe universelle sur les importations comprise entre 10 % et 20 %. Par ailleurs, les droits de douane appliqués à certains produits technologiques chinois, tels que les semi-conducteurs, les batteries ou les panneaux solaires, ont atteint des niveaux supérieurs à 60 %.

La Chine a réagi par des mesures de rétorsion, notamment des restrictions sur l'exportation de terres rares ainsi que des taxes sur certains produits agricoles américains.

L'Union européenne, traditionnellement plus favorable au libre-échange, a également renforcé ses instruments de défense commerciale. Elle a notamment introduit des droits compensateurs sur les véhicules électriques chinois, pouvant atteindre 38 %, et mis en œuvre le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières, qui vise à limiter les distorsions de concurrence liées aux différences de réglementation environnementale. Ces évolutions entraînent plusieurs conséquences économiques : une hausse de certains prix à l'importation, une réorganisation des flux commerciaux vers des pays intermédiaires comme le Vietnam, le Mexique ou l'Inde, ainsi qu'une accélération des stratégies de relocalisation industrielle.

Implications pour le secteur de l'assurance

Dans ce contexte macroéconomique, plusieurs implications peuvent être identifiées pour le secteur de l'assurance.

Tout d'abord, l'évolution des taux d'intérêt demeure un facteur déterminant pour la gestion des portefeuilles d'actifs des assureurs. Le début du cycle d'assouplissement monétaire fin 2025 était susceptible d'entraîner une baisse progressive des rendements obligataires, avec des implications directes pour la stratégie d'allocation d'actifs et le risque de réinvestissement.

Ensuite, le ralentissement économique et l'augmentation des défaillances d'entreprises pourraient entraîner une hausse des sinistres dans certaines lignes d'activité, notamment en assurance crédit. Par ailleurs, l'inflation des coûts de réparation et de construction reste susceptible d'exercer une pression sur la sinistralité dans certaines branches de l'assurance dommages.

La transition énergétique et les politiques climatiques modifient également la nature des risques assurés. Elles impliquent une adaptation progressive des modèles de gestion des risques, afin d'intégrer les risques physiques et les risques de transition liés au changement climatique.

Enfin, l'essor de l'intelligence artificielle ouvre de nouvelles perspectives pour le secteur de l'assurance, notamment en matière d'automatisation des processus, d'amélioration des modèles de tarification et de détection de la fraude. Ces évolutions représentent à la fois une opportunité d'efficacité opérationnelle et un enjeu de gouvernance technologique.

* Monceau Investment Solutions
Société de gestion d'actifs du Groupe Monceau Assurances

Perspectives pour 2026

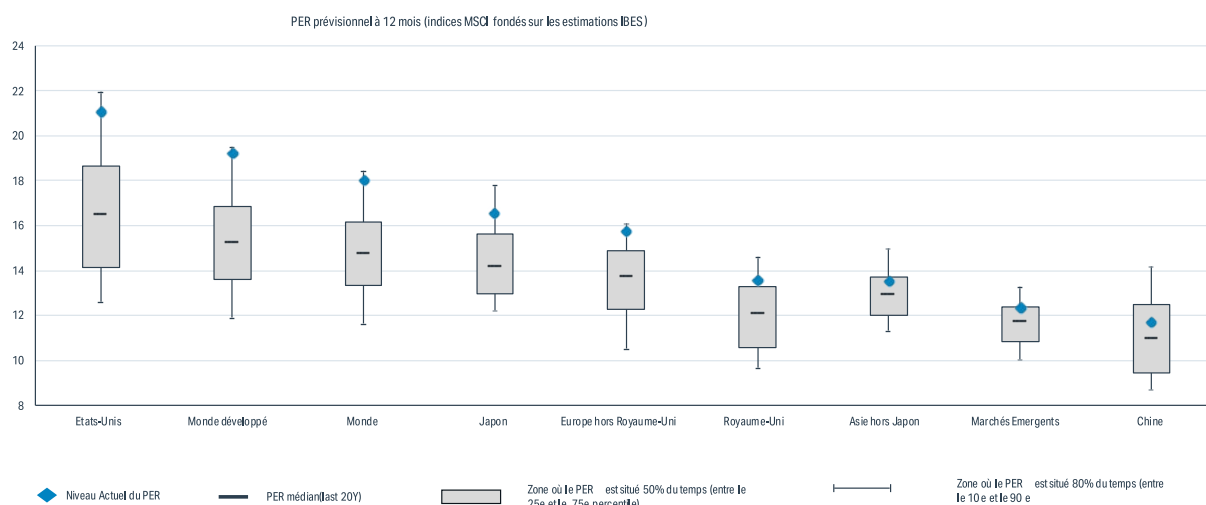
À l'issue de l'année 2025, l'économie mondiale apparaît engagée dans un processus de normalisation encore fragile. Les perspectives pour 2026 suggèrent une légère amélioration de la croissance en France, autour de 1,1 %, ainsi que la poursuite de l'assouplissement monétaire dans les principales économies.

Toutefois, les incertitudes géopolitiques et commerciales demeurent élevées et pourraient continuer d'affecter les chaînes d'approvisionnement, les prix de l'énergie et la dynamique du commerce international. Dans ce contexte, le principal risque macroéconomique identifié reste celui d'un scénario de stagflation, caractérisé par une croissance faible combinée à une inflation per-

sistante. L'action des banques centrales pourrait en être fortement impactée et les perspectives d'évolution des taux anticipées fin 2025 remises en question, en conséquence. Les marchés financiers abordent par ailleurs l'année 2026 avec des niveaux de valorisation historiquement élevés, notamment aux États-Unis. La question centrale pour les investisseurs sera de déterminer si la croissance future des bénéfices des entreprises sera suffisante pour justifier ces niveaux de valorisation dans un environnement économique plus incertain.

Le graphique présente le PER prévisionnel à 12 mois (Price Earnings Ratio) des principales zones géographiques. Cet indicateur mesure le prix que les investisseurs sont prêts à payer aujourd'hui pour un euro de bénéfices attendus au cours des douze prochains mois. À titre d'exemple, un PER de 20 signifie que le marché valorise une entreprise à 20 € pour chaque euro de bénéfice futur anticipé. Plus ce ratio est élevé, plus les investisseurs affichent leur confiance dans les perspectives de croissance des entreprises concernées. À l'inverse, un PER faible traduit généralement des anticipations plus prudentes ou des valorisations jugées attractives.

En synthèse, le marché américain apparaît aujourd'hui comme le plus cher, porté par des anticipations de croissance particulièrement élevées. À l'inverse, l'Europe, le Royaume-Uni, les marchés émergents et la Chine affichent des valorisations plus modérées. Ces niveaux de prix plus raisonnables peuvent offrir des opportunités intéressantes pour les investisseurs recherchant un meilleur équilibre entre valorisation et potentiel de performance à long terme.



Source : Kepler Chevreux - Prix sur bénéfices par action (Price earning ratio) prévisionnel sur 12 mois.

A large, dark blue parallelogram shape is positioned diagonally across the page, tilted upwards from left to right. It serves as a background for the page number.

02

LA PRÉSIDENTE

ET LA DIRECTION GÉNÉRALE

Interview croisée	16
Jérôme SENNELIER	18
Alexis BURDEAU	20

INTERVIEW CROISÉE

Brigitte BAILLOT

Vice-présidente de la SGAM
et Présidente de Capma & Capmi
(activité vie)

Marc BILLAUD

Président de la SGAM, de MGA (IARD),
MRE et MCR et Président
de Monceau International.

Création de la SGAM, nouvelle gouvernance, enjeux technologiques...

Monceau Assurances a engagé depuis 2023 une évolution profonde.

Marc Billaud et Brigitte Baillot reviennent sur cette nouvelle dynamique, la manière dont elle transforme le fonctionnement du Groupe et les équilibres à préserver, dans un environnement en mutation rapide.

Monceau Assurances a beaucoup évolué ces dernières années. Comment vivez-vous cette transformation, chacun depuis votre rôle et votre histoire avec le Groupe ?

Marc Billaud : La date importante, c'est 2023. C'est à ce moment-là que la gouvernance du Groupe a profondément changé.

Quand nous avons repris le plan stratégique avec Jérôme Sennelier, nous avons voulu redonner un nouvel élan à Monceau Assurances, avec une logique différente et une volonté claire : réaffirmer le caractère mutualiste du Groupe. La création de la SGAM répondait à deux objectifs. D'abord, recréer un équilibre entre les deux grandes mutuelles historiques du Groupe. Ensuite, optimiser notre solvabilité, avec des conditions de calcul plus favorables. Il y avait donc à la fois une logique politique et une logique technique.

Brigitte Baillot Cette réorganisation était devenue nécessaire. Juridiquement, le Groupe n'était plus réellement structuré comme un groupe. Il fallait remettre de la cohérence et rationaliser l'ensemble. La SGAM a permis de redonner un cadre plus solide, plus lisible, autour de nos grands métiers historiques : l'assurance vie, l'assurance non-vie, la réassurance et plus récemment la gestion d'actifs.

Une grande cohésion anime désormais les équipes dans la conduite des projets. L'atmosphère est apaisée, et cela change beaucoup de choses dans le fonctionnement quotidien.

Au-delà des aspects juridiques, qu'est-ce que la SGAM change dans la manière de penser Monceau Assurances ?

M.B. Elle change d'abord la méthode.

Quand vous avez plusieurs dizaines d'administrateurs répartis dans différentes sociétés, il faut réussir à construire une démarche commune. La SGAM permet de concentrer la réflexion, de structurer la stratégie et d'aller plus loin dans les échanges avant de revenir vers les conseils d'administration.

Ce n'est pas seulement un outil de solvabilité. C'est aussi un organe de réflexion et de stratégie.

B.B. Cela permet aussi d'avoir une vision plus cohérente.

Par exemple, le comité d'audit commun permet d'aborder les sujets de manière transversale, de mieux comprendre les problématiques de chaque structure et d'identifier les synergies possibles. Il existait auparavant des barrières entre certaines entités. Aujourd'hui, on sent davantage de transversalité et de dialogue.

Vous fonctionnez aujourd'hui avec une nouvelle équipe dirigeante. Comment votre soutien se traduit-il concrètement ?

M.B. La séparation des pouvoirs est essentielle. Nous ne nous mêlons pas de l'opérationnel. Ce n'est pas notre rôle. Le directeur général et ses équipes dirigent le Groupe ; nous sommes là pour définir les orientations, contrôler et donner les moyens d'agir.

La confiance avec Jérôme Sennelier est réelle. Et quand une direction générale se sent soutenue et pas entravée, elle peut avancer.

B.B. La gouvernance a beaucoup évolué. Pendant longtemps, le modèle était vertical, avec un président-directeur général qui cumulait les fonctions. Aujourd'hui, les rôles sont clairement séparés.



Marc Billaud, Président de la SGAM Monceau Assurances • **Brigitte Baillot**, Vice-présidente de la SGAM Monceau Assurances

Mais le fait que Marc et moi soyons d'anciens salariés du Groupe apporte aussi quelque chose. Nous connaissons l'histoire de la maison, les métiers, les produits, les équipes. Cette connaissance peut être utile dans les échanges avec la direction générale. Il y a une complémentarité qui s'est installée naturellement.

Les risques évoluent rapidement, notamment avec le changement climatique et les transformations technologiques. Comment cela modifie-t-il votre vision du métier d'assureur ?

M.B. Les risques dérivent, leur coût aussi. L'électrification du parc automobile, par exemple, transforme déjà les problématiques assurantielles : coûts de réparation plus élevés, nouveaux risques d'incendie, évolution des modèles de prévision... Mais le véritable défi est aussi dans notre capacité à absorber le choc technologique. L'intelligence artificielle, les outils de modélisation, les nouvelles technologies vont profondément transformer notre métier.

Quand on est une structure de taille modeste, cela pose une vraie question de ressources et d'organisation. Notre enjeu, c'est de rester performants dans cet environnement, agiles et réactifs.

A côté de la technologie, l'autre ambition de développement sera pourquoi pas de lier des partenariats avec d'autres sociétés ; mais toujours en ayant une vigilance sur le relationnel humain. C'est primordial !

Dans ce contexte de transformation, que signifie aujourd'hui être un assureur responsable ?

B.B. Être un assureur responsable, cela signifie préserver une forme d'indépendance.

Nous sommes mutualistes, nous n'avons pas d'actionnaires à rémunérer. Cela nous donne une liberté dans nos choix stratégiques et dans notre manière de penser le temps long.

Nos sociétaires peuvent venir en assemblée générale, poser des questions, comprendre ce que devient leur épargne. Cette transparence fait partie de notre identité et prévaut au sein de la gouvernance du Groupe. Et derrière tous ces enjeux technologiques, il ne faut pas oublier la finalité : protéger les personnes et répondre à leurs besoins.

Dans une période où beaucoup d'institutions peinent à susciter la confiance, quel rôle un groupe mutualiste comme Monceau Assurances peut-il encore jouer ?

M.B. La confiance, c'est notre socle historique. En IARD, nos agents généraux sont implantés dans des territoires de proximité. Ils vivent au contact de leurs clients. S'il n'y a plus de confiance, il n'y a plus de relation possible. En assurance vie, le modèle fonctionne beaucoup par recommandation familiale. Ce lien humain reste essentiel, même si les outils évoluent.

B.B. Cette confiance est très forte chez Capma & Capmi. Lors des assemblées générales, nous rencontrons parfois des familles sociétaires... depuis quatre générations !

Évidemment, les usages changent. Les jeunes générations ont d'autres attentes, d'autres habitudes. Il faudra évoluer, développer de nouveaux outils, davantage de digital.

Mais il ne faut pas dénaturer ce qui fait l'attachement des sociétaires au modèle mutualiste.

Cette transformation en cours, vers quoi doit-elle conduire selon vous ?

B.B. Monceau Assurances doit gagner en notoriété, sans perdre son âme.

J'aimerais que l'on continue à reconnaître notre capacité à protéger nos sociétaires, à accompagner plusieurs générations d'une même famille, tout en modernisant nos pratiques et nos outils.

M.B. Notre première étape, c'est Horizon 2027 : finaliser la nouvelle organisation et poursuivre la modernisation du Groupe. Mais il faut rester en mouvement. Les enjeux technologiques sont considérables, et nous aurons besoin de renforcer nos expertises. Un groupe vit, se transforme, évolue. L'important, c'est de continuer à avancer.

Directeur général du Groupe Monceau Assurances, DG Capma & Capmi, de la Mutuelle Centrale de Réassurance et de Monceau Générale Assurances.

Dans un environnement marqué par l'incertitude et les mutations du secteur, la création de la SGAM en 2024 constitue une étape structurante pour Monceau Assurances. Jérôme Sennelier, Directeur général du Groupe, en éclaire les implications et la manière dont elle se traduit dans les orientations stratégiques et la relation aux sociétaires.

La création de la SGAM actée en 2024 marque une étape majeure dans l'histoire de Monceau Assurances. Au-delà de sa dimension juridique, qu'est-ce qu'elle change dans la manière de penser et de développer le Groupe ?

La création de la SGAM traduit une conviction forte : face à l'incertitude, c'est le collectif qui fait la différence.

Nous évoluons dans un monde marqué par l'instabilité, qui nécessite une adaptation permanente. Les enjeux d'agilité, les exigences technologiques, la pression réglementaire s'intensifient chaque année.

Dans ce contexte, s'appuyer sur un collectif suffisamment fort et resserré est essentiel ! Monceau Assurances, c'était jusqu'ici un ensemble d'entités opérant de manière assez cloisonnée. Aujourd'hui, les enjeux sont tels que ce modèle atteint ses limites. La SGAM permet de franchir une étape : créer un collectif de talents et aborder les problématiques de manière plus coordonnée, moins isolée.

C'est aussi la traduction d'un esprit mutualiste : le collectif uni face aux défis.

Monceau Assurances revendique une inscription dans le temps long. Concrètement, qu'est-ce que cela signifie aujourd'hui, dans un contexte marqué par l'incertitude économique, géopolitique et climatique ?

C'est un équilibre permanent à maintenir.

Nous devons articuler des réflexions de court terme, liées aux contraintes immédiates, avec une vision de long terme. Nous essayons de ne jamais perdre de vue ce que nous voulons être dans la durée, et la manière dont nous souhaitons le construire.

Cela se traduit notamment dans notre façon d'investir : nous ne sommes pas dans une logique spéculative à court terme, mais dans une stratégie inscrite dans la durée. Cette notion de temps long se retrouve à la fois dans la stabilité de notre structure et dans nos choix d'investissement.

En parallèle, certains sujets, comme la technologie ou la réglementation, imposent des temporalités plus courtes. Nous devons composer avec ces rythmes différents, sans renoncer à notre cap.

Dans cet environnement, quelle est la proposition de valeur différenciante de Monceau Assurances ?

Il y a un attachement très fort à servir, et à proposer des produits qui répondent réellement aux besoins de nos sociétaires.

Nous n'avons pas d'actionnaires à rémunérer. Notre objectif est d'assurer la pérennité du Groupe, pour être encore présent demain auprès de ceux qui nous font confiance aujourd'hui. Cela guide profondément nos décisions.

Nous cherchons à concilier la force du Groupe et la qualité de nos produits, tout en cultivant la relation de proximité avec nos clients et sociétaires. Cette proximité est historique, ancrée dans les territoires, mais elle s'exprime aussi dans nos activités internationales ou de réassurances, à travers la qualité de service et la stabilité des relations. Nous privilégions des partenariats inscrits dans la durée, fondés sur la confiance et une vision commune. C'est avant tout une histoire de relation humaine.

« Notre objectif est d'assurer la pérennité du Groupe, pour être encore présents demain auprès de ceux qui nous font confiance aujourd'hui. »



Jérôme SENNELIER,
Directeur général du Groupe
Monceau Assurances

Le secteur est marqué par une concurrence accrue et des pratiques commerciales offensives. Pourquoi est-il nécessaire aujourd'hui d'aller au-delà de la fidélité acquise des clients ?

Nous avons d'abord un enjeu de notoriété.

Nous voulons capitaliser sur ce qui fait notre force, la proximité, et en faire une véritable excellence opérationnelle. Cela passe par un travail en profondeur sur l'expérience client, sur l'ensemble de la chaîne de valeur et sur nos outils informatiques.

Ce que nous proposons, ce n'est pas uniquement un produit. C'est une relation, une relation de confiance.

L'enjeu est d'élever notre niveau d'expertise, de donner aux équipes les moyens d'apporter un conseil de qualité encore supérieure, et de proposer une expérience client fluide.

La promesse tenue, c'est cela qui fait la différence : ne pas laisser le client dans l'incertitude, prendre acte de son besoin rapidement... lui ôter une partie de sa charge mentale !

Comment concilier cette exigence de développement avec la responsabilité vis-à-vis des sociétaires ?

Il n'y a pas réellement de dilemme si l'on reste fidèle à deux convictions.

D'abord, nos produits sont de qualité et doivent répondre à un besoin réel. Ensuite, nous partons toujours du besoin client : nous cherchons à comprendre ses attentes avant de lui proposer une solution la plus adaptée possible.

La clé du fonctionnement est là.

Notre développement repose sur cette capacité à apporter une réponse pertinente. Ce que nous vendons, c'est une expérience, une proximité, une disponibilité.

Le produit n'est qu'une composante.

Et par conséquent nous ne sommes pas dans une logique de prix, mais dans une logique de service.

Quelles ambitions souhaitez-vous porter pour Monceau Assurances dans les années à venir ?

Notre ambition est d'assurer la pérennité du Groupe, d'en faire un acteur solide, capable de s'inscrire dans le temps long.

Nous voulons rester un repère, un point de stabilité dans un environnement incertain, pour nos sociétaires, nos collaborateurs et nos partenaires.

Cela passe par une présence renforcée dans les territoires et une vision exigeante de ce que doit être le service en assurance : une relation de proximité, fondée sur la confiance et la durée.

Directeur général délégué, Finances et Stratégie .

Dans la continuité de la création de la SGAM en 2024, Monceau Assurances a connu en 2025 une phase intense de structuration et de transformation. Alexis Burdeau, Directeur général délégué de la SGAM Monceau Assurances, en charge des finances et de la stratégie, revient sur cette montée en puissance, du pilotage du Groupe aux chantiers RSE et digitalisation.

Dans le rapport annuel 2024, vous évoquiez une année de très forte mobilisation, avec la création de la SGAM. À quelle étape de cette transformation se situe le Groupe fin 2025 ?

2025 s'inscrit dans la continuité directe de 2024, avec une nette montée en puissance.

Nous avons poursuivi le travail de restructuration du Groupe avec une réorganisation en profondeur de son architecture et la création de nouvelles structures. L'idée est d'aligner progressivement toutes les entités avec la vision d'un groupe plus intégré.

2025 a été une année de transition très forte, qui se poursuit en 2026. Nous travaillons à faire converger le groupe vers une organisation plus lisible entre les activités vie et non-vie en France.

Qu'est-ce que la SGAM change concrètement dans la manière de piloter Monceau Assurances ?

Elle ne change pas tant ce que l'on peut faire que la manière de le faire.

Elle apporte de la clarté et de l'alignement. Toutes les actions s'inscrivent désormais dans un cadre commun, porté par une gouvernance unifiée.

Cela permet une lecture globale des enjeux, intégrant les intérêts des différentes entités. Les décisions sont prises avec une vision équilibrée. La SGAM a créé un véritable collectif de gouvernance, plus solide dans l'appréciation des impacts sur chacune des composantes du groupe.

Comment la cohérence et l'alignement des initiatives se sont-ils traduits en 2025 ?

Nous avons structuré cette dynamique sous la forme d'un comité de pilotage stratégique trimestriel.

Il s'appuie sur le recensement de nombreuses actions, dont une quinzaine de projets majeurs, identifiés comme prioritaires. Une vingtaine de personnes issues de toutes les directions du groupe y participent trimestriellement.

Ce dispositif s'est construit progressivement. Nous avons testé, ajusté, relancé. Les équipes montent en autonomie, un suivi régulier des actions s'est instauré et se renforce avec le temps.

Où en êtes-vous sur les enjeux de durabilité et de responsabilité environnementale ?

Nous voulions faire des nouvelles exigences réglementaires un moteur du changement du groupe, et non une contrainte subie. Beaucoup de données ont été produites pour les rapports exigés, et ces données se sont révélées précieuses pour mieux comprendre nos impacts sur notre environnement et la société.

Nous entrons maintenant dans une phase plus opérationnelle : personnaliser la démarche, la traduire en actions et construire notre plan de transition à moyen et long terme, avec une ambition d'impact forte. La sensibilisation de nos équipes est lancée avec l'objectif de rendre la démarche lisible et de susciter l'adhésion de chacun.

La transformation digitale constitue un autre axe clé. Quelles avancées ont été réalisées ?

2025 a été une année de chantiers très intenses sur ce plan également.

Les principales livraisons des projets interviendront entre la fin de 2026 et le début de 2027, en particulier la refonte des outils de souscription en Vie en France et le nouvel outil de « relation client » (CRM) qui doit être commun à toutes les activités en France. En parallèle, de nouveaux produits ont été lancés, mobilisant fortement les équipes.

Nous avons aussi appris en avançant. L'important, c'est d'être capable de tirer des enseignements des difficultés et aléas rencontrés afin de s'ajuster en conséquence. Nous fonctionnons avec des équipes engagées, qui testent, avancent, corrigent. La dynamique collective est là, nous progressons tous ensemble, rapidement.

Dans un contexte global marqué par une forte incertitude, quelles sont aujourd'hui les priorités stratégiques du Groupe ?

Notre mission première est d'apporter des certitudes à nos sociétaires et clients.

C'est le cœur de notre métier d'assureur. Nous disposons d'un socle financier robuste et d'un collectif de collaborateurs engagés et compétents, ce qui nous permet d'absorber tant que possible cette incertitude et de nous adapter, tout en restant un assureur à taille humaine.

Notre enjeu est aussi d'être agile pour nous adapter aux évolutions, notamment réglementaires. Nous n'avons certes pas la force de frappe des grands groupes, mais nous la compensons par notre capacité à agir et réagir rapidement.

Comment définiriez-vous l'ambition de Monceau Assurances à horizon moyen terme ?

L'ambition est de faire grandir notre collectif autour d'un projet positif, capable de fédérer, où chacun se sente profondément utile pour le groupe, ses sociétaires et ses clients mais aussi pour la société au sens large.

Nous voulons contribuer, à notre échelle, au soutien de l'économie des territoires et accompagner nos assurés dans la durée. C'est une vision positive de la société que veut promouvoir Monceau Assurances.

Notre singularité repose sur une certaine indépendance de pensée et la capacité à trouver des solutions qui en découle. C'est un atout, qui nous permet de porter des projets originaux et de nous projeter dans l'avenir pour faire la différence.

« Dans un monde plus imprévisible, notre mission est d'apporter des certitudes à nos sociétaires et clients. »



Alexis BURDEAU,
*Directeur général délégué
du Groupe Monceau Assurances,
en charge des finances et de la stratégie.*



03

FOCUS

ACTIVITÉS

Technique et actuariat	24
Conformité et contrôle interne	26
Réassurance	28
Monceau Générale Assurances	30
Vitis Life	32

TECHNIQUE ET ACTUARIAT

Directeur Technique Groupe et responsable de la fonction clé actuariat

Arrivée en juillet 2024 après près de trente ans d'expérience dans de grands groupes, Sophie Georget pilote aujourd'hui l'actuariat du groupe Monceau Assurances. Dans un contexte marqué par la montée des incertitudes et l'importance croissante de la data, elle revient sur le rôle structurant de l'actuariat dans le développement du Groupe et les dynamiques collectives à l'œuvre en 2025.

Sophie, pouvez-vous définir, pour celles et ceux qui le connaissent mal, votre métier d'actuaire ?

L'actuariat, c'est la traduction quantitative des risques. On peut encore le définir comme l'estimation financière des conséquences de l'incertain.

Notre fonction intervient a priori, au moment de la clarification qui préside à la conception des produits, pour estimer ce que le sinistre va nous coûter en tant qu'assureur. À posteriori, nous travaillons à l'estimation du coût ultime des sinistres, connus ou pas encore connus.

Quelle importance ont aujourd'hui les données pour le secteur de l'assurance ?

La data, c'est notre matière première ! Ce sont les données clients et sociétaires techniques, financières...

La justesse de notre travail dépend de la qualité, l'exhaustivité et la disponibilité des données utilisées en entrée dans les modèles de calcul. Le travail sur les données est stratégique pour construire et gérer des produits rentables, de manière à établir un équilibre à bénéfices réciproques entre l'assureur, l'assuré et les distributeurs.

Quel est le rôle stratégique de l'actuariat pour Monceau Assurances ?

L'actuariat et les actions menées avec la direction des risques permettent de qualifier les projets assurantiels en cours et futurs, et de déterminer s'ils sont viables à long terme. Autant d'actions stratégiques pour servir notre objectif de croissance constante et pérenne.

Quel bilan principal faites-vous pour 2025 sur votre périmètre ?

Nous avons contribué au lancement de deux nouveaux produits en assurance-vie et en IARD, Monceau Epargne et Monceau Habitat. En parallèle a été mis en place un cadre prospectif financier, avec l'élaboration des atterrissages et des budgets.

Cet accomplissement rapide et intense a été rendu possible grâce à un travail collectif et la mobilisation de toutes les directions.

Sur la Multi-risques habitation, l'arrivée de Lilian Laporte à la direction des réseaux IARD a impulsé une dynamique très bénéfique pour faire aboutir le projet.

Et surtout, nous avons réussi à casser les silos entre les départements Vie et IARD : les délais de réalisation étaient ambitieux, et si nous sommes parvenus à délivrer, c'est grâce à cette collaboration inédite entre les équipes !

Que pouvez-vous nous dire des nouveaux produits en préparation au sein de vos équipes ?

Divers projets sont en cours d'étude, mais sur la partie assurance dommages, la modernisation du produit automobile est aussi à l'ordre du jour, avec l'intention d'en développer l'attractivité.

« L'actuariat,
c'est la traduction
financière de l'incertain :
ce qui nous permet
de construire
des produits viables,
au bénéfice de tous. »



Sophie GEORGET,
Directeur Technique Groupe

De quelle manière l'augmentation des risques climatiques influe-t-elle sur votre travail ?

Ce contexte modifie bien sûr notre perception des risques ou des biens à assurer : nous veillons à être davantage acteurs et moteurs sur la prévention. Sur la souscription en assurance habitation, à terme, nous serons capables d'accompagner nos clients dans la prise de conscience des risques en offrant davantage de services et mesures de prévention.

Qu'est-ce qui vous anime à ce poste-clé de l'évolution du Groupe Monceau Assurances ?

Ce poste, nouveau, traduit la volonté du Groupe Monceau Assurances de faire fonctionner en synergie les parties Vie et dommages (IARD - Incendie, Accidents et Risques Divers)

Ma feuille de route répond à cette double ambition : avoir un impact sur la prise de conscience du risque et des probabilités, et faire grandir l'équipe actuariat en créant une véritable transversalité.

Outils, langages informatiques, formations croisées, nous déployons tous les moyens pour relever ce challenge ! J'accorde aussi une attention particulière à travailler en bonne collaboration avec la direction des risques au Luxembourg. Encore une passerelle et des liens à créer...

CONTRÔLE INTERNE ET CONFORMITÉ

Arrivée en janvier 2025 chez Monceau Assurances, Virginie de Rotrou occupe la fonction clé Vérification de la Conformité. Dans le contexte de transformation lié à la création de la SGAM et à la croisée des enjeux réglementaires, technologiques et organisationnels, elle revient sur le rôle de la conformité et du contrôle interne, et sur les évolutions engagées pour mieux maîtriser les risques et protéger les sociétaires et clients.



Virginie De ROTROU,
Directrice conformité
et contrôle interne.

Vous avez rejoint Monceau Assurances début 2025. Quel est votre rôle aujourd'hui et quels en sont les principaux enjeux ?

La fonction clé de Vérification de la Conformité consiste à conseiller le directeur général ainsi que le conseil d'administration sur toutes les questions relatives au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives afférentes à l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et à leur exercice. Nous analysons l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations du groupe concerné, identifions et évaluons le risque de non-conformité.

En parallèle, le contrôle interne, processus permanent, permet de vérifier que l'entreprise respecte les règles et maîtrise les risques, par le biais de la cartographie des risques, des dispositifs de maîtrise de ces risques et des contrôles, en lien étroit avec les équipes opérationnelles.

En quoi la création de la SGAM a-t-elle fait évoluer ces enjeux ?

Elle a surtout permis de consolider et d'uniformiser cette démarche à l'échelle du Groupe. L'exigence réglementaire est la même pour toutes les entités. Il est donc nécessaire d'avoir un pilotage commun, avec des méthodes partagées et une meilleure circulation de l'information.

L'un des premiers chantiers a été d'uniformiser l'approche par les risques : identifier clairement l'univers des risques auxquels le Groupe est exposé, puis construire une méthodologie commune. Ce travail, mené en 2025 en binôme avec la Fonction clé gestion des risques, a permis d'établir la cartographie des risques groupe. La méthodologie est en cours de déclinaison dans chaque entité du groupe Monceau assurances.

Le règlement DORA* est entré en application en 2025.

Qu'est-ce que cela change concrètement ?

DORA vise à renforcer la résilience opérationnelle numérique face aux risques liés aux systèmes d'information et aux cyberattaques. L'objectif étant de mieux prévenir, détecter, gérer et tester les incidents numériques et de mieux encadrer les prestataires informatiques critiques.

Concrètement, cela implique de structurer une gouvernance, de renforcer la gestion des incidents informatiques et cyber, de mener des tests réguliers de résilience et renforcer les exigences vis-à-vis des prestataires externes, notamment ceux liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

Concernant ce dernier point, cela se traduit par la révision des contrats avec l'ajout de nouvelles clauses, la mise en place de dispositifs de suivi et, dans certains cas, la nécessité de revoir le choix des partenaires. Le déploiement est progressif et se poursuit ; il conduit à une transformation réelle de notre écosystème.

Les risques de non-conformité couvrent un périmètre large, transverse à toutes les activités de l'entreprise :

- la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT)
- l'éthique,
- la protection de la clientèle,
- la protection des données à caractère personnel,
- la lutte contre la fraude,
- la résilience numérique,
- la Sécurité des systèmes d'information et l'externalisation des activités.

Quels ont été les principaux chantiers menés en 2025 ?

Le chantier majeur, mené avec la Fonction Clé gestion des risques, a été celui de la définition de l'univers des risques, de la mise en place d'une méthodologie commune de cartographie des risques applicable à toutes les entités du Groupe.

Par ailleurs, nous avons également été contributeurs à la conception et révision de certains produits d'assurance, nous avons revu les plans de contrôle en matière de sécurité financière et engagé des travaux sur le dispositif de la lutte anti-fraude.

Un enjeu important a aussi été de donner une place plus visible à la conformité et au contrôle interne dans les différents processus opérationnels de l'entreprise et engager un travail d'acculturation auprès des équipes.

La sécurité des données est devenue un enjeu majeur.

Comment le Groupe s'organise-t-il ?

Nous disposons d'une gouvernance dédiée, avec un DPO (Délégué à la Protection des Données) et un RSSI (Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information) directement rattaché à la direction conformité. Le RSSI définit le cadre de sécurité et intervient désormais de manière systématique dans les projets. Tous les sujets liés à la digitalisation sont analysés sous l'angle du risque et de la protection des données.

L'enjeu est d'industrialiser ces pratiques pour qu'elles deviennent des réflexes. Nous cherchons à intégrer ces exigences dès la conception des projets, afin de sécuriser l'ensemble de la chaîne de valeur.

Comment accompagnez-vous les équipes dans cette montée en exigence ?

Cela passe par plusieurs leviers.

Nous mettons en place des formations, des exercices de simulation de crise et des campagnes de sensibilisation, notamment via des tests réguliers de phishing.

L'objectif est de développer de nouveaux réflexes. Les outils seuls ne suffisent pas : de nombreux incidents sont liés à des erreurs, des défaillances de processus, des événements externes. Il faut donc

L'enjeu
est de faire
de la conformité
et de la gestion
des risques
des réflexes
partagés
par tous.

former, sensibiliser et multiplier les approches pour que ces sujets s'inscrivent durablement dans les pratiques.

Quel message souhaitez-vous faire passer dans ce contexte de transformation ?

Monceau Assurances est en pleine transformation, avec une volonté forte de faire évoluer les méthodes de travail, renforcer la collaboration entre les équipes. L'apport de compétences extérieures, combiné à l'expérience des équipes en place, crée une dynamique positive. L'enjeu est de continuer l'identification des interdépendances et intégrer la maîtrise des risques dans tous les processus.

La finalité reste la même : mieux servir le client, qu'il soit externe ou interne. Mon rôle s'inscrit dans cette logique d'accompagnement, pour intégrer les exigences réglementaires sans freiner la transformation. Tout est fait pour qu'on travaille au mieux tous ensemble et que l'on avance !

** Règlement de l'UE concernant le secteur des services financiers, visant à assurer leur résilience en matière de cybersécurité, s'appliquant à compter du 17 janvier 2025.*

THOMAS CHAPUIS

DIRECTEUR DE LA RÉASSURANCE

La réassurance joue un rôle structurant dans la solidité et le développement de Monceau Assurances. Activité stratégique, elle contribue à sécuriser les risques du Groupe tout en ouvrant de nouveaux champs de développement, notamment à l'international. Thomas Chapuis, directeur de la réassurance, revient sur les transformations engagées et les spécificités de son secteur.

Au sein de la Mutuelle Centrale de Réassurance, comment votre rôle s'inscrit-il dans la dynamique créée par la SGAM ?

Historiquement, la Mutuelle Centrale de Réassurance contribuait déjà à la consolidation du Groupe et en était même à sa tête.

La création de la SGAM ne change pas fondamentalement notre rôle, mais elle vient renforcer les liens entre les différentes entités, notamment en termes de gouvernance. C'est l'une des raisons de sa mise en place : créer un lien plus fort entre des structures qui, jusque-là, fonctionnaient de manière plus indépendante.

La création de la SGAM se traduit par des transformations réalisées en 2025. Comment se manifeste ce changement pour la réassurance ?

Le principal chantier concerne aujourd'hui la modernisation de nos outils, une refonte entamée depuis 2022.

Améliorer le suivi de notre activité, renforcer nos capacités de contrôle, sécuriser davantage nos opérations, les nouvelles fonctionnalités vont nous permettre de satisfaire ces objectifs. Une première livraison significative est attendue à l'été 2026.

Par ailleurs, nous avons renforcé l'équipe en 2025, afin d'accompagner cette évolution.

Quel est, selon vous, le rôle stratégique de la réassurance dans la solidité et le développement de Monceau Assurances ?

Elle joue un rôle central dans la protection du Groupe.

Concrètement, nous achetons de la réassurance à l'extérieur pour réduire notre exposition aux risques. Cela représente un coût, mais qui permet de réduire la volatilité des résultats et d'atténuer l'impact des sinistres majeurs.

En parallèle, la réassurance nous permet de nous diversifier.

Elle nous donne accès à des branches professionnelles que nous ne couvririons pas autrement : construction, aviation, agriculture, spatial, bateaux de pêche ou encore certains risques industriels ou spécifiques comme la pollution ou le nucléaire.

En plus de diversifier notre portefeuille, la réassurance permet aussi d'élargir notre champ d'action à l'international.

L'un de nos objectifs est de développer notre diversification géographique, en souscrivant des affaires à l'étranger, au-delà des relations historiques que nous avons déjà en Europe.

En 2025, Résultat technique
brut de réassurance : **37,5 M€**

« La réassurance nous permet à la fois de protéger le Groupe et d'ouvrir de nouveaux champs de développement. »



Thomas CHAPUIS ,
Directeur de la Réassurance

Le partenariat conclu avec Toa Re Europe* marque une étape importante dans cette ouverture. Que représente-t-il ?

C'est un contrat significatif, structuré sur plusieurs années, avec une montée en charge progressive, mais qui devrait porter ses fruits dès 2026.

Il répond à des besoins des deux côtés. Toa Re souhaite se développer sur le marché européen, mais avec des contraintes en fonds propres. De notre côté, nous cherchons à diversifier notre portefeuille, à la fois géographiquement et en termes de branches.

Ce partenariat nous permet d'accéder à de nouvelles activités, comme l'automobile au Royaume-Uni ou la construction, tout en maîtrisant les risques d'accumulation. Il s'inscrit dans une logique de développement progressif, avec un cadre contractuel qui permet d'ajuster la trajectoire.

Comment la réassurance permet-elle d'accompagner le Groupe dans un contexte de risques accrus ?

C'est justement un outil clé pour absorber ces risques. La réassurance permet de limiter l'exposition aux événements majeurs, notamment climatiques. Le marché a connu une période de forte hausse des coûts de couverture jusqu'en 2024, avant une stabilisation plus récente. Les modèles de risque évoluent également, ce qui permet une meilleure appréhension de ces phénomènes. Notre activité contribue à sécuriser le développement du Groupe dans un environnement incertain.

Comment voyez-vous évoluer le rôle de la réassurance dans les prochaines années ?

C'est une activité que nous souhaitons développer. L'objectif est de renforcer notre portefeuille, à la fois en termes de diversification des risques et de présence géographique.

Notre taille nous donne une certaine souplesse, qui nous permet de travailler avec des structures de taille intermédiaire, des mutuelles notamment, et de nouer des partenariats dans la durée.

Nous cherchons aussi à aller plus loin dans la relation avec certains partenaires, en leur proposant, au-delà de la réassurance, d'autres formes de collaboration avec le Groupe. C'est un levier de différenciation non négligeable, sur un marché dominé par de très grands acteurs.

**filiale européenne du réassureur japonais The Toa Reinsurance Company Limited, avec laquelle MCR a signé en janvier 2026 un partenariat pluriannuel.*

RAPHAËL BRIAND,

DIRECTEUR DES OPÉRATIONS NON-VIE

En charge des activités non-vie et du réseau des agents généraux, Raphaël Briand anime la transformation du Pôle non-vie. Il revient sur les actions concrètes engagées en 2025 pour améliorer le modèle de distribution et la relation client, entre proximité, services et performance.



Raphaël BRIAND,
Directeur des opérations non-vie

En quoi votre rôle a-t-il été stratégique en 2025, dans un contexte de transformation du Groupe ?

Le réseau des agents généraux est essentiel : il représente les deux tiers de notre activité non-vie.

Il incarne en France l'activité non vie de Monceau Générale Assurances, filiale de la Mutuelle Centrale de Réassurance Sans réseau, il n'y a ni distribution, ni relation client, ni activité !

Ce rôle s'inscrit dans un plan engagé depuis 2022, avec un objectif clair : le retour à la rentabilité des activités non-vie à horizon 2025. Les agents sont au cœur de cette trajectoire, parce qu'ils assurent au quotidien la qualité de souscription et la relation de proximité avec les clients. Nos activités en Belgique incarnent également parfaitement ce modèle de proximité entre les courtiers et Aedes*.

Justement, que signifie concrètement la proximité chez Monceau Assurances ?

C'est un invariant de notre ADN.

Depuis 1821, notre modèle repose sur une relation de proximité avec nos clients. Deux siècles plus tard, cette logique reste intacte, et s'enrichit progressivement de l'omnicanalité : gestion à distance, espace client digital complètent la relation humaine, qui demeure le socle de notre activité.

La proximité, c'est une relation régulière, une bonne connaissance de l'environnement du client et de ses besoins. C'est aussi un modèle de développement fondé sur la recommandation : un client satisfait en amène un autre.

L'agent Monceau Générale Assurance incarne cette relation humaine et le savoir-faire de la compagnie.

Quels sont aujourd'hui les chantiers prioritaires pour faire évoluer ce modèle ?

Le premier enjeu est l'omnicanalité au sens simplification de l'expérience client.

Nous avons une dette technologique à rattraper. L'objectif est de proposer davantage de services, tout en conservant la proximité. Depuis septembre 2025, les clients disposent d'un espace client unique, en vie et en non-vie. C'est une première étape, qui va évoluer vers plus d'interactions.

Le second enjeu est la diversification. Aujourd'hui, 80 % de notre portefeuille repose sur l'automobile et l'habitation. Pour renforcer la fidélité et la rentabilité, nous devons développer le multi-équipement, notamment sur l'assurance de personnes et les professionnels.

Qu'est-ce que la SGAM change dans votre approche opérationnelle ?

Elle renforce l'appartenance à un groupe.

Les agents peuvent désormais s'appuyer sur une marque plus lisible, avec une solidité financière affirmée puisque l'entreprise dispose de fonds propres importants et solides, un discours rassurant et homogène sur tout le territoire. Cela vient renforcer la relation de confiance avec le client.

Par ailleurs, nous avons ouvert des passerelles entre les activités vie et non-vie, notamment via une coordination renforcée entre les différents réseaux de distribution au sein du Groupe. Cela permet de proposer une offre plus complète et de mieux exploiter le potentiel de notre portefeuille.

Concrètement, qu'est-ce que cela change pour les agents généraux ?

Cela change beaucoup de choses, notamment sur l'accompagnement.

Avec la nouvelle identité du Groupe, nous avons structuré des dispositifs marketing et commerciaux plus complets. Par exemple, le lancement du nouveau produit MRH* en 2025 a donné lieu à un dispositif national clé en main, avec des outils d'aide à la vente, des supports de communication en agence et une campagne marketing... avec un ton nouveau, décalé, particulièrement apprécié !

Les retours ont été très positifs. Les agents ont parlé d'un dispositif « surprenant », « complet » et « en adéquation avec leurs attentes ».

Nous avons aussi innové dans la manière de former, avec des ateliers collaboratifs, des formats interactifs et ludiques. L'objectif était de créer de l'adhésion et de bousculer un peu les habitudes à l'occasion de ce lancement de produit. Pari réussi !

Comment concilier digitalisation et proximité ?

La digitalisation ne doit pas se faire au détriment de l'humain.

Notre force sera de proposer des services tout en maintenant l'agent au centre de la relation. L'enjeu est que l'agence puisse suivre la "ligne de vie" du client, comprendre ses interactions avec nos produits et intervenir si nécessaire.

C'est cette articulation entre services digitaux et présence humaine qui permettra de continuer à faire la différence.

Quelle est aujourd'hui votre priorité absolue ?

La priorité, c'est une croissance rentable et pérenne.

Une activité non-vie ne peut pas fonctionner durablement sans rentabilité. Nous avons engagé une transformation qui porte ses fruits, avec un résultat positif en 2025, mais qui doit se confirmer dans le temps.

Dans cette dynamique, l'activité belge joue un rôle important. Elle représente un tiers de notre activité et contribue à l'équilibre global, notamment face aux aléas climatiques. Elle affiche également une croissance solide, de l'ordre de 9 %.

L'enjeu est clair : poursuivre cette trajectoire, dans la durée.

** membre du groupe Monceau Assurances, distributeur de produits en non-vie dans les branches Automobile, Habitation - Incendie, Protection Juridique, Vélo et Mobilité douce à travers un réseau de plus de 2 000 courtiers dans toute la Belgique.*

*** Multirisque habitation*

« Nous devons proposer toujours plus de services, en réponse aux attentes de nos clients, tout en maintenant l'agent, donc l'humain, au cœur de la relation. »

ACTIVITÉS INTERNATIONALES

Administrateur délégué de Vitis Life, Directeur Général Délégué de la Mutuelle Centrale de Réassurance, en charge des activités internationales, en tant qu'administrateur-délégué et co-gérant de plusieurs structures.

Filiale luxembourgeoise de Monceau Assurances, Vitis Life évolue sur des marchés patrimoniaux exigeants et fortement concurrentiels.

Si la création de la SGAM en 2024 structure le Groupe, ses effets se traduisent de manière spécifique à l'international. Nicolas Limbourg, CEO de Vitis Life et titulaire de plusieurs mandats au sein de Monceau Assurances, en précise les contours, entre particularités opérationnelles opérationnelle, solidité financière et dynamique de développement.

VITISLIFE
inspired wealth insurance

La création de la SGAM en 2024 a structuré le Groupe. Qu'est-ce que cela change concrètement pour Vitis Life ?

Vitis Life est une société anonyme, filiale d'une holding luxembourgeoise, elle-même rattachée à la Mutuelle Centrale de Réassurance. D'un point de vue capitalistique et organisationnel, les impacts sont limités.

En revanche, à l'avenir, si nous souhaitons obtenir une notation financière pour la SGAM, cela permettrait de renforcer la lisibilité de notre solidité auprès de nos partenaires et clients au Luxembourg. En effet ces derniers sont particulièrement attentifs à ces éléments de « rating ». Aujourd'hui, cette solidité se traduit essentiellement par notre ratio de solvabilité, qui est un indicateur clé dans le cadre de notre activité.

Comment s'articule le quotidien de Vitis Life avec l'appartenance à un groupe mutualiste ?

Notre activité est unique dans le groupe, puisque nous sommes sur un marché dédié à des distributeurs professionnels, nous faisons ce que l'on appelle du « B to B* », cela fait partie de notre ADN, c'est à la fois une force et une limite.

Nous venons d'un modèle très décentralisé, où chaque entité fonctionnait de manière autonome, avec peu de transversalité. Aujourd'hui, la dynamique évolue : il s'agit de conserver notre particularité, liée à nos expertises, tout en développant une gouvernance plus partagée.

L'enjeu est de mieux faire circuler l'information, de mutualiser certains moyens lorsque cela fait sens, et de partager des principes de gouvernance communs. Cela permet de créer de la valeur sans gommer les spécificités et les expertises de chaque entité tant en termes de produits que de services.

Malgré sa taille, réduite par rapport aux acteurs « poids lourd » du marché, Vitis Life affiche une forte dynamique. Comment l'expliquez-vous ?

Nous avons effectivement connu une très belle croissance ! Après un rebond important en 2024 de + 41%, en 2025 notre chiffre d'affaires a progressé de 64 %, soit nettement au-dessus du marché de l'assurance-vie luxembourgeoise (+ 30 % sur la même période). Nos encours ont également progressé plus rapidement que le marché.

Cette dynamique repose sur trois leviers.

D'abord, une nouvelle impulsion commerciale, avec l'arrivée de Zulmiro Da Costa au poste de Chief Commercial Officer, qui a structuré et redynamisé les équipes.

Ensuite, une évolution de notre offre, avec le développement de nouveaux produits et services et l'adaptation de nos solutions aux besoins de nos marchés, tout en conservant une grande rigueur dans la gestion des risques.

Enfin, notre taille. Le fait d'être une structure à dimension humaine, une soixantaine de collaborateurs, nous permet d'être réactifs et proches de nos clients. Nous sommes capables de traiter rapidement des situations complexes, ce qui constitue un avantage concurrentiel réel.

Quelles sont vos ambitions pour les prochaines années ?

La priorité reste de maintenir une réputation irréprochable. C'est ce qui caractérise Vitis Life depuis sa création. Nous visons également une croissance soutenue, avec l'objectif de dépasser le milliard d'euros de primes à horizon 2027-2028. Dans cette perspective, nous avons engagé de nouveaux projets, notamment le développement d'un produit commun avec une autre entité du Groupe. C'est une première concrétisation de la mise en commun de moyens, orientée vers le client. Plus largement, nous cherchons à renforcer les synergies entre les activités vie et non-vie, pour mieux servir nos clients communs. Nous sommes au début d'un mouvement : après une phase de structuration, les effets de cette dynamique devraient se concrétiser pleinement dans les années à venir.

** Bo to B : business to business : c'est-à-dire relation uniquement entre professionnels, à la différence de B to C : business to client*

« Le fait de ne pas avoir d'actionnaires à rémunérer nous permet de nous concentrer sur l'essentiel : protéger nos clients et inscrire notre action dans le temps long. »

Nicolas LIMBOURG ,
*Administrateur délégué de Vitis Life,
Directeur Général Délégué
de la Mutuelle Centrale de Réassurance*



A large, dark blue, parallelogram-shaped graphic element that slants upwards from left to right, occupying the upper half of the page. It contains the white text '04'.

04

MÉCÉNAT

Quatre engagements au service du collectif	36
Soutien à l'Institut Pasteur	37

QUATRE ENGAGEMENTS

AU SERVICE DU COLLECTIF

En cohérence avec sa raison d'être et son identité mutualiste, Monceau Assurances poursuit une politique de mécénat construite autour de quatre grands axes d'engagement. Une manière de prolonger concrètement les valeurs de transmission, de solidarité et d'accompagnement portées par le Groupe.



Culture musicale

Monceau Assurances soutient plusieurs initiatives liées à la création et à la diffusion musicale, comme l'Orchestre National des Pays de la Loire ou l'Orchestre de chambre de Paris. Cet engagement, dans la droite ligne de notre offre de protection dédiée aux professionnels de la musique, traduit une conviction forte : la culture participe pleinement au lien social, à la transmission et à l'ouverture au monde.

Philanthropie et histoire du Groupe

Le Groupe accompagne des projets en lien avec son histoire, son patrimoine et les valeurs mutualistes qui fondent son identité depuis plus d'un siècle. Entre autres, dans le cadre d'un soutien constant et de longue date, le Groupe est aux côtés de la MAFA (Maison des Agriculteurs Français d'Algérie). Le rayonnement de Vendôme et sa région reste aussi un pilier du mécénat pour un ancrage local, dont le groupe est fier au travers de moyens mis à la disposition des amis du château de Vendôme, l'organisation de festivals au sein de nos locaux comme « guitare au gré du Loir ». Notre démarche reste en cohérence avec les valeurs mutualistes et l'attachement à la transmission de notre Groupe.



Recherche médicale

À travers son partenariat avec l'Institut Pasteur, Monceau Assurances soutient une recherche tournée vers les grands enjeux sanitaires contemporains : maladies infectieuses, résistances aux antibiotiques ou encore préservation de la santé aux âges extrêmes de la vie. Une contribution à l'innovation scientifique qui nous permet de participer, à notre échelle, aux réponses collectives face aux grands défis de demain.



Handicap et paralysie cérébrale

Monceau Assurances est engagée auprès de la Fondation Paralysie Cérébrale, seule fondation de recherche et d'aide aux familles dédiée à cette pathologie en France, qui concerne près de 125 000 personnes. À travers le soutien apporté à des programmes de recherche, au diagnostic précoce et à l'accompagnement des patients et de leurs familles, le Groupe affirme son engagement en faveur de l'inclusion et du soutien aux personnes confrontées à des situations de vulnérabilité.

SOUTIEN À L'INSTITUT PASTEUR : FAIRE AVANCER LA RECHERCHE POUR MIEUX PROTÉGER DEMAIN

Protéger, ce n'est pas seulement accompagner les sociétaires face aux aléas de la vie. C'est aussi contribuer, à plus long terme, à **mieux comprendre les risques émergents** et à **faire progresser les connaissances** qui permettront de mieux les prévenir demain.

C'est dans cet esprit que **Monceau Assurances a choisi de soutenir l'Institut Pasteur**, acteur majeur de la recherche biomédicale française et internationale. Fondé sur une même exigence de responsabilité et de transmission, ce partenariat s'inscrit naturellement dans les valeurs mutualistes du Groupe : protéger les personnes, accompagner les générations futures et agir dans le temps long.

À travers ce soutien, Monceau Assurances accompagne l'Institut Pasteur dans ses travaux de recherche portant sur plusieurs grands enjeux de santé publique : maladies infectieuses, résistances aux antibiotiques, conséquences sanitaires des transitions environnementales, maladies neurodégénératives ou encore prévention précoce des pathologies liées au vieillissement.

Ces sujets interrogent directement notre capacité collective à anticiper, prévenir et protéger, dans un monde où les risques sanitaires, environnementaux et technologiques se complexifient.

Les défis de demain

Le partenariat engagé avec l'Institut Pasteur illustre également une conviction forte portée par Monceau Assurances : l'assurance ne peut se limiter à réparer et protéger. Elle a aussi un rôle à jouer dans le **soutien à la recherche, à la prévention et à l'innovation utile**.

Parmi les projets lancés par l'Institut Pasteur figure notamment des travaux consacrés à **l'antibiorésistance**, aujourd'hui considérée comme l'une des principales menaces sanitaires mondiales. Chaque année, les infections résistantes aux antibiotiques provoquent plus d'un million de décès dans le monde.

D'autres programmes portent sur des enjeux environnementaux émergents, comme les microplastiques. Invisibles, persistants, présents dans l'eau, l'air ou les sols, ils pourraient contribuer au développement de pathologies chroniques.

Accompagner la vie, de ses premiers instants au grand âge

Le soutien de Monceau Assurances concerne des recherches menées à des moments particulièrement sensibles de la vie humaine : la grossesse, la petite enfance, le vieillissement.

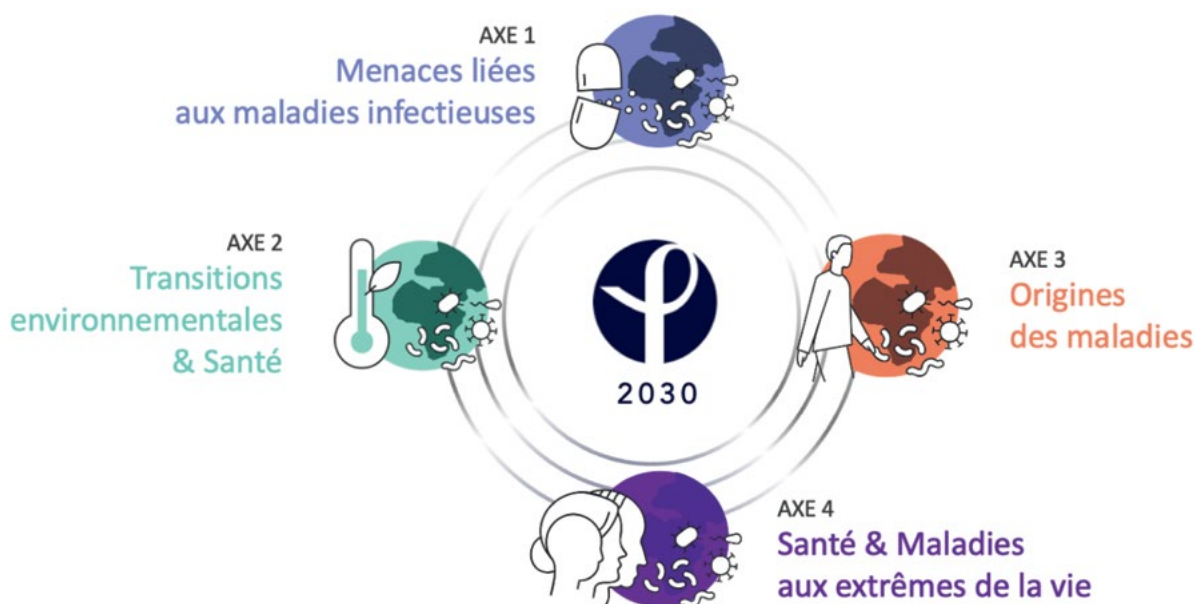


SOUTIEN À L'INSTITUT PASTEUR :

FAIRE AVANCER LA RECHERCHE

POUR MIEUX PROTÉGER DEMAIN

AXES PRIORITAIRES DE RECHERCHES DE L'INSTITUT PASTEUR DANS SON PLAN À 2030



Source : institut Pasteur

Le projet soutenu par Monceau Assurances pour les 3 prochaines années, s'intéresse à l'impact de certains additifs alimentaires consommés pendant la grossesse sur le **développement du système immunitaire du bébé**.

L'objectif est de mieux comprendre comment l'environnement maternel peut influencer durablement la santé future de l'enfant et augmenter, parfois très tôt, le risque de maladies inflammatoires ou allergiques. Une recherche qui éclaire **les enjeux de prévention intergénérationnelle et de santé publique**.

D'autres travaux de l'Institut touchent directement aux enjeux de longévité, de dépendance, de qualité de vie et d'accompagnement des générations futures.

Au-delà des projets, ce soutien traduit une même vision du temps long. Là où la recherche construit les réponses scientifiques de demain, le mutualisme inscrit son action dans la durée, au service des personnes et des territoires.

Dans un contexte marqué par les incertitudes sanitaires, environnementales et sociétales, soutenir la recherche fondamentale et l'innovation scientifique constituent aussi une manière concrète d'exercer sa responsabilité d'assureur mutualiste.

Parce qu'accompagner l'humain, c'est aussi contribuer à préparer l'avenir.

ETATS FINANCIERS

05

Rapport de gestion	40
Comptes combinés	50
Comptes annuels	81

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 JUIN 2026

La SGAM Monceau Assurances, premier exercice

Le groupe Monceau Assurances

La création de la SGAM Monceau Assurances s'inscrit dans la continuité d'une histoire mutualiste plus que centenaire.

En 1906, dans le nord-est de l'Algérie, des agriculteurs constituaient entre eux une mutuelle d'assurance afin de se prémunir contre les aléas climatiques, les compagnies de l'époque ne répondant pas totalement à leurs besoins. La Caisse Centrale étendait ensuite son activité en Tunisie et au Maroc. L'assurance mutualiste se diversifiait au gré des besoins et de l'Histoire, son action s'étendant aussi à partir de 1950 à la retraite et prévoyance de salariés agricoles. Du fait du succès rencontré en la matière, en juin 1955, de jeunes exploitants agricoles constituaient à Alger la Caisse d'assurance et de prévoyance mutuelle des agriculteurs (Capma), seule mutuelle agricole vie française à l'époque.

À la suite des événements de 1962, la Caisse Centrale et Capma transférèrent leurs sièges sociaux à Paris, au 65, rue de Monceau, adresse devenue emblématique pour le groupe et à qui elle donnera son nom.

Riche de son expérience en retraite et en épargne, mais constatant que le potentiel agricole diminuait, Capma décide de diffuser ses solutions vers d'autres professions et soutient la création de la Caisse de prévoyance mutuelle interprofessionnelle (Capmi), agréée début 1976. Cette dernière rencontrant des difficultés techniques, Capma et Capmi fusionnent en 1992, la mutuelle prenant alors le nom de Capma & Capmi.

Le 12 décembre 1974, la Caisse Centrale prit le nom de Mutuelle Centrale de Réassurance, recentrant son activité sur la réassurance tout en conservant ses agréments d'assurance direct.

Du fait de cette riche histoire, la Mutuelle Centrale de Réassurance et Capma & Capmi ont donc des valeurs fondamentalement mutualistes, des instances de réflexions communes, ainsi que des outils et moyens mis en commun dans l'intérêt de leurs adhérents et filiales.

La création de la SGAM Monceau Assurances

Fortes de cette histoire commune et soucieuses de consolider les liens historiques, financiers et prudentiels qui les unissent, Capma & Capmi et la Mutuelle Centrale de Réassurance ont décidé de constituer une structure de gouvernance commune.

C'est dans ce contexte que la SGAM Monceau Assurances a été constituée le 19 décembre 2024, afin de nouer et gérer des liens de solidarité financière importants et durables entre la Mutuelle Centrale de Réassurance et Capma & Capmi, et plus généralement entre les sociétés d'assurance mutuelles de l'ensemble Monceau Assurances, et d'assurer le contrôle du groupe prudentiel dont elle est l'entreprise mère, en conformité avec les dispositions de la directive Solvabilité II.

La création de la SGAM Monceau Assurances et l'affiliation de Capma & Capmi et de la Mutuelle Centrale de Réassurance ont fait l'objet d'une déclaration préalable à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolutions (ACPR) qui ne s'est pas opposée à la conclusion de la convention d'affiliation en décembre 2024.

Une gouvernance équilibrée

La gouvernance de la SGAM Monceau Assurances repose sur un équilibre strict entre ses deux membres fondateurs. Le conseil d'administration est ainsi composé de 10 administrateurs, choisis par et parmi les conseils d'administration de Capma & Capmi et de la Mutuelle Centrale de Réassurance, garantissant un équilibre institutionnel et stratégique, fondé sur un principe de solidarité réciproque et de décision collégiale.

Rôle et missions

L'activité principale de la SGAM Monceau Assurances est de nouer et gérer des relations financières fortes et durables avec ses affiliées et sous-affiliées.

À ce titre, elle définit et coordonne la stratégie globale du groupe prudentiel, en assurant la solidarité financière entre ses affiliées et en facilitant leur accès aux ressources nécessaires. Elle pilote la gouvernance, maîtrise les risques et garantit la cohérence des décisions opérationnelles à travers un contrôle effectif des Affiliées. Elle est également responsable de l'élaboration des comptes combinés et des rapports réglementaires du Groupe.

Une structure au service de la pérennité du groupe

La constitution de la SGAM Monceau Assurances marque une étape majeure dans la structuration du groupe Monceau Assurances.

Elle renforce sa résilience financière, facilite la consolidation prudentielle et garantit une gouvernance claire et équilibrée entre ses affiliées et sous-affiliées.

La SGAM Monceau Assurances se positionne comme un instrument de cohésion et de stabilité assurant la continuité du modèle mutualiste du groupe, fondé sur la solidarité, la proximité et la responsabilité partagée.

Une nouvelle étape pour le groupe

La création de la SGAM Monceau Assurances s'inscrit dans un moment charnière de l'histoire du groupe. Au-delà de la consolidation de sa gouvernance et de son cadre prudentiel, le groupe a engagé, au cours de l'exercice 2024, une démarche de transformation globale visant à renforcer la cohérence de son identité et la lisibilité de son projet collectif.

Cette évolution s'est traduite par l'adoption d'une nouvelle signature de marques « *Pour vous, pour demain, pour longtemps* » et d'une nouvelle identité visuelle, communes à l'ensemble des structures du groupe.

Elles traduisent une volonté affirmée : exprimer plus clairement ce qui unit les structures du groupe, tout en respectant leurs spécificités et leur autonomie.

Parallèlement, le groupe a formalisé sa raison d'être, reflet de son modèle mutualiste et de son engagement de long terme. Notre raison d'être réaffirme le sens de l'action collective du groupe : agir dans l'intérêt de ses sociétaires, accompagner durablement les parcours de vie et assurer la pérennité d'un modèle indépendant :

« Dans une société où priment souvent l'individualisme et l'immédiateté, Monceau Assurances donne tout son sens, toute sa valeur, toute sa force au collectif, au savoir-faire et au temps long, en vous plaçant au cœur de sa mission d'assureur mutualiste. »

Notre promesse : « *Entre nous, un engagement, un accompagnement, un chemin partagé, durablement.* »

Résultat de l'exercice

Au 31 décembre 2025, la SGAM Monceau Assurances dégage une perte de 879 357 € au titre de son premier exercice comptable, d'une durée de 13 mois.

Structure juridique du groupe

L'environnement de la SGAM Monceau Assurances se décline comme suit :

• Le groupe prudentiel

Le groupe « prudentiel » ainsi constitué autour de la SGAM Monceau Assurances est composé de deux affiliés et d'une structure qui y est rattachée en vertu de l'article L 356-1 du code des assurances :

- La **Mutuelle Centrale de Réassurance**, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes établie à Paris, et ses filiales françaises **Monceau Générale Assurances** et **Monceau Retraite & Epargne**, ainsi que ses filiales luxembourgeoises **Vitis Life** et **Monceau Euro Risk** ;
- **Capma & Capmi** : société mutuelle d'assurance vie, dont le siège est à Paris, qui distribue des contrats d'assurance vie et de retraite en France ;
- Est également rattachée au groupe prudentiel SGAM Monceau Assurances, sans bénéficier du statut d'affiliée, l'**Union des Mutuelles d'Assurance Monceau**, qui réunit 5 sociétés mutuelles d'assurance lard, de petite taille. L'Union remplit les obligations de solvabilité à la place de ses adhérents.

• Le groupe combiné

Au groupe prudentiel SGAM Monceau Assurances ainsi décrit, s'ajoute une entité, associée de la **Mutuelle Centrale de Réassurance**, statut accordé en application du traité de réassurance de durée signé avec cette dernière :

- La **Mutuelle d'Assurance des Débitants de Tabac de France (MUDETAF)**

Cette entité est indépendante du groupe « prudentiel ». Elle est dotée de ses propres structures de gouvernance et relève du seul pouvoir de décision de son assemblée générale et de son conseil d'administration qu'elle élit. Son inclusion dans le périmètre de combinaison reflète ses liens de réassurance importants et durables avec la **Mutuelle Centrale de Réassurance**, telle que définit par l'article L. 345-2 du code des assurances.

La SGAM est devenue la nouvelle tête de groupe Monceau Assurances au 1er janvier 2025 et combine les comptes de ses affiliées et sous affiliées et de la Mudetaf en vertu d'une convention de combinaison des comptes.

Une situation financière solide pour le groupe

Les besoins en marge de solvabilité sont évalués à 598 millions et les éléments constitutifs de la marge de solvabilité du groupe prudentiel qui s'élèvent à 1.618 millions pour 2025.

Le taux de couverture de la marge de solvabilité du groupe prudentiel ressort à 261 %.

Situation et activité des entreprises affiliées de la SGAM Monceau Assurances au cours de l'exercice écoulé

Capma & Capmi

Faits marquants et résultats

2025 fut une année de fortes turbulences politiques, de mutations géopolitiques majeures, de crises internationales persistantes, d'événements climatiques tant en France que dans le reste du monde. Les marchés financiers comme les comportements d'épargne ont été influencés par des dynamiques parfois contradictoires. La croissance mondiale reste bien orientée autour de 2,7 % portée par la résilience américaine et la reprise européenne. Après les pics des années 2022 à 2024, l'inflation en zone euro voit enfin un retour progressif vers la cible des 2 %, et les taux obligataires avec une détente progressive, qui permettent une amélioration des rendements des fonds en euros.

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 JUIN 2026

Dans ce contexte de fortes incertitudes, les Français épargnent massivement et l'assurance vie reste le principal placement financier des ménages. La collecte établit de nouveaux records en France avec 16,1 milliards en 2025 et le mois de décembre affiche une collecte historique.

En épargne, les rendements des fonds en euros s'améliorent grâce à la détente des taux et la collecte en unités de compte se tient malgré des performances globalement positives mais contrastées selon les zones géographiques.

Capma & Capmi s'inscrit dans ces tendances et le chiffre d'affaires de la mutuelle progresse de 3,88 % pour s'établir à 226 177 321€ pour l'exercice 2025. Pour la partie épargne seule, la collecte passe de 172 686 524 à 181 588 495 € soit une progression de +5,15%.

La collecte sur les fonds euros représente 136 058 139 € soit 74,93% du chiffre d'affaires épargne, en progression de 4,5%.

Les taux servis nets de frais avant prélèvements sociaux pour l'exercice 2025 sont les suivants : 3,15% pour les produits Monceau Épargne, Monceau Multifonds et Dynavie, 3,20% pour les Carnets Multi-Épargne contrats souscrits entre 1991 et 1997 et 2,70% pour les Carnets d'Épargne produit commercialisé de 1969 à 1991.

Ces rendements illustrent une gestion financière prudente et performante, fidèle aux engagements de Monceau Assurances pour répondre aux attentes de ses sociétaires en matière d'épargne et d'accompagnement dans le temps long.

Dans une démarche de modernisation de son offre et afin de mieux répondre aux attentes des sociétaires et aux évolutions du marché, Capma & Capmi a lancé un nouveau produit d'épargne en 2025 : le contrat Monceau Epargne.

Ce produit propose plusieurs avantages significatifs notamment la gestion pilotée avec mandat d'arbitrage : une solution d'investissement adaptée au profil de l'adhérent avec un accompagnement dans la répartition des supports. 44,29% du chiffre d'affaires de Monceau Epargne a été réalisé en gestion pilotée confirmant ainsi l'intérêt de nos sociétaires pour ce mode de gestion.

La sensibilisation progressive a également reçu le meilleur accueil par les sociétaires désireux de lisser leur investissement dans le temps. Ainsi, les sommes investies évoluent progressivement depuis un support sécurisé vers des unités de compte plus dynamique dans le respect du profil d'investisseur de l'adhérent.

Ainsi, ce nouveau produit a largement contribué à dynamiser notre part de la collecte en unités de compte mobilières qui progresse significativement du plus de 23%. Avec plus de 39,6M€ de collecte soit près de 22% de la collecte totale en épargne.

Une situation financière solide

Les fonds propres comptables, augmentés du résultat de l'exercice, atteignent désormais 537,5 millions d'euros, contre 526,7 millions d'euros à fin 2024.

Cette solidité financière se retrouve dans le taux de couverture du capital de solvabilité, qui est en forte augmentation, passant de 208% à la fin de l'exercice 2024 à 287% pour l'exercice 2025.

Mutuelle Centrale de Réassurance

Faits marquants et résultats

Une activité de réassurance en progression

Société d'assurance directe, la Mutuelle Centrale de Réassurance exerce l'essentiel de son activité par voie de réassurance, soit auprès des entreprises qui lui sont associées, soit sur les marchés de la réassurance (activité dite de réassurance conventionnelle). Depuis 2008, hormis la liquidation des anciennes souscriptions conventionnelles ou des portefeuilles de ses anciennes associées mises en liquidation, les activités opérationnelles en France de la Mutuelle Centrale de Réassurance recouvrent trois domaines :

- la réassurance des associés français et étrangers, dans le cadre de conventions d'assistance et de concours technique de durée pluriannuelle, ainsi que la réassurance des filiales de la Mutuelle Centrale de Réassurance constitue l'activité principale de la société. Les primes acquises pour 2025 en provenance de ces associés, y compris des filiales membres du même groupe « *prudentiel* », sujettes à leurs décisions concernant le niveau de leur rétention et l'organisation de leurs cessions en réassurance, s'établissent à 130,6 millions en augmentation de 19 % par rapport à l'exercice 2024 ;
- une activité de réassurance conventionnelle, avec des acceptations provenant quasi-exclusivement de cédantes françaises, pour l'essentiel des sociétés de taille petite et moyenne ayant le plus souvent un statut mutualiste. Les primes acquises afférentes à ce domaine d'activité s'élèvent à 29,6 millions, en augmentation de 24%.

- la liquidation du traité de réassurance des Carnets d'Épargne diffusés de 1969 à 1996 par Capma & Capmi, traité qu'elle a assumé jusqu'en juillet 1996. Ce traité, qui n'est plus alimenté depuis, contribue aux excédents de 2025 à hauteur de 0,8 M€, en baisse sur le montant de 1.1 M€ qui avait alimenté les comptes de 2024, évolution qui accompagne la diminution de l'encours des provisions mathématiques.

Tributaire de l'activité des associés et de leur politique de conservation des risques, le chiffre d'affaires affiché pour 2025 s'inscrit donc en hausse de 20 %, à 160,2 M€ contre 133,3 M€ en 2024.

Activité de réassurance : protéger le groupe, accepter les risques
Grâce à l'activité d'acceptation et à sa filiale luxembourgeoise Monceau Euro Risk, l'activité de réassurance de la Mutuelle Centrale de Réassurance a su tirer son épingle du jeu dans un environnement où le marché est devenu plus favorable aux réassureurs, dans un contexte inflationniste où les mauvais résultats en 2022 des compagnies de réassurance ont fait renchérir les prix.

Au-delà de son rôle de mutualisation des risques souscrits par l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison de la SGAM Monceau Assurances, l'activité de réassurance de la Mutuelle Centrale de Réassurance s'articule autour de deux missions : d'une part, protéger le groupe des grands événements climatiques en transférant des risques. Il s'agit là d'une activité de cession de différents traités de réassurance. D'autre part, diversifier le risque par une activité d'acceptation en réassurance, en lien avec des assureurs français ou nos mutuelles associées.

Le ratio combiné brut de réassurance se trouve donc en légère hausse à 88,8% en 2025 par rapport à celui de 2024 (86,1%).

Le résultat vis-à-vis des rétrocessionnaires de la Mutuelle Centrale de Réassurance est en forte diminution à 17,7M€ comparé aux 28,6M€ constatés l'année dernière qui était marquée par des bonis de liquidation très largement en faveur des réassureurs notamment avec la cédante MACSF/LE Sou médical.

Le résultat technique brut de réassurance se trouve donc en forte croissance de 15% à 37,6M€ comparés au 32,5M€ de 2024.

Une situation financière assurée

Les fonds propres comptables s'élèvent désormais à 552,5 millions d'euros, contre 520,5 millions d'euros au 31 décembre 2024. Après paiement de l'impôt sur les sociétés de 7,4M€ contre 4,7M€ en 2024, l'exercice se solde par un excédent net comptable de 32,3M€ en forte hausse par rapport au bénéfice net de 14,1 M€ de l'exercice 2024.

Les éléments constitutifs de marge de solvabilité s'élèvent à 934,8 millions d'euros, et couvrent à 325,1% la marge de solvabilité requise, évaluée à 287,5 millions d'euros.

Ce taux de couverture de la marge de solvabilité de 325,1% confirme le classement de la Mutuelle Centrale de Réassurance dans la catégorie des meilleurs risques de contrepartie, ce que ses cédantes

assujetties aux règles imposées par solvabilité 2 apprécieront.

Les quatre filiales d'assurance ou de réassurance de la Mutuelle Centrale de Réassurance, Monceau Générale Assurances (MGA), Monceau Retraite & Épargne (MR&E), Vitis Life et Monceau Euro Risk (MÉR) jouissent toutes d'une situation financière saine, et satisfont à leurs obligations en matière de marge de solvabilité.

Situation et activité des entreprises sous-affiliées de la SGAM Monceau Assurances au cours de l'exercice écoulé

Focus sur Monceau Générale Assurances

Un résultat positif pour MGA en alignement avec le plan d'entreprise lancé en 2022.

L'année 2025 s'est inscrite dans un environnement économique, réglementaire exigeant pour le secteur de l'assurance de biens et de dommages. La persistance d'une inflation modérée mais structurelle, une persistance accrue des événements climatiques constatés sur l'année 2025 avec une forte fréquence et une intensité modérée.

La charge de la sinistralité de masse est restée maîtrisée malgré la poursuite de la hausse des coûts de réparation.

Dans ce contexte, MGA affiche pour l'exercice 2025 un résultat technique brut de réassurances positif à 7,5 millions d'euros en comparaison au résultat positif de 0,9 million d'euros en 2024.

Le résultat net de Monceau Générale Assurances est également en amélioration avec un résultat net de + 1,3 million d'euros en comparaison du résultat de l'année 2024 qui était de -2,9 millions d'euros. Ce chiffre intègre des résultats financiers à hauteur de 4,1 millions d'euros, en augmentation par rapport à 2024.

La dynamique d'activité est également positive avec un chiffre d'affaires qui augmente de +7,4% sur l'ensemble du périmètre de MGA (+12 millions d'euros).

Sinistralité et événements majeurs

L'exercice 2025 a été marqué par une sinistralité soutenue, notamment avec le cyclone Garance de février 2025 à La Réunion et les tempêtes de Grêle de fin juin 2025 sur l'ensemble du territoire. Les événements climatiques (tempêtes, épisodes

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 JUIN 2026

de grêle, inondations localisées) ont contribué à une hausse du coût moyen des sinistres. La fréquence des événements à caractère climatique confirme une tendance structurelle nécessitant un ajustement permanent des politiques de souscription et de la prévention.

En assurance automobile, la sinistralité est demeurée stable, tandis que le coût des réparations matérielles a poursuivi sa progression sous l'effet combiné de l'inflation des pièces détachées et de la complexification technologique des véhicules.

Équilibre technique et rentabilité

Dans ce contexte, la maîtrise du ratio combiné est restée une priorité stratégique. Le plan de redressement engagé en 2022 a permis de retrouver un résultat positif sur l'exercice 2025. Ce résultat est en partie lié aux diverses actions mises en œuvre sur le périmètre du marché français en lien avec les agents généraux. Les projets livrés ont contribué à renforcer l'efficacité opérationnelle et la qualité de service.

A noter également l'excellente performance de l'activité AEDES en Belgique qui représente un tiers des activités de MGA.

En complément des actions issues du plan de redressement, nous avons des mesures d'ajustement tarifaire qui produisent leurs effets, permettant notamment une amélioration progressive de l'équilibre technique, bien que la pression sur les marges demeure sensible. Une attention particulière a été portée à la sélection des risques, au renforcement des dispositifs de contrôle interne et à l'optimisation des programmes de réassurance afin de sécuriser la solvabilité et la stabilité des résultats.

Transformation digitale et expérience client

L'année 2025 a également été marquée par le lancement d'une nouvelle offre Habitation qui a permis de retrouver une dynamique positive sur ce périmètre d'activité. Cette nouvelle offre personnalisable en fonction des besoins exprimés a rencontré un franc succès auprès de nos clients et de nos agents. Cette offre a été lancée avec une nouvelle approche d'animation commerciale pour accompagner notre réseau de distribution.

En complément, nous poursuivons notre transformation digitale avec la livraison d'un nouvel espace client qui représente une base fondatrice pour les années futures avec de nouveaux services qui seront intégrés.

Environnement réglementaire et conformité

Le cadre réglementaire a continué d'évoluer en 2025, renforçant les exigences en matière de transparence, de protection des assurés et de gouvernance. Les dispositifs de conformité ont été consolidés afin de répondre aux nouvelles obligations et d'assurer une gestion rigoureuse des risques.

Perspectives

Les perspectives pour l'exercice 2026 s'inscrivent dans une logique de prudence et d'adaptation continue comme l'amélioration des processus de gestion des sinistres, la digitalisation des processus, la lutte contre la fraude etc.

La priorité restera donnée à l'équilibre technique, à la résilience face aux aléas climatiques et à la création de valeur durable pour les assurés. La stratégie poursuivie vise à conjuguer solidité financière, innovation et excellence opérationnelle afin de répondre aux défis structurels du marché de l'assurance de biens et de dommages.

Focus sur Monceau Retraite & Epargne

2025 fut une année de fortes turbulences politiques, de mutations géopolitiques majeures, de crises internationales persistantes, d'événements climatiques tant en France que dans le reste du monde.

Les marchés financiers comme les comportements d'épargne ont été influencés par des dynamiques parfois contradictoires. La croissance mondiale reste bien orientée autour de 2,7 % portée par la résilience américaine et la reprise européenne. Après les pics des années 2022 à 2024, l'inflation en zone euro voit enfin un retour progressif vers la cible des 2 % et les taux obligataires avec une détente progressive, permettant une amélioration des rendements des fonds en euros.

Dans cet environnement, la repentification de la courbe des taux s'est poursuivie. En zone euro, la courbe des taux produite par l'EIO-PA est au 31 décembre 2025 presque totalement normalisée : la pente est maintenant positive pour les maturités allant de 2 à 30 ans. L'utilisation de cette courbe pour calculer les droits acquis par les adhérents des deux régimes de retraite en points ainsi que la hausse des plus-values latentes entraînent une augmentation des taux de couverture des deux régimes qui ressortent à 143,92 %

pour Monceau Avenir Retraite et à 201,27 % pour Monceau Perspectives Retraite. Grâce à ces taux de couverture et afin d'accompagner au mieux les retraités face à l'inflation, la société a décidé de revaloriser la valeur de service du point applicable en 2025 de 1,75 % pour Monceau Avenir Retraite et de 2,50 % pour Monceau Perspectives Retraite.

Afin d'accompagner le développement commercial, un taux de revalorisation de 3,15 % nets de frais de gestion et avant prélèvements sociaux a été attribué aux supports en euros de Dynaplus, de Monceau Europlus et de Monceau Multifonds Plus, après prélèvement sur la provision pour participation aux bénéfices.

Analyse des résultats comptables

La société enregistre un chiffre d'affaires de 20,1 millions d'euros, en hausse de 7,58 % par rapport à l'exercice précédent.

La collecte sur les produits d'épargne enregistre une progression de 21,9 %, passant de 9,4 millions d'euros en 2024 à 11,5 millions d'euros sur l'exercice 2025. Cette progression est principalement le résultat de la hausse de 21,6 % de la collecte sur les fonds en euros. Les nouvelles adhésions sur les PERP en points n'étant plus possibles depuis l'adoption de la loi Pacte en 2020, la collecte sur les produits de retraite continue de reculer (- 9,6 %) et s'établit à 6,5 millions d'euros, contre 7,2 millions d'euros en 2023. Le chiffre d'affaires réalisé en prévoyance diminue également (- 14,1 %), en raison notamment du déclin du portefeuille des garanties décès des risques statutaires.

Enfin, l'activité non-vie des risques statutaires continue de régresser, à la suite de l'arrêt de la souscription de cette branche d'activité, actée depuis 2018.

Dans le courant de l'année, l'effet positif des marchés financiers a été utilisé pour matérialiser des plus-values, qui ont fortement contribué au résultat technique. A la fin de l'exercice, les portefeuilles de titres sont tous en plus-values latentes pour un total de 26,7 millions d'euros, contre des plus-values latentes de 14,3 millions d'euros à la fin de l'exercice 2024. Il n'y a pas de provision pour risque d'exigibilité enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2025.

La provision pour dépréciation durable des actifs à 882 milliers d'euros au 31/12/25, contre 1 417 milliers d'euros à la clôture précédente, notamment du fait d'une reprise de 392 milliers d'euros liée à la liquidation de MMG Finance verte.

Après réassurance, le résultat technique présente un excédent de 3,5 millions d'euros, à comparer à l'excédent de 0,8 million d'euros constaté en 2024. Les différents éléments non techniques portent le résultat net comptable à 3,7 millions d'euros pour l'exercice 2025, contre 1,4 million d'euros en 2024, après paiement de l'impôt sur les sociétés d'un montant de 1,8 million d'euros. Au 31 décembre 2025, le résultat de l'exercice permet de porter le montant des fonds propres comptables à 87,7 millions d'euros, contre 84,8 millions d'euros à l'ouverture de l'exercice.

Une marge de solvabilité largement couverte

Les calculs de la marge de solvabilité à constituer et de l'exigence de marge effectués au 31 décembre 2025 sont détaillés dans le « rapport sur la solvabilité et la situation financière » de l'entreprise, rapport public disponible sur le site internet de Monceau Assurances. La solvabilité de la société est largement assurée : les éléments constitutifs de marge de solvabilité s'élèvent à 102,4 millions d'euros, pour une marge de solvabilité à constituer, évaluée depuis l'exercice précédent à l'aide d'un modèle stochastique, de 27 millions d'euros, soit un taux de couverture de la marge de solvabilité de 378 %. Ce taux est très supérieur à celui de 100 % répondant aux obligations réglementaires.

Focus sur Vitis Life

Pour le secteur de l'assurance-vie luxembourgeois, l'année 2025 a été une année de croissance et ce tout particulièrement pour les contrats en unités de compte qui ont connu une progression de l'encaissement primes de +30,27%. Avec plus de 31,1 milliards d'euros de primes encaissées le secteur de l'assurance-vie a ainsi connu une augmentation de son chiffre d'affaires de +16,17% par rapport à l'année précédente.

Tous produits confondus, les provisions techniques du secteur de l'assurance-vie luxembourgeois ont continué d'augmenter (+8,47%) grâce à la revalorisation des actifs sous gestion et à la bonne tenue de l'encaissement des primes pour s'établir à 262,5 milliards d'euros.

Vitis Life a, quant à elle, enregistré une croissance significative, avec une progression de 64 % de son chiffre d'affaires qui a atteint 660 millions d'euros. Ce résultat témoigne de sa capacité à innover et à renforcer sa position sur les marchés où elle dispose d'une expertise reconnue. Les primes nettes encaissées, principalement issues des marchés français et belges, illustrent la pertinence de la stratégie de la société qui vise à faire bénéficier à ses partenaires et clients d'une grande proximité et d'une qualité de services optimale.

En France, la croissance a été particulièrement marquée, avec une hausse de +133 % des primes encaissées. Ce succès s'explique par l'offre de produits et services dédiée au marché français, conçue pour répondre aux attentes évolutives des clients, ainsi que par le développement de partenariats avec de nouvelles banques privées

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 JUIN 2026

et des family offices. Ces collaborations ont ouvert la voie à de nouvelles opportunités, ont renforcé la notoriété de la société et ils lui permettent de progresser en gagnant des parts de marché grâce au soutien actif et à l'engagement de ses équipes.

Sur le marché belge, la dynamique de la succursale belge, couplée à une gamme de produits diversifiée et adaptée - tant pour les particuliers que pour les entreprises - distribués en libre prestation de services et en régime d'établissement, a permis une progression des primes de +8%.

Sur les autres marchés, la stabilité, tant de l'encaissement des primes que des encours, offre une base solide à la société pour poursuivre son développement sur ses principaux pays cibles.

Au 31 décembre 2025, l'excédent issu des primes nettes encaissées, après déduction des sinistres, s'est établi à +306 millions d'euros. Cette performance positive, observée sur l'ensemble des marchés à l'exception de l'Italie, combinée à l'effet de la hausse des marchés financiers sur les actifs représentatifs sous-jacents, a permis une progression des provisions mathématiques des contrats en unités de compte de plus de 12 %. Ainsi, les encours totaux ont atteint 3,986 milliards d'euros au 31 décembre 2025.

Focus sur Monceau Euro Risk

L'exercice 2025 dans la continuité des deux exercices précédents, aura été un exercice de très bonne facture sur le plan de la sinistralité, ne présentant pas de sinistres catastrophiques ou corporels majeurs impactant Monceau Euro Risk. Par ailleurs, les résultats financiers obtenus sont également de qualité, conséquence des ajustements financiers effectués dans un bon timing afin de sécuriser une partie des plus-values présentes

sur le portefeuille actions et de rebondir sur les produits obligataires européens. Ces résultats positifs importants permettent de doter la provision pour fluctuation de sinistres (PFS) à hauteur de 9,5 millions d'euros et de dégager un résultat bénéficiaire de 1,6 million d'euros, sur lequel il a été prélevé un dividende de 1,5 million d'euros à distribuer à l'actionnaire.

Focus sur l'Umam

En 2025, l'UMAM compte cinq adhérentes qui offrent un catalogue de produits et services essentiellement tournés vers l'assurance automobile, l'habitation, la vie privée, les instruments de musique, l'ensemble pour des particuliers et des professionnels (artisans taxis, auto-écoles, artistes et élèves musiciens) :

- ✓ La Mutuelle d'Assurance des Techniciens de l'Éducation Routière (MASTER)
- ✓ La Mutuelle d'assurance de l'Artisanat et des Transports (MAT)
- ✓ La Mutuelle d'Assurance des Musiciens et des Métiers de la Musique) (SMAMMM)
- ✓ La Mutuelle Centrale d'Assurances (MCA)
- ✓ La Mutuelle d'Assurance du Midi (MAM)

A fin décembre 2025, le nombre de contrats actifs s'élève à 7 092 contrats.

A la fin de l'exercice 2025, les primes acquises s'affichent à 13,4 M€, en hausse de 26,7 % par rapport à 2024, où elles s'élevaient à 10,5 M€. L'essentiel de l'activité reste porté par les risques Auto-Ecole (MASTER) et Taxi (MAT) qui contribuent respectivement à 6,4 M€ en hausse de 44,4% par rapport à 2024 pour la Master et à 5,9 M€ en hausse de 10,5% par rapport à 2024 pour la MAT.

A fin 2025, la charge de sinistres représente 10,3 M€ en hausse de 31,6 % par rapport aux 7,8 M€ constatés un an auparavant. Cette hausse est principalement imputable à la MASTER (+3,6 M€ de charges de sinistres).

Les frais d'acquisition et d'administration s'élèvent à 2,9 millions d'euros en hausse par rapport à ceux constatés en 2024 (1,9 M€) liés notamment à la réorganisation des frais généraux du groupe (-0,7M€) et aux commissions complémentaires nécessaires à la MAT pour équilibrer son résultat (-0,5M€) et à la MAM pour apurer des créances irrécouvrables (-0,4M€). Dès lors, le résultat technique brut avant produit financier ressort avec une perte de 1,5 M€ contre un gain de 0,3 M€ en 2024.

Le résultat de réassurance en faveur des réassureurs vient diminuer le résultat technique de 0,9M€. En conséquence, après réassurance, le résultat technique est une perte à hauteur de 2,2 M€ contre une perte de 0,9 M€ en 2024. Le ratio combiné brut est de 111,6% en 2025 contre 96,7 % en 2024 et 125,5 % en 2023.

Le résultat financier s'élève à 0,7 M€ stable en 2024. Il n'y a pas d'impôt sur les bénéfices à payer au titre de 2025 et le résultat net comptable est une perte de 1,9M€.

Prenant en compte ce résultat, les capitaux propres sont en légère baisse à 16,4 M€, contre 18,3 M€ à la fin de l'exercice 2024.

Evolution prévisible de l'activité du Groupe Monceau Assurances

Réorganisation des structures prudentielles vie

En octobre 2025, les Conseils d'administration de Capma & Capmi, de la Mutuelle Centrale de Réassurance et de Monceau Retraite & Epargne ont validé les principes de la réorganisation des activités vie du groupe Monceau Assurances, avec comme principale action la création de Monceau Retraite Supplémentaire (MRS). Cette société qui vise un agrément en tant que Fonds de Retraite Professionnel Supplémentaire (FRPS) est destinée à accueillir les régimes de retraite de branche 26 de Capma & Capmi (hors RCR) et de Monceau Retraite & Epargne par transfert de portefeuille.

Monceau Retraite Supplémentaire a depuis été créée sous forme de SA avec un capital de 1 M€ détenu par Capma & Capmi, en totalité moins une part. La société est immatriculée depuis le 17 novembre 2025.

Dans le courant de l'année 2026, Capma & Capmi deviendra propriétaire en totalité de Monceau Retraite & Epargne, en préparation d'une fusion-absorption de Monceau Retraite & Epargne par Capma & Capmi.

Ces opérations faisant l'objet de demandes d'agrément et de transfert de portefeuille sont soumises à l'approbation des assemblées générales de juin 2026 et à l'autorisation de l'ACPR.

Perspectives en réassurance

Nous avons noué un partenariat avec Toa Re qui a débuté au 1^{er} janvier 2026. Le traité couvre leur portefeuille européen multibranche qui soutient notre développement tout en diversifiant notre portefeuille. Ce contrat pluriannuel va générer des primes qui vont augmenter progressivement sur les trois prochaines années.

L'investissement en 2026 dans 157 Re, le side-car d'Arundo Re, nous permet aussi de diversifier nos risques avec un produit sensible à la survenance des grands événements climatiques mais peu corrélé aux mouvements des grandes places financières.

Evènements postérieurs à la clôture

Les Etats-Unis avec l'Israël ont lancé le 28 février 2026 une série d'attaques militaires à l'encontre de la République islamique d'Iran. L'entreprise ne présente aucune exposition directe ou indirecte significative au conflit. En conséquence, ce conflit géopolitique n'est pas de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation mais aura un impact inconnu à ce jour sur la société en raison de la volatilité induite sur les marchés financiers.

Prises de participation significatives sur l'exercice dans des sociétés commerciales ayant leur siège social sur le territoire français

Néant

Liste des organismes constituant le groupe au sens de l'article R 345-1-1 du Code des assurances

Pour répondre aux dispositions de l'article R.345-1-2 du Code des assurances, la SGAM Monceau Assurances, société de groupe d'assurance mutuelle régie par le Code des Assurances, dont le siège social est situé au 36-38 rue de Saint-Petersbourg à Paris 8ème, établit des comptes combinés.

La Mutuelle Centrale de Réassurances et ses filiales, Capma & Capmi et ses filiales, l'union de sociétés d'assurances mutuelles UMAM (Union Mutuelles Assurances Monceau et la MUDETAF forment un groupe combiné au sens de l'article 345-1-1 du Code des assurances.

Sommes versées en application de l'article R 322-55-1 du Code des assurances

Au cours de l'exercice 2025, les administrateurs ont perçu un montant brut de 94 200 euros au titre d'indemnités de temps passé. Ces indemnités, conformément à la réglementation, sont assujetties à des charges sociales, non déduites des montants ci-dessus. En outre, les frais ont été remboursés sur présentation de justificatifs par les structures affiliées.

Rémunérations versées au dirigeant opérationnel

Cette information n'est pas mentionnée dans le présent rapport car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Liste des conventions règlementées signées en 2025

- Contrat-cadre de prestations de service et conventions de services avec le GIE DMA signés le 25 mars 2025
- Contrat-cadre de prestations de service et conventions de services avec Sarp Europe signé le 4 février 2025
- Contrat de licence de marques et de services d'image et de communication avec la SGAM Monceau Assurances signée le 14 mai 2025

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 JUIN 2026

Annexes

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)
En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017, les informations mentionnées ci-dessous n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

Article D.441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	0					-	-					-
Montant total des factures concernées (TTC)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%						
Pourcentage du chiffre d'affaire de l'exercice (préciser : HT ou TTC)							-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures concernées												
exclues												
Montant total des factures exclus (TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal- article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : (préciser) Délais légaux : (préciser)						Délais contractuels : (préciser) Délais légaux : (préciser)					

Annexes

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (tableau prévu au II de l'article D.441-4)
En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017, les informations mentionnées ci-dessous n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

Article D.441 I.-1° : Factures <u>recues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées	0					-	-					-	
Montant total des factures concernées (TTC)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%							
Pourcentage du chiffre d'affaire de l'exercice (préciser : HT ou TTC)							-	-	-	-	-	-	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre de factures concernées													
exclues													
Montant total des factures exclus (TTC)													
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal- article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : (préciser) Délais légaux : (préciser)						Délais contractuels : (préciser) Délais légaux : (préciser)						

COMPTES COMBINÉS

Sauf mention contraire, les sommes portées dans le présent document sont exprimées en milliers d'euros et sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

BILAN COMBINE AU 31 DECEMBRE 2025

Actif	2025.12	2024.12 PROFORMA
Actifs incorporels	123 932	121 400
Placements des entreprises d'assurances	5 432 789	5 336 473
Terrains et constructions	1 209 416	1 081 643
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	117 304	138 867
Autres placements	4 048 645	4 056 200
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	57 424	59 763
Placements représentant les engagements en UC	4 826 381	4 649 732
Placements des entreprises du secteur bancaire		
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		
Autres placements		
Placements des autres entreprises	430 908	436 171
Titres mis en équivalence	2 675	2 621
Part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les provisions techniques	64 974	71 297
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	69 766	55 151
Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire		
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	436 433	169 397
Autres créances	89 488	57 795
Autres actifs	10 618	10 204
Immobilisations corporelles	10 618	10 204
Disponibilités		
Comptes de régularisation actif	55 480	50 631
Frais d'acquisition reportés	13 340	12 750
Autres	42 140	37 881
Différence de conversion		
TOTAL DE L'ACTIF	11 543 445	10 960 871

Passif	2025.12	2024.12 PROFORMA
Capitaux propres du groupe	1 298 868	1 253 259
Capital social ou fonds équivalents	387 002	382 688
Primes		
Réserves et Report à nouveau	(0)	0
Résultat net (Part du groupe)	46 828	36 464
Réserves de consolidation groupe	865 038	834 107
Intérêts minoritaires		
Passifs subordonnés		
Provisions techniques brutes	5 110 993	4 838 237
Provisions techniques vie	4 508 022	4 223 906
Provisions techniques non vie	602 970	614 331
Provisions techniques en UC	4 825 055	4 649 951
Provisions pour risques et charges	9 376	7 701
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	82 807	48 753
Dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire		
Dettes représentées par des titres		
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire		
Autres dettes	214 027	160 819
Comptes de régularisation	2 320	2 151
Différence de conversion		
TOTAL DU PASSIF	11 543 445	10 960 871

COMPTES COMBINÉS

1

COMPTE DE RESULTAT COMBINE AU 31 DECEMBRE 2025

	Activités Vie	Activités Non Vie	Autres Activités	Total 2025
Primes émises	906 586	303 705		1 210 292
Variation de primes non acquises		(3 636)		(3 636)
Primes acquises	906 586	300 070		1 206 656
Produits d'exploitation bancaires				
Chiffres d'affaires ou produits des autres activités			44 263	44 263
Autres produits d'exploitation	31	1 322	47 737	49 090
Produits financiers nets de charge	294 309	33 083	(9 420)	317 972
Total des produits d'exploitation courants	1 200 926	334 475	82 580	1 617 981
Charges des prestations d'assurances	(1 144 869)	(179 841)	(9 852)	(1 334 562)
Charges ou produits nets des cessions en assurance	334	(11 656)		(11 322)
Charges d'exploitation bancaire				
Charges des autres activités	(0)	(0)	(55 121)	(55 121)
Charges de gestion	(52 564)	(68 653)	(1 731)	(122 948)
Total des charges d'exploitation courantes	(1 197 099)	(260 150)	(66 703)	(1 523 952)
Résultat de l'exploitation courante	3 827	74 324	15 877	94 028
Autres produits nets				(3 100)
Résultat exceptionnel				(544)
Impôt sur les résultats				(41 252)
Résultat net des entreprises intégrées				49 132
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence				688
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition				(2 992)
Résultat net de l'ensemble combiné				46 828
Intérêts minoritaires				
Comptes d'ajustement				0
Résultat net des activités abandonnées				
Résultat net (part du groupe)				46 828

COMPTE DE RESULTAT COMBINE AU 31 DECEMBRE 2024 PROFORMA

	Activités Vie	Activités Non Vie	Autres Activités	Total 2024
Primes émises	640 132	259 791		899 923
Variation de primes non acquises		112		112
Primes acquises	640 132	259 903		900 035
Produits d'exploitation bancaires				
Chiffres d'affaires ou produits des autres activités			47 709	47 709
Autres produits d'exploitation	21	1 082	508	1 611
Produits financiers nets de charge	336 025	28 355	(3 831)	360 549
Total des produits d'exploitation courants	976 179	289 340	44 386	1 309 905
Charges des prestations d'assurances	(918 658)	(163 943)	(9 132)	(1 091 732)
Charges ou produits nets des cessions en assurance	455	(19 002)		(18 547)
Charges d'exploitation bancaire				
Charges des autres activités	(0)	0	(44 446)	(44 446)
Charges de gestion	(41 896)	(51 057)	(432)	(93 385)
Total des charges d'exploitation courantes	(960 099)	(234 002)	(54 010)	(1 248 110)
Résultat de l'exploitation courante	16 080	55 339	(9 623)	61 795
Autres produits nets				(1 222)
Résultat exceptionnel				(4 568)
Impôt sur les résultats				(16 814)
Résultat net des entreprises intégrées				39 190
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence				642
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition				(3 368)
Résultat net de l'ensemble combiné				36 465
Intérêts minoritaires				
Comptes d'ajustement				(0)
Résultat net des activités abandonnées				
Résultat net (part du groupe)				36 464

COMPTES COMBINÉS

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE

	2025			2024		
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Primes acquises	300 070	- 9 554	290 515	259 903	- 14 173	245 730
Primes	303 705	- 9 554	294 151	259 791	- 14 173	245 618
Variation des primes non acquises	- 3 636	-	3 636	112	-	112
Part du compte technique dans les produits nets de placements	24 402	-	24 402	17 911	-	17 911
Autres produits techniques	1 322	-	1 322	1 082	-	1 082
Charges des sinistres	- 179 821	- 2 771	- 182 592	- 163 953	- 6 772	- 170 724
Prestations et frais payés	- 191 116	5 121	- 185 996	- 185 382	14 223	- 171 159
Charges des provisions pour sinistres	11 295	- 7 891	3 404	21 429	- 20 994	435
Charges des autres provisions techniques	2 202	481	2 683	3 030	- 621	2 409
Participation aux résultats	- 20	-	20	10	-	10
Frais d'acquisition et d'administration	- 54 671	189	- 54 483	- 42 457	2 563	- 39 894
Frais d'acquisition	- 35 239	-	- 35 239	- 24 141	-	- 24 141
Frais d'administration	- 19 432	-	- 19 432	- 18 316	-	- 18 316
Commissions reçues des réassureurs	-	189	189	-	2 563	2 563
Autres charges techniques	- 13 484	-	- 13 484	- 8 882	-	- 8 882
Variation de la provision pour égalisation	- 1 963	-	- 1 963	- 1 459	-	- 1 459
Résultat technique non-vie	78 037	- 11 656	66 381	65 186	- 19 002	46 183
Participation des salariés	- 737	-	- 737	- 1 289	-	- 1 289
Produits nets des placements hors part du compte technique	8 680	-	8 680	10 444	-	10 444
Résultat de l'exploitation courante	85 980	- 11 656	74 324	74 341	- 19 002	55 339

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

	2025.12			2024.12		
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Primes	906 586	- 1 069	905 518	640 132	- 798	639 335
Part du compte technique dans les produits nets de placements	147 736	-	147 736	156 481	-	156 481
Ajustements ACAV (plus-values)	177 134		177 134	218 500		218 500
Autres produits techniques	31	-	31	21	-	21
Charges des sinistres	- 685 962	637	- 685 325	- 578 129	205	- 577 925
Prestations et frais payés	- 685 070	319	- 684 751	- 578 223	205	- 578 018
Charges des provisions pour sinistres	- 892	318	- 574	93	-	93
Charges des autres provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques	- 339 128	765	- 338 363	- 239 891	1 048	- 238 843
Provisions d'assurance vie	15 756	765	16 521	27 262	1 048	28 310
Provisions en UC	- 354 884	-	- 354 884	- 267 153	-	- 267 153
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-	-
Participation aux résultats	- 119 779	-	- 119 779	- 100 637	-	- 100 637
Frais d'acquisition et d'administration	- 44 067	-	- 44 067	- 37 914	-	- 37 914
Frais d'acquisition	- 35 600	-	- 35 600	- 27 256	-	- 27 256
Frais d'administration	- 8 467	-	- 8 467	- 10 657	-	- 10 657
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-	-	-
Ajustements ACAV (moins-values)	- 65 355	-	- 65 355	- 61 702	-	- 61 702
Autres charges techniques	- 4 921	-	- 4 921	- 1 666	-	- 1 666
Résultat technique vie	- 27 724	334	- 27 391	- 4 805	455	- 4 349
Participation des salariés	- 3 576	-	- 3 576	- 2 317	-	- 2 317
Produits nets des placements hors part du compte technique	34 794		34 794	22 746		22 746
Résultat de l'exploitation courante	3 494	334	3 827	15 624	455	16 080

COMPTE D'EXPLOITATION DES AUTRES ACTIVITES

	2025.12	2024.12
	N	N-1
	AUTRE	AUTRE
Compte d'exploitation autres activités	Autres activités	Autres activités
Chiffre d'affaires	44 263	47 709
Autres produits d'exploitation	47 737	508
Achats consommés	(19 864)	(8 916)
Charges de personnel (y compris la participation des salariés)	(15 229)	(15 466)
Autres charges d'exploitation	(25 352)	(23 704)
Impôts et taxes	(1 136)	(609)
Dotations aux amortissements et provisions (hors écarts d'acquisition)	(5 122)	(5 315)
Résultat d'exploitation (hors amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition)	15 877	(9 623)
Charges et produits financiers	(9 420)	(3 831)
Elimination des opérations intersectorielles		
<u>Total</u>		
Résultat net (Part du groupe)	17 208	1 543

FAITS MARQUANTS

Comme évoqué dans le paragraphe sur le périmètre de combinaison, les comptes combinés 2025 de la SGAM Monceau Assurances ne tiennent pas compte de la mutuelle associée MAPA MAB, sortie du périmètre de combinaison en 2025. Pour permettre une meilleure lisibilité des comptes, les chiffres 2024 sont présentés proforma en excluant la MAPA.

L'exercice 2025 est marqué par une très forte croissance de son chiffre d'affaires qui s'élève à 1.254 M€ contre 947,6 M€ en 2024 soit une croissance de 32% portée notamment par l'activité au Luxembourg qui progresse de 60% cette année en passant de 422,5 M€ en 2024 à 677,1 M€ en 2025.

Les activités vie et non vie représentent respectivement 72% et 24% du chiffre d'affaires combiné 2025.

Les produits financiers sont en diminution de 12%, ils s'élèvent à 317,9 M€ à fin 2025 vs 360,5 M€ à fin 2024.

L'impôt sur les sociétés s'élève à 41,2 M€, dont 37,7 M€ redevable en France. Capma Capmi contribue à hauteur de 14,9 M€, la Mutuelle Centrale de Réassurance à 7,4 M€ et la Société Civile Foncière Centrale Monceau à 7,4 M€ également.

Le résultat combiné s'élève à 46,8 M€ vs 36,4 M€ en progression de 28%.

L'activité non-vie contribue à hauteur de 41,9M€ portée par les résultats de la réassurance Mutuelle Centrale de Réassurance (22,2M€) et de Monceau Euro risk (11M€), les autres activités contribuent à hauteur de 17,2M€ portées par la Société Civile Foncière Centrale Monceau (22,2M€) qui a vendu les forêts de Maupioux et Grailly au cours de l'exercice. L'activité vie contribue à -12,3 M€ dont Capma Capmi à hauteur de -16,9 M€.

Les fonds propres combinés s'élèvent à 1.299 M€ en hausse de 3,56% par rapport à ceux de 2024 (1.255 M€).

ANNEXES AUX COMPTES COMBINES

Les comptes combinés de Monceau Assurances sont désormais établis par la SGAM Monceau Assurances conformément au règlement de l’Autorité des Normes Comptable (ANC) n°2020-01 du 9 octobre 2020, entré en vigueur le 29 décembre 2020 et relatif aux comptes consolidés et combinés.

2 Périmètre de combinaison

Le périmètre de combinaison a été revue en 2025 conformément à la création de la SGAM Monceau Assurances au 01/01/2025. Désormais l’entité combinante pour l’établissement des comptes à partir de l’exercice 2025 est la SGAM Monceau Assurances.

Par ailleurs, le groupe combiné MAPA-MAB ne fait plus du nouveau périmètre de combinaison. L’article R-345-1-1 du Code des Assurances, qui rendait obligatoire la combinaison de la MAPA et de la MAB dans la MCR, n’est plus applicable, bien que la relation de réassurance soit durable dans le temps, le lien de réassurance est considéré limité au sens comptable du groupe MAPA MAB (15% des provisions techniques cédées à la Mutuelle Centrale de Réassurance).

Pour permettre une meilleure lisibilité, des comptes Proforma 2024 ont été établis sur la base du périmètre 2025.

2.1 Intégration globale

Cette méthode de combinaison est appliquée aux entités suivantes :

- Une société combinante

Dénomination	Activité	Adresse postale	N° immatriculation	Code APE
SGAM Monceau Assurances	Société de groupe d'assurance	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)		

- Quatre sociétés d’assurance mutuelle et une union de sociétés d’assurance mutuelles, qui ont signé avec la Mutuelle Centrale de Réassurance un traité de réassurance de longue durée. L’existence de cette relation de réassurance importante et durable en vertu de dispositions contractuelles crée, en application de l’article R 345-1-1 du code des assurances, l’obligation d’établir des comptes combinés intégrant les comptes sociaux de ces différentes entreprises :

Dénomination	Activité	Adresse postale	N° immatriculation	Code APE
CAPMA & CAPMI	Assurance vie	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)	775 670 482 00030	6511Z
Union des Mutuelles d’Assurances Monceau (UMAM)	Assurance I.A.R.D.	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)	784 338 717 00027	6512Z
Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR)	Réassurance	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)		
Mutuelle des Débitants de Tabac de France (MUDETAF)	Assurance I.A.R.D.	23, rue Chaptal 75009 Paris (France)	350 403 804 00049	6512Z

Ces traités de réassurance marquent l'adhésion des entreprises concernées au statut d'associé de la Mutuelle Centrale de Réassurance. D'autres sociétés d'assurance au Maroc, en Tunisie, au Canada et au Sénégal, bien qu'elles jouissent d'un statut similaire, ne sont pas intégrées dans le périmètre de combinaison étant donné qu'elles ne sont pas soumises aux dispositions de l'article L310-1 ou L310-1-1 du code des assurances, n'ont pas de lien en capital avec les sociétés incluses dans le périmètre de combinaison, sont dotées de structure de direction autonome et ne bénéficient pas des services communs proposés par les GIE du groupe.

▪ Cinq Groupements d'Intérêt Economique (GIE) :

Dénomination	Activité	Adresse postale	N° immatriculation	Code APE
Service Central des Mutuelles (SCM)	Gestion des fonctions centrales	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)	703 001 875 00011	6512Z
Fédération Nationale des Groupements de Retraite et de Prévoyance (FNGRP)	Distribution et gestion de produits d'assurance de personnes	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)	305 303 117 00025	6511Z
Monceau Gestion Immobilier (MGI)	Gestion immobilière	65, rue de Monceau 75008 Paris (France)	451 343 602 00038	6832A
Direction Monceau Assurances	Direction Monceau	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)		
Monceau Assurances Dommages	Distribution et gestion de produits d'assurance I.A.R.D.	1, avenue des Cités Unies d'Europe 41100 Vendôme (France)	488 099 367 00028	6512Z

▪ Deux sociétés civiles :

Dénomination	Activité	Adresse postale	N° immatriculation	Code APE
Monceau Investissements Mobiliers (MIM)	Gestion d'un portefeuille de participations	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)	326 494 101 00024	6430 Z
Société Civile Foncière Centrale Monceau (SCFCM)	Gestion d'un patrimoine foncier	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)	319 354 833 00034	6820 B

▪ Seize sociétés de capitaux et une société d'assurance mutuelle contrôlées par des entités incluses dans le périmètre de combinaison

Dénomination	Activité	Adresse postale	N° immatriculation	Code APE
Monceau Générale Assurances S.A. (MGA)	Assurance I.A.R.D.	1, avenue des Cités Unies d'Europe 41100 Vendôme (France)	414 086 355 00040	6512 Z
Services en Assurance, Réassurance et Prévoyance SARP S.A.S	Conseil en gestion	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)	310 838 081 00043	6520 Z

COMPTES COMBINÉS

Monceau Retraite & Épargne S.A. (MR&E)	Société anonyme d'assurance mixte	36-38, rue de Saint-Pétersbourg 75008 Paris (France)	443 137 500 00023	6511 Z
Domaine de Molières S.A.S	Gestion de patrimoine foncier	36-38, rue de Saint-Pétersbourg 75008 Paris (France)	375 820 321 00103	0121 Z
AgorAssur SARL	Courtage d'assurance	1, avenue des Cités Unies d'Europe 41100 Vendôme (France)	597 020 122 00037	6622 Z
Monceau Patrimoine Conseil SASU (MPC)	Courtage d'assurance	36-38, rue de Saint-Pétersbourg 75008 Paris (France)	528 938 665 00056	6622 Z
AEDES S.A.	Courtage d'assurance IARD	Route des Canons 3 B-5000 Namur (Belgique)	RPM Namur BE 0460 855 809	N/A
Digital vision	Société de prestations et conseil en informatique	Route des Canons 3 B-5000 Namur (Belgique)	RCS Luxembourg B 182 094	N/A
Monceau Euro Risk S.A.	Réassurance	52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg (Luxembourg)	RCS Luxembourg B 169151	N/A
Monceau Life & Pension Holding S.A.	Société de portefeuille Société anonyme de droit luxembourgeois	52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg (Luxembourg)	RCS Luxembourg B 35 154	N/A
SARP Europe S.à.r.l.	Conseil économique	52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg (Luxembourg)	RCS Luxembourg B 171 247	N/A
Monceau Participations S.A.	Société de portefeuille	52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg (Luxembourg)	RCS Luxembourg B 187 882	N/A
Monceau International S.A.	Société de portefeuille	52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg (Luxembourg)	RCS Luxembourg B 187 883	N/A
VITIS LIFE S.A.	Assurance vie	52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg (Luxembourg)	RCS Luxembourg B 49 922	N/A
Monceau Asset Management SAS (Monceau AM)	Société de gestion d'actifs	65, rue de Monceau 75008 Paris (France)	802 985 960 00011	6612Z
Monceau Investment Solution (MIS)	Société de gestion d'actifs	65, rue de Monceau 75008 Paris (France)	993 614 064	

▪ Huit sociétés immobilières :

Dénomination	Activité	Adresse postale	N° immatriculation	Code APE
Monceau Agences Immobilier S.C.I (MAI)	Gestion immobilière des agences Monceau	65, rue de Monceau 75008 Paris (France)	431 955 046 00021	6820B
SOGIMME II S.A.	Société portant l'immeuble « White Pearl »	52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg (Luxembourg)	RCS Luxembourg B 155020	N/A
Monceau International Real Estate S.à.R.L.(MIRE)	Gestion immobilière	52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg (Luxembourg)		
CURVE	Société portant l'immeuble « THE CURVE »	52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg (Luxembourg)		

CENTRE ETOILE	Société portant l'immeuble « NOVA »	52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg (Luxembourg)		
PRINCE HENRI	Société portant l'immeuble « PRINCE »	52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg (Luxembourg)		
VALENCIA	Société portant l'immeuble « QUATUOR »	52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg (Luxembourg)		
PARTIM	Société portant l'immeuble « THE ULTIMATE BUILDING »	52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg (Luxembourg)		

2.2 Sociétés combinées par mise en équivalence et par intégration proportionnelle

Intégration proportionnelle

Néant.

Sociétés combinées par mise en équivalence

Dénomination	Activité	Adresse postale	N° immatriculation	Code APE
Société Immobilière Toulouse Entrepôt S.A. (SITE) <i>Détenue à 50%</i>	Entreposage	22, rue Henri Barbusse 92110 Clichy (France)	550 800 965 00059	6820B

COMPTES COMBINÉS

2.3 Tableau de synthèse sur l'étendue du périmètre de combinaison

Sociétés	Pays	2025		2024		Méthode de consolidation	Méthode de consolidation N-1	Date de clôture
		Contrôle	Intérêts	Contrôle	Intérêts			
ACTIVITÉS D'ASSURANCE								
Mutuelle Centrale de Réassurance	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	31.12
Capma et Capmi	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	31.12
Monceau Générale Assurances	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	31.12
Monceau Retraite et Epargne	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	31.12
Mudetaf	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	31.12
Union des Mutuelles d'Assurances Monceau	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	31.12
Monceau Euro Risk	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	31.12
Vitis Life	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	31.12
AUTRES ACTIVITÉS								
Sgam Monceau Assurances	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	31.12
Monceau Agence Immobilier	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	31.12
AgorAssur	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	31.12
Assurances & Prévoyance de Guyane	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	31.12
Domaine de Molières	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	31.12
Monceau Investissements Mobiliers	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	31.12
Monceau Investment solutions	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	31.12
Monceau Patrimoine Conseil	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	31.12
Services en Assurance, Réassurance et Prévoyance	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	31.12
Société Civile Foncière Centrale Monceau	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	31.12
Site	France	50%	50%	50%	50%	MEE	MEE	31.12
Monceau Asset Management	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	31.12
Centre Etoile	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	31.12
Curve	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	31.12
Monceau International	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	31.12
Monceau International Real Estate	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	31.12
Monceau Life and Pension	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	31.12
Monceau Participation	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	31.12
Partim	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	31.12
Prince Henri	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	31.12
Sarp Europe	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	31.12
Sogimme II	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	31.12
Valencia	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	31.12
Aedes	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	31.12
Digital Vision	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	31.12
Monceau Assurances dommages	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	31.12
Direction Monceau assurances	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	31.12
Fngrp	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	31.12
Monceau Gestion Immobilier	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	31.12
Service Central des Mutuelles	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	31.12
Sgam Monceau Assurances	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG	31.12

2.4 Tableau contributif

	2025	
	Résultat net	Capitaux propres
Entreprises intégrées globalement	46 828	1 298 868
SGAM MONCEAU	(886)	(886)
MCR	22 224	556 571
CAPMA CAPMI	(16 887)	515 244
UMAM	(1 094)	18 852
MUDETAF	5 350	24 464
MGA	810	(5 309)
MRE	3 742	37 395
MER	11 009	53 059
VITIS LIFE	4 468	7 240
AEDES	1 083	(11 289)
AEDES IT (DIGITAL VISION)	76	1 170
MPC	(673)	320
MIM	1 073	17 873
MAM (Monceau asset management)	6 750	416
SOGIMME II	1 802	6 783
SARP Europe	440	23 754
SARP	(1 008)	(3 355)
MLP	(3 246)	(3 882)
MINT	(5 878)	57 959
SCFCM	22 250	28 045
AGORASSUR	88	3 458
CENTRE ETOILE	1 035	(8 673)
CURVE	(2 399)	(2 593)
DOM	(216)	(1 229)
MAI	287	532
MIS	5 370	5 370
PARTIM	1 032	(3 826)
PRINCE HENRI	(9 901)	(11 936)
VALENCIA	885	(5 384)
MPART	(114)	682
MIRE	(1 331)	(1 432)
Entreprises mises en équivalence	688	(525)
SITE	688	(525)

2.5 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Les Etats-Unis avec l'Israël ont lancé le 28 février 2026 une série d'attaques militaires à l'encontre de la République islamique d'Iran. L'entreprise ne présente aucune exposition directe ou indirecte significative au conflit. En conséquence, ce conflit géopolitique n'est pas de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation mais aura un impact inconnu à ce jour sur le groupe en raison de la volatilité induite sur les marchés financiers.

3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

3.1 Principes et méthodes de combinaison

Les comptes combinés ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptable (ANC) n°2020-01 du 9 octobre 2020, entré en vigueur le 29 décembre 2020 et relatif aux comptes consolidés et combinés. Les comptes annuels des entités, qui sont établis à partir du règlement de l'ANC n°2015-11 relatif aux comptes annuels pour les entreprises d'assurance, du règlement de l'ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général pour les entreprises commerciales et des règles comptables en vigueur localement pour les entreprises ayant leur siège social en dehors de France, ont été retraités en conséquence.

3.2 Clôture des comptes

Les entités retenues dans le périmètre de combinaison clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre, à l'exception du groupement Monceau Gestion Immobilier, qui arrête ses comptes au 30 septembre. Ces comptes sont établis conformément aux articles L123-12 à L123-24 du Code de commerce en tenant compte des dispositions particulières du Code des assurances.

3.3 Informations sur le choix des méthodes utilisées

3.3.1 Terrains et constructions - Parts de sociétés civiles immobilières ou foncières

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient ou pour la valeur fixée, après expertise.

Les immeubles sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée à compter de leur date d'acquisition. Les durées de vie estimées sont comprises, selon la nature de l'immeuble et sa location, entre 50 et 100 ans.

La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert.

3.3.2 Valeurs mobilières à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix

d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres. S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation, du fait de l'inflation, de la valeur de remboursement entre deux dates d'inventaire est reprise dans les produits (ou charges) de l'exercice.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

3.3.3 Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat. La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;
- à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;
- au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement

3.3.4 Evaluation des placements

Les titres relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances font l'objet d'une dépréciation selon les dispositions des articles 123-1 à 123-5 du règlement ANC n° 2015-11.

Les titres relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances font l'objet d'une dépréciation selon les dispositions des articles 123-6 à 123-19 de ce règlement.

En application des recommandations de l'Autorité des Normes Comptables, pour les actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R 343-10 du Code des assurances, il est constitué une dépréciation à caractère durable ligne par ligne lorsque, pendant 6 mois au moins, la valeur vénale de l'actif est inférieure à 80 % de son prix de revient, et se trouve toujours dans cette situation à la date de l'inventaire.

Une dépréciation à caractère durable est également comptabilisée pour les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent.

Les provisions pour risque d'exigibilité, qui, même si elles sont classées parmi les provisions techniques, s'apparentent à des provisions pour dépréciation d'actifs, sont, en application du règlement en date du 23 novembre 2004 du Conseil national de la comptabilité, intégrées dans les capitaux propres. En conséquence, les mouvements sur ces provisions, à l'exception de celui affectant les provisions constituées dans le cadre de la gestion des régimes de retraite en points, enregistrés dans les comptes sociaux sont retraités pour l'établissement du compte de résultat combiné.

3.3.5 Placements représentant les engagements en unités de compte

Conformément à l'article R.343-13 du Code des assurances et à l'article 222-1 du règlement ANC n° 2015-11, les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont évalués à la valeur de réalisation des supports de référence à la clôture de l'exercice.

Les variations positives ou négatives résultant de la comparaison de cette valeur avec leur prix d'acquisition ou leur

valeur de réévaluation à la clôture précédente sont inscrites séparément au compte de résultat en ajustements des contrats à capital variable (ACAV) en plus-values ou moins-values.

Les réévaluations sont donc enregistrées de manière symétrique à la variation des provisions techniques des contrats en unités de compte. Elles viennent compenser la part de cette variation résultant de l'évolution de la valeur des supports.

3.3.6 Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée en cas de doute sur le caractère recouvrable d'une créance.

3.3.7 Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation sont comptabilisés selon la méthode des coûts historiques, et amortis selon la méthode d'amortissement linéaire. A l'inventaire en cas d'indice de perte de valeur, une dépréciation peut être comptabilisée en sus des amortissements calculés selon la méthode d'amortissement linéaire. Le matériel de transport est amorti sur 5 ans, le mobilier sur 10 ans et le matériel informatique sur 3 ans.

3.3.8 Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux primes non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan. Ils sont calculés en appliquant le ratio entre les frais d'acquisition et les émissions de l'exercice de rattachement sur les primes non acquises.

3.3.9 Provisions techniques vie

- Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques sont calculées à partir des tables de mortalité en vigueur, et en actualisant les flux en fonction des taux de rendement prévisionnels prudemment estimés des actifs figurant en représentation des engagements réglementés conformément au règlement de l'ANC n°2020-01. Le montant des provisions mathématiques et techniques vie, constituées dans les comptes sociaux des sociétés vie incluses dans le périmètre de combinaison, est repris à l'identique dans les comptes combinés. Par ailleurs, les entreprises d'assurance vie diffusant le produit mixte Vis-à-Vie retiennent les tables de mortalité en cas de décès pour évaluer leurs engagements d'inventaire, à la place des tables en cas de vie retenues lors de la conception du produit. La charge technique d'ajustement n'est pas retraitée pour l'établissement des comptes combinés. Ce retraitement serait en tout état de cause peu significatif, en raison des rachats importants enregistrés en 2009 sur ce portefeuille, à l'initiative du courtier AlsAss.

Les provisions de rentes viagères, autres que celles relevant des contrats collectifs régis par le livre IV, chapitre 4 du Code des assurances, sont depuis l'inventaire 2006 calculées en appliquant les tables TGH 2005 et TGF 2005, sans recourir à la possibilité d'étalement sur 15 années de l'effort d'ajustement par rapport aux résultats obtenus en appliquant la table TPG utilisée précédemment. Il n'y a donc pas lieu de procéder à retraitement sur ce poste du bilan.

S'agissant des régimes de retraite collectifs en points, régis par le livre IV, chapitre 4 du Code des assurances, les Provisions Mathématiques Théoriques sont également calculées depuis l'inventaire 2006 à partir des tables différenciées par sexe TGH 05 et TGF 05, sans recourir aux possibilités d'étalement autorisées par la réglementation. En outre, l'excédent éventuel des Provisions Techniques Spéciales sur les Provisions Mathématiques Théoriques de ces régimes calculées selon les règles en vigueur à l'inventaire, qui présentent toutes les caractéristiques qui permettraient de les assimiler à des éléments latents de solvabilité, ne sont pas retraités pour la combinaison, faute d'opinions clairement exprimées sur ce sujet par les Autorités de Tutelle ou le Conseil National de la Comptabilité.

- Provision globale de gestion

La provision globale de gestion est destinée, selon l'article R343-3 du Code des Assurances, à couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couvertes par ailleurs.

- Provisions pour sinistres à payer

Il s'agit des provisions constituées dossier par dossier pour les sinistres survenus et non réglés à la clôture.

- Provisions pour participation aux bénéfices

Conformément à l'article R343-3 du Code des Assurances, le compte de participation aux bénéfices techniques et financiers a été établi, globalement pour tous les contrats individuels et collectifs, afin de déterminer la dotation minimale réglementaire.

Parallèlement, ont été réalisés les calculs de participation tels que prévus contractuellement par les conditions générales des contrats concernés.

- Provision pour aléas financiers

Selon l'article A132-2 du Code des Assurances, une provision pour aléas financiers, destinée à compenser la baisse du rendement de l'actif, doit être constituée lorsque les intérêts techniques garantis sont globalement supérieurs à 80% du taux de rendement des actifs.

Au 31 décembre 2025, il n'a pas été constitué de provision pour aléas financiers.

Enfin, les sociétés d'assurance vie intégrées dans le périmètre de combinaison distribuent des contrats dont les chargements compris dans les cotisations versées sont pratiquement égaux aux frais d'acquisition. En conséquence, les frais d'acquisition de ces contrats ne sont pas reportés. L'étalement de ces frais d'acquisition sur les marges futures, préconisé par le règlement de l'ANC n°2020-01, n'aurait pas d'effet significatif sur les fonds propres et le résultat combiné ; en revanche, la mise en œuvre de la méthode induirait un coût administratif disproportionné.

3.3.10 Provisions techniques non-vie

- Provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises constate la part de cotisations émises se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de cotisations. Elle est calculée contrat par contrat prorata temporis sur 365 jours.

- Provisions pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer correspond aux capitaux échus ou aux sinistres survenus et non encore réglés à la date de clôture.

Les provisions pour sinistres à payer sont calculées dossier par dossier et comprennent une provision pour frais de gestion déterminée en fonction des frais réellement engagés pour la gestion des sinistres réglés.

Elles figurent au bilan pour leur montant net de prévisions de recours à encaisser.

- Provisions pour risques en cours

La provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres (augmenté des frais d'acquisition et d'administration) susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs à des contrats conclus avant cette date, excède le montant de la provision pour cotisations non acquises relative à ces mêmes contrats. Le calcul est effectué séparément par catégories d'assurance.

Lorsque le rapport Sinistres (y compris frais) / Primes excède 100% pour l'exercice, une provision pour risques en cours est calculée en appliquant la part du taux qui excède 100% au montant de la provision pour primes non acquises correspondante.

Les autres provisions techniques constatées dans les comptes sociaux des entreprises participant à la combinaison des comptes ne sont pas retraitées pour les besoins de la combinaison des comptes. En particulier, lorsque des déséquilibres tarifaires par branche ministérielle justifient la constitution, par certaines sociétés, de provisions pour risques en cours, le calcul n'est pas repris pour compenser ces insuffisances tarifaires avec les excédents techniques qui pourraient apparaître pour les mêmes branches, dans les comptes d'autres sociétés incluses dans le périmètre de combinaison.

- Provision pour égalisation

Une provision pour égalisation est constituée, conformément à la réglementation, pour les risques catastrophes naturelles et autres éléments naturels.

Les provisions d'égalisation sont éliminées en combinaison si elles n'ont pas pour objet de faire face aux risques et événements à venir caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé conformément à l'article 272-32 du règlement de l'ANC n°2020-01. De ce fait les provisions relatives aux risques atomiques, au risque de terrorisme et aux risques spatiaux ne sont pas retraitées. Lorsque la provision ne peut être individualisée par type de risque, elle est retraitée en totalité dans les comptes combinés.

- Provision mathématique des rentes non-vie

Conformément aux dispositions de l'article R343-7 du Code des Assurances et à l'article 143.2 du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-11 du 26 novembre 2015, ces provisions représentent la valeur actuelle des engagements de l'entité en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.

Les provisions sont calculées selon une méthode déterministe, à partir de la table de mortalité TD 88-90 avec un taux d'actualisation de 60% du TME (taux moyen sur les 24 mois précédents la clôture) majoré de 10 point de base et plafonné à 4%. Au 31 décembre 2024, ce calcul aboutit à 1.92%.

Pour les rentes dites « Hors Loi de 1974 », pour lesquelles les majorations restent à la charge de l'entité, un taux de majoration de 2.00% est également appliqué.

Le montant obtenu est majoré d'un taux de frais au titre des frais futurs de gestion. Ce taux de frais correspond aux frais de gestion, spécifiques au service des rentes, projetés suivant la durée du portefeuille des rentes de chaque société. Les frais de gestion futurs projetés sont actualisés au même taux réglementaire sans hypothèse d'inflation future.

Les frais d'acquisition reportés afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

Opérations de réassurance

Les opérations d'acceptations en réassurance en provenance des cédantes sont comptabilisées sans décalage dans les comptes des cessionnaires. Les comptes non reçus à la date de clôture de l'inventaire sont estimés conformément aux dispositions de l'article 152-1 du règlement de l'ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance. Les opérations de réassurance entre sociétés incluses dans le

périmètre de combinaison sont éliminées pour l'établissement des comptes combinés.

3.3.11 Monnaies étrangères

Les modes et méthodes d'évaluation retenus sont ceux définis par l'article R 341-7 du Code des assurances, imposant notamment de convertir les opérations en devises en euros d'après les cours de change constatés à la date de clôture des comptes. Les écarts de change sont enregistrés dans le compte de résultat.

3.3.12 Impôts différés

Après imputation d'une partie des déficits fiscaux générés sur les pertes antérieures, le montant inscrit qui s'élevait à 5.954 k€ au 31 décembre 2024 a été porté à 4.388 k€ au 31 décembre 2025 en impôt différé actif. Par prudence, ce montant ne prend pas en compte les déficits fiscaux dont disposent certaines sociétés incluses dans le périmètre de combinaison, lorsque des doutes existent sur la capacité desdites entreprises à imputer effectivement ces déficits sur des excédents futurs.

Par ailleurs des impôts différés ont été constatés en cas de différence temporaire entre la valeur comptable d'un actif et sa valeur fiscale conformément à l'article 272-8 du règlement de l'ANC n° 2020-01 notamment sur l'élimination de la provision d'égalisation.

3.3.13 Réserves

Les réserves réglementées ont été maintenues dans les capitaux propres.

Les réserves de capitalisation enregistrées dans les comptes sociaux des sociétés d'assurance vie sont inscrites dans les réserves propres. Ces réserves ne devant pas, dans un avenir prévisible, être repris dans les résultats des comptes sociaux des sociétés concernées, il n'est pas constaté de droit des assurés. Par ailleurs les dispositions de l'article 23 de la Loi de Finances pour 2011 ont modifié le statut fiscal de cette provision : les dotations (respectivement reprises) futures ne sont plus déductibles de l'impôt (respectivement réintégrées dans l'assiette taxable). En conséquence il n'y a pas lieu de constater d'impôt différé à l'occasion du retraitement des réserves de capitalisation inscrites dans les comptes sociaux.

3.4 Retraitements de combinaison

Les comptes combinés respectent les dispositions du plan comptable qui prévoient l'élimination générale des créances et des dettes réciproques entre entités incluses dans le périmètre de combinaison.

3.4.1 Homogénéisation des comptes annuels

Les comptes annuels des GIE sont présentés selon les règles édictées par le Code des assurances dans la mesure où leurs adhérents sont, dans la quasi-totalité des cas, des sociétés d'assurance.

3.4.2 Réserve de capitalisation

Les mouvements sur la réserve de capitalisation enregistrés dans les comptes annuels des sociétés d'assurance vie sont, pour l'établissement des comptes combinés, retraités en résultat.

3.4.3 Plus et moins-values de cessions intra-groupe

Conformément aux dispositions de l'ancien article R 345-3 du Code des assurances, les plus et moins-values réalisées sur des cessions, entre sociétés incluses dans le périmètre de combinaison, de placements admis en

couverture des engagements réglementés sont maintenues dans les comptes combinés.

3.4.4 Prêts et emprunts intra-groupe

Les prêts ou opérations assimilées consentis par une société incluse dans le périmètre de combinaison à une autre société du même périmètre, et les rémunérations qui y sont attachées sont éliminés pour l'établissement des comptes combinés.

3.4.5 Autres opérations internes

Sont également éliminés pour les besoins de la combinaison :

- les dividendes versés par des sociétés incluses dans le périmètre de combinaison à d'autres sociétés incluses dans ce même périmètre ;
- les provisions portant sur les opérations intra-groupe.

3.4.6 Traitement des écarts d'acquisition

Lorsque le prix payé pour l'acquisition d'une société intégrée dans le périmètre de combinaison est supérieur aux capitaux propres de ladite société, l'écart est inscrit à l'actif du bilan dans les « Actifs incorporels ».

Pour les sociétés immobilières, pour lesquelles il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, cet écart n'est pas amorti.

Pour les autres sociétés, on considère qu'il existe une durée prévisible d'utilisation de cette survalueur. Il arrive que cette durée ne puisse forcément être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, conformément aux prescriptions du règlement de l'ANC n°2020-01, cet écart est amorti sur une période de dix ans à partir de la date d'acquisition. Un test de dépréciation est effectué chaque année permettant de vérifier que la valeur nette comptable de chacun des actifs incorporels inscrit au bilan est inférieure à sa valeur de marché. Dans le cas contraire, une dépréciation de cet écart d'acquisition est comptabilisée, à hauteur de la différence entre la valeur comptable nette de l'actif concerné et sa valeur de marché. Ces éventuelles dépréciations ne sont jamais reprises. En cas d'écart d'acquisition négatif, si cet écart peut être rapproché d'un marché actif permettant une évaluation de celui-ci, une provision est constituée, et est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition.

3.4.7 Retraitement de la première consolidation d'une entité contrôlée exclusivement depuis plusieurs exercices

Conformément à l'article 211-11 du règlement n°2020-01 de l'ANC relative à la première consolidation d'une entité contrôlée exclusivement et détenue depuis plusieurs exercices, lorsqu'une entité contrôlée exclusivement et non consolidée ne peut plus être considérée comme non significative, elle est incluse dans le périmètre de consolidation. Son entrée dans le périmètre est alors comptabilisée comme si elle avait été consolidée depuis la date de prise de contrôle par l'entité consolidante. Toutefois, les résultats accumulés de cette entité depuis sa prise de contrôle ne sont pas comptabilisés en réserves à l'ouverture de l'exercice mais en résultat, après déduction des dividendes reçus par le groupe et le cas échéant de l'amortissement et la dépréciation de l'écart d'acquisition.

3.4.8 Changements de méthodes comptables

La Société a procédé à un changement de méthodes comptables obligatoire au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Selon l'article 112-1 du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, les entreprises d'assurance doivent appliquer les dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable, sous réserve des adaptations spécifiques prévues par le règlement ANC 2015-11. Le règlement ANC N° 2014-03 a été modifié par le règlement ANC N°2022-06 applicable de façon prospective pour les

exercices ouverts à partir du 1er janvier 2025. Ce règlement introduit notamment, une nouvelle présentation des informations en annexe.

Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable. Il n'a toutefois pas d'impacts significatifs sur les comptes au 31 décembre 2025, ni sur la présentation des états financiers.

Le cas échéant, les évolutions portent toutefois sur l'instauration d'une nouvelle présentation des informations suivantes en annexe.

Tableaux modifiés	Prescription par le PCA	Évolutions apportées par la réglementation ANC n°2022-06
Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé <i>Règlement ANC n°2014-03, Article 832-04</i>	Non	- Présentation via modèle de tableau des coûts d'emprunt immobilisés (incorporel et corporel)
Précisions sur les dettes (suretés réelles) <i>Règlement ANC n°2014-03, Article 832-16</i>	Non sauf pour les organismes relevant du code de mutualité (<i>Règlement ANC n°2015-11, Article 423-26</i>)	Présentation via modèle de tableau qui indique par dette : - Le montant de la dette ; - Le montant de la garantie.
Honoraire des commissaires aux comptes <i>Règlement ANC n°2014-03, Article 832-20</i>	Non	Ventilation des honoraires dans le compte de résultat entre la mission de certification des comptes et les autres services
Credits d'impôt <i>Règlement ANC n°2014-03, Article 833-2</i>	Non	Présentation via modèle de tableau qui distingue : - Crédit d'impôts recherche ; - Autres crédits d'impôts (à préciser)
Informations spécifiques des opérations non conclues aux conditions normales de marché <i>Règlement ANC n°2014-03, Article 834-1</i>	Non	Présentation sous forme d'un tableau d'une information déjà demandée par les textes. Pour rappel, ces informations ne sont pas requises pour les transactions effectuées (i) par la société avec les filiales qu'elle détient en totalité et (ii) entre sociétés sœurs détenues en totalité par une même société mère.
Engagements pris en matière de crédit-bail <i>Règlement ANC n°2014-03, Article 836-3</i>	Non	Présentation via modèle de tableau qui indique par contrats de crédit-bail : - Le montant des redevances restant à payer ; - Le prix d'achat résiduel.

Tableaux modifiés	Prescription par le PCA	Évolutions apportées par la réglementation ANC n°2022-06
Tableau d'amortissement (immobilisations corporelles et incorporelles) <i>Règlement ANC n°2014-03, Article 832-1</i>	Non	Le tableau des amortissements doit désormais intégrer : - La durée d'utilisation ; - Le mode d'amortissement.
Tableau des provisions (provision pour risques et charges) <i>Règlement ANC n°2014-03, Article 832-13</i>	Non	Le tableau des provisions doit désormais intégrer la distinction entre les provisions reprises utilisées / non utilisées.

COMPTES COMBINÉS

4 Informations sur les postes de bilan et de résultat

4.1 Pour l'actif du bilan

4.1.1 Ecart d'acquisition

Ecart d'acquisition	TOTAL	Centre Etoile	Monceau Agence Immobilier	Monceau International	Monceau Life and Pension	Partim	PRINCE HENRI	SOGIMME II	Valencia	Monceau Asset Management
Ecart d'acquisition	140 208	28 249	596	15 450	17 354	22 260	8 947	23 477	23 002	872
Amortissements des écarts d'acquisition	(28 620)			(10 743)	(17 354)					(523)
Ecart d'acquisition nets à la clôture	111 587	28 249	596	4 707	0	22 260	8 947	23 477	23 002	349

4.1.2 Placements

	2025			2024		
	Valeur Nette	Valeur de Réalisation	Différence	Valeur Nette	Valeur de Réalisation	Différence
Placements immobiliers	1 410 574	1 648 656	238 082	1 301 809	1 538 109	236 301
Actions et titres à revenus variables	1 855 131	2 110 596	255 465	1 814 591	1 911 442	96 851
Obligations et autres titres à revenus fixes	1 772 129	1 667 669	-104 460	1 596 723	1 504 814	-91 909
Unité de compte - immobilier	671 122	671 122	0	828 156	828 156	0
Unité de compte - mobilier	4 155 259	4 155 259	0	3 821 576	3 821 576	0
Autres placements	828 539	857 450	28 912	1 061 707	1 090 156	28 449
Total des placements	10 692 754	11 110 753	417 999	10 424 561	10 694 253	269 692
Total des placements cotés	8 095 088	8 086 791	-8 296	8 080 816	8 207 554	126 739
Total des placements non cotés	2 597 667	3 023 962	426 295	2 343 745	2 486 699	142 953
Part des placements d'assurance Non Vie	798 473	942 241	143 769	787 887	896 564	108 677
Part des placements d'assurance Vie	9 559 543	9 636 577	77 034	9 278 047	9 315 069	37 022

Sont inclus dans ce tableau les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats vie en unités de comptes.

4.1.3 Exposition aux risques souverains des pays de la zone euro ayant bénéficié d'un plan de soutien

Néant

4.1.4 Autres créances

Postes du bilan	2025.12										2024.12
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Part - 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Part + 1 an	Part + 5 ans	Montant net
Entreprises d'assurance	64 577		64 577	64 577	-	-	-	-	-	-	29 184
Personnel	(716)		(716)	(716)	-	-	-	-	-	-	(1 008)
État, Organismes sociaux (dont impôts différés, cf détail au § 7.9)	21 033		21 033	21 033	-	-	-	-	-	-	2 254
Débiteurs divers	44 259		44 259	44 259	-	-	-	-	-	-	27 938
Autres entreprises	24 924	(13)	24 911	24 911	-	-	-	-	-	-	28 611
Personnel	311		311	311	-	-	-	-	-	-	242
État, Organismes sociaux (dont impôts différés, cf détail au § 7.9)	6 079		6 079	6 079	-	-	-	-	-	-	6 557
Débiteurs divers	18 534	(13)	18 521	18 521	-	-	-	-	-	-	21 813
Total	89 500	(13)	89 488	89 488	-	-	-	-	-	-	57 795

4.2 Pour le passif du bilan

4.2.1 Evolution des capitaux propres

	Fonds d'établissement	Réserves combinées	Résultat combiné	Autres	Dividendes versés	Total
Situation à la clôture 2024	382 688	834 107	36 464			1 253 259
Variation de périmètre	-	(500)	-	-	-	(500)
Affectation du résultat N-1	-	36 696	(36 464)	-	-	232
Résultat de l'exercice			46 828			46 828
Écarts de réévaluation	-	-	-	-	-	-
Fonds de dotation avec droit de reprise						-
Variations de capital	4 314	(72)				4 242
Autres	-	(5 193)	-			(5 193)
Situation à la clôture	387 002	865 038	46 828	-	-	1 298 868

4.2.2 Passifs subordonnés

Néant.

4.2.3 Engagements de retraite

Au cours de l'exercice 2025, les reprises sur les provisions pour engagements de retraite s'élèvent à 278 k€ et portent la provision totale à 2.497 k€ dans les comptes combinés.

4.2.4 Provisions techniques à la clôture (Vie)

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Provisions techniques	4 508 022	4 223 906
Provisions techniques relatives aux contrats en unités de compte	4 825 055	4 649 951
Total	9 333 077	8 873 857

Provisions techniques vie	2025	2024
Provisions pour sinistres à payer	212 587	33 926
Provisions pour égalisation	-	-
Provisions mathématiques	4 169 339	4 049 608
Provisions pour participations aux bénéfices	126 097	140 371
Autres provisions techniques	-	-
Total	4 508 022	4 223 906

COMPTES COMBINÉS

4.2.5 Participation des adhérents aux résultats techniques et financier

	Exercice		
	2025	2024	2023
Participation aux résultats totale :	119 714	101 156	120 830
Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	133 988	113 384	123 421
Variation de la provision pour participation aux excédents	-14 274	-12 227	-2 591
Participation aux résultats des opérations vie (3)			
Provisions mathématiques moyennes (1)	2 794 707	2 709 851	2 674 234
Montant minimal de la participation aux résultats	79 642	59 570	57 239
Montant effectif de la participation aux résultats (2) :	80 213	70 234	77 291
Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	94 488	82 461	79 881
Variation de la provision pour participation aux excédents	-14 274	-12 227	-2 591

(1) demi somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture, correspondant aux opérations visées au (3).

(2) Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux opérations visées au (3).

(3) Opérations individuelles et collectives souscrites sur le territoire français à l'exception des opérations à capital variable et des contrats relevant des articles L.441-1 et L.144-2.

4.2.6 Provisions techniques à la clôture (non-vie)

Provisions techniques non vie	2025	2024
Provisions pour cotisations non acquises	73 687	70 732
Provisions pour sinistres à payer	497 008	511 085
Provisions pour égalisation	11 308	9 345
Provisions mathématiques de rentes	17 460	18 278
Provisions pour risques en cours	3 507	4 891
Provisions pour participations aux bénéfices & ristournes	-	-
Autres provisions techniques	-	-
Total	602 970	614 331

4.2.7 Provisions pour risques et charges

	2025
Provisions pour risques	1 567
Provisions pour litiges	1 400
Provisions pour amendes et pénalités	
Provisions pour pertes de change	
Provisions pour moins-values sur titres gérés	
Prov. Perte de cautionnement à l'étranger	
Autres provisions pour risques	167
Provisions pour créances douteuses	
Provisions pour charges	7 808
Provisions pour imposition différée	
Provisions pour impôts	
Provisions pour restructuration	
Provisions pour pensions et retraites	2 497
Prov. avances de comm. des réassureurs	
Provisions pour charges à répartir	
Autres provisions pour charges - non courant	5 311
Provisions pour congés anniversaires	
Fonds dédiés	
Total	9 376

4.2.8

Evolution de la sinistralité (non-vie)

Année d'inventaire	Année de survenance		
	2021	2022	2023
Exercice 2023			
Règlements	115 593	145 027	96 098
Provisions	38 781	88 878	128 540
Total charge de sinistres	154 375	233 905	224 638
Primes Acquisés	216 222	224 044	236 969
Ratio S/P	71,40%	104,40%	94,80%

Année d'inventaire	Année de survenance			
	2021	2022	2023	2024
Exercice 2024				
Règlements	119 065	166 899	157 228	95 175
Provisions	33 236	68 190	69 629	107 991
Total charge de sinistres	152 301	235 089	226 857	203 166
Primes Acquisés	217 052	224 989	248 679	287 816
Ratio S/P	70,17%	104,49%	91,23%	70,59%

Année d'inventaire	Année de survenance				
	2021	2022	2023	2024	2025
Exercice 2025					
Règlements	124 201	182 015	170 220	146 302	106 473
Provisions	21 630	45 625	45 222	58 141	129 426
Total charge de sinistres	145 830	227 640	215 442	204 443	235 899
Primes Acquisés	217 026	225 135	251 560	294 568	338 617
Ratio S/P	67,19%	101,11%	85,64%	69,40%	69,67%

4.2.9

Autres dettes

Postes du bilan	2025.12								2024.12
	Montant net	Part - 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Part + 1 an	Part + 5 ans	Montant net
Entreprises d'assurance	109 737	109 737	-	-	-	-	-	-	67 871
Dépôts et cautionnements	1	1	-	-	-	-	-	-	1
Autres emprunts	15 570	15 570	-	-	-	-	-	-	5 538
Personnel	5 297	5 297	-	-	-	-	-	-	3 476
Etat, Organismes sociaux	46 859	46 859	-	-	-	-	-	-	37 028
Autres dettes	42 010	42 010	-	-	-	-	-	-	21 828
Autres entreprises	104 859	104 250	-	-	-	-	-	-	92 941
Dépôts et cautionnements	40	40	-	-	-	-	-	-	40
Dettes fournisseurs	3 792	3 792	-	-	-	-	-	-	4 884
Personnel	1 705	1 705	-	-	-	-	-	-	1 623
Etat, Organismes sociaux	12 909	12 909	-	-	-	-	-	-	5 480
Autres dettes	13 975	13 975	-	-	-	-	-	-	8 910
Total	214 027	214 027	-	-	-	-	-	-	160 819

4.2.10

Engagements hors bilan

	2025	2024
1/ Engagements reçus		
2/ Engagements donnés :	149 347	152 986
2a/ Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
2b/ Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c/ Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	149 347	152 986
2d/ Autres engagements donnés		
3/ Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	52 551	49 514

COMPTES COMBINÉS

4.3 Pour le compte de résultat

4.3.1 Chiffre d'affaires par pays

	Exercice	
	2025.12	2024.12
France	573 113	519 710
Luxembourg	677 178	422 542
Belgique	4 264	5 380
Total	1 254 555	947 633

4.3.2 Chiffre d'affaires – non-vie

	Exercice 2025.12			Exercice 2024.12		
	Affaires Directes	Acceptations	Total	Affaires Directes	Acceptations	Total
Chiffre d'affaires brut	226 496	77 210	303 705	217 693	42 098	259 791
Primes cédées ou rétrocédées	(397)	(9 157)	(9 554)	(385)	(13 788)	(14 173)
Chiffre d'affaires net	226 099	68 052	294 151	217 308	28 310	245 618

4.3.3 Cessions et rétrocessions (non-vie)

	Exercice 2025.12			Exercice 2024.12		
	Affaires Directes	Acceptations	Total	Affaires Directes	Acceptations	Total
Primes cédées	(397)	(9 157)	(9 554)	(385)	(13 788)	(14 173)
Variation des provisions de P.N.A à la charge des réassureurs						
Autres produits techniques						
Prestations et frais payés à la charge des réassureurs	1	5 120	5 121	12	14 211	14 223
Variation des provisions de sinistres à la charge des réassureurs	(804)	(7 087)	(7 891)	348	(21 342)	(20 994)
Variation des autres provisions techniques part à la charge des réassureurs	481		481	(621)		(621)
Commissions de réassureurs	173	15	189	2 048	516	2 563
Résultats techniques	(546)	(11 110)	(11 656)	1 402	(20 404)	(19 002)
Intérêts versés aux réassureurs	(178)		(178)	(401)		(401)
Valeurs remises en nantissements des cessions		52 551			49 514	

4.3.4

Chiffre d'affaires - vie

	Exercice 2025.12	Exercice 2024.12	Variation
Chiffre d'affaires brut	906 586	640 132	42%

4.3.5

Produits financiers techniques et non techniques nets de charges

Les écarts entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement de titres à revenus fixes (surcôtes / décôtes) constatés dans les comptes sociaux des entreprises intégrées dans le périmètre de combinaison apparaissent dans les comptes combinés pour 3.626 k€ en "Autres produits de placements" et 19.975 k€ en "Autres charges de placements", contre respectivement 5.440 k€ et 19.410 k€ en 2024.

Libellé	Non Vie	Vie	Autres	2025.12	2024.12
Revenus des placements	15 610	95 011	1 366	111 987	88 523
Autres produits des placements	3 694	10 438	9 928	24 059	23 864
Profits provenant de la réalisation des placements	20 995	153 167	5 128	179 291	164 434
Ajustement ACAV (Plus values)	-	177 134	-	177 134	218 500
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	982	5 894	1 619	8 495	3 898
Autres charges des placements	1 349	50 102	13 266	64 717	48 456
Pertes provenant de la réalisation des placements	4 886	20 089	10 957	35 932	20 715
Ajustement ACAV (Moins values)	-	65 355	-	65 355	61 702
TOTAL	33 082	294 309	- 9 420	317 972	360 549

4.3.6

Frais généraux

Les frais généraux propres des sociétés intégrées dans la combinaison, à l'exclusion des commissions versées aux apporteurs ou cédantes, s'élèvent à 96 009 k€ en 2025 contre 78 579 k€ en 2024 soit une augmentation de 22,2%.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- les frais de règlement des sinistres, qui incluent notamment les frais propres des services de gestion des sinistres ou exposés à leur profit, les frais de contentieux liés aux sinistres ;
- les frais d'acquisition, qui incluent notamment les frais des services chargés de l'établissement des contrats ou exposés à leur profit ;
- les frais d'administration qui incluent notamment les frais des services chargés de la surveillance du portefeuille, de la réassurance acceptée ou cédée ou exposés à leur profit ;
- les charges de placement qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements ;
- les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à l'une des destinations ci-dessus.

Par activité et par destination, ces frais propres se ventilent comme suit :

COMPTES COMBINÉS

	2025.12	2024.12	Variation
FRAIS NON VIE			
Coût d'acquisition	- 10 967	- 9 579	14,5%
Gestion des prestations	- 6 689	- 7 216	-7,3%
Administration	- 7 616	- 7 809	-2,5%
Autres charges	- 13 485	- 8 881	51,8%
Gestion des placements	- 1 033	- 430	140,6%
Total	- 39 790	- 33 915	17,3%
FRAIS VIE			
Coût d'acquisition	- 35 592	- 27 209	30,8%
Gestion des prestations	- 2 567	- 4 446	-42,3%
Administration	- 8 467	- 10 657	-20,6%
Autres charges	- 4 921	- 1 666	195,4%
Gestion des placements	- 4 672	- 686	581,3%
Total	- 56 219	- 44 664	25,9%
TOTAL DES FRAIS			
Coût d'acquisition	- 46 558	- 36 788	26,6%
Gestion des prestations	- 9 256	- 11 663	-20,6%
Administration	- 16 083	- 18 466	-12,9%
Autres charges	- 18 406	- 10 547	74,5%
Gestion des placements	- 5 706	- 1 115	411,6%
Total	- 96 009	- 78 579	22,2%

4.3.7 Décomposition par pays des paiements d'impôts sur les sociétés

38.821 k€ d'impôts sur les résultats ont été acquittés dans les pays suivants :

- En France : 37.725 k€
- Au Luxembourg : 669 k€
- En Belgique : 427 k€

4.3.8

Décomposition de l'impôt différé

	2025
Différences temporaires	
Ecart de valeur liquidative sur OPCVM	-
ID Opération sur OPCVM	
Provisions pour dépréciation à caractère durable	(8 074)
ID PDD sur OPCVM	
ID PDD sur Immo	(8 074)
ID PDD sur TSDI et TP	
Participation des salariés	-
ID Participation des salariés	
Provisions techniques réintégrées	(24 641)
ID PSAP non déductible	
ID PREC non déductible	352
ID Autres provisions non admises fiscalement	(24 993)
Reports fiscaux déficitaires	9 266
ID Reports déficitaires	9 266
Autres différences temporaires	7 662
ID Organic	
ID Indemnité précarité	
ID Sursis d'imposition	
ID Provisions pour ristournes	
ID Provision pour égalisation non déductible	
ID Provision pour IDR et médailles du travail	517
ID Retraitement valeurs mobilières suite entrée en fiscalité	
ID Retraitement valeurs immobilières suite entrée en fiscalité	
ID Retraitement provision pour égalisation suite entrée en fiscalité	
ID Retraitement Primes décotes suite entrée en fiscalité	
ID Amort écart de dotation suite entrée en fiscalité	
ID Effort construction	
ID Autres charges comptab. non déduites	
ID MV sur vente immo interne IF	
Impôts différés actif	7 145
TOTAL	(15 786)

5 Autres informations

5.1 Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Au cours de l'exercice 2025, les honoraires versés par les entités incluses dans le périmètre de combinaison à

COMPTES COMBINÉS

leurs commissaires aux comptes en rémunération de leur mandat se sont élevés à 1270 k€ :

- 482 k€ pour le cabinet Deloitte ;
- 473 k€ pour le cabinet Mazars ;
- 223 k€ pour le cabinet Burette;
- 92 k€ pour les autres cabinets.

5.2 Effectifs

Les cinq GIE de moyens communs constitués entre plusieurs membres du groupe (le Service central des mutuelles, la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance, Monceau gestion immobilier et Monceau assurances dommages et le GIE Direction Monceau Assurances) et leurs adhérents employaient ensemble 388 personnes au 31 décembre 2025 contre 352 à la fin de l'exercice précédent. Leurs filiales établies hors de France incluses dans le périmètre de combinaison occupaient 135 salariés au 31 décembre 2025.

Par statut, l'évolution de ces données est résumée dans le tableau suivant :

	2025	2024
Direction	33	37
Cadres	240	195
Employés	298	294
Total	571	526

Bilan

ACTIF	2025			2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	-		-	
Frais d'établissement (II)	-		-	
Immobilisations incorporelles :				
Frais de développement	-		-	
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	683 783		683 783	
Fonds commercial	-		-	
Autres immobilisations incorporelles	-		-	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	-		-	
Immobilisations corporelles :				
Terrains	-		-	
Constructions	-		-	
Installations techniques, matériel et outillage industriels Autres immobilisations corporelles	-	-	-	
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	-		-	
Immobilisations financières (1) :				
Participations	-		-	
Créances rattachées à des participations	-		-	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-		-	
Autres titres immobilisés	-		-	
Prêts	-		-	
Autres immobilisations financières	-		-	
Total de l'actif immobilisé (III)	683 783	-	683 783	
(1) Dont à moins d'un an				

ACTIF	2025			2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Stocks et en-cours :				
Matières premières et autres approvisionnements En-cours de production	-		-	
Produits finis	-		-	
Marchandises	-		-	
Avances et acomptes versés sur commandes Créances ⁽²⁾ :	-		-	
Créances Clients et Comptes rattachés	-		-	
Autres créances	299 670		299 670	
Charges constatées d'avance	-		-	
Capital souscrit appelé, non versé	-		-	
Valeurs mobilières de placement :				
Actions propres	-		-	
Autres titres	3 999 998		3 999 998	
Instruments financiers à terme et jetons détenus	-		-	
Disponibilités	87 869		87 869	
Total de l'actif circulant (IV)	4 387 537	-	4 387 537	
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	5 071 320	-	5 071 320	
(2) Dont à moins d'un an				

PASSIF	2025	2024
Fonds d'établissement	4 500 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport Écarts de réévaluation	-	
Écart d'équivalence	-	
Réserves :		
Réserve légale	-	
Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées	-	
Autres réserves	-	
Report à nouveau	-	
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]	- 879 357	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	-	
Total des capitaux propres (I)	3 620 643	
Provisions pour risques Provisions pour charges	610	
Total des provisions (II)	610	
Emprunts obligataires convertibles	-	
Autres emprunts obligataires	-	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Instruments financiers à terme	-	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 106	
Dettes fiscales et sociales	12 515	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	
Autres dettes	1 378 446	
Produits constatés d'avance	-	
Total des dettes ⁽¹⁾ (III)	1 450 067	
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	5 071 320	
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours) (2) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat

	2025	2024
Produits d'exploitation :		
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Montant net du chiffre d'affaires		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits	296 933	
Total des produits d'exploitation (I)	296 933	
Charges d'exploitation :		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-	
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes ⁽¹⁾	950 149	
Impôts, taxes et versements assimilés	3 284	
Salaires	154 200	
Cotisations sociales	36 997	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	-	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	610	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges	1 930	
Total des charges d'exploitation (II)	1 147 169	
(1) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		

	2025	2024
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 850 236	
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	-	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	-	
Produits financiers :		
De participation ⁽²⁾		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé ⁽²⁾	-	
Autres intérêts et produits assimilés ⁽²⁾		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (V)	-	
Charges financières :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées ⁽³⁾		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	-	
Total des charges financières (VI)	-	
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	-	
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	- 850 236	
Produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles (VIII)		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-	
Participation des salariés aux résultats (IX)	29 121	
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	296 933	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 176 290	
BENEFICE OU PERTE	- 879 357	
(2) Dont produits concernant les entités liées (3) Dont intérêts concernant les entités liées		

Annexe aux comptes

Sauf mention contraire, les sommes portées dans la présente annexe sont exprimées en euros et sont arrondies à l'euro le plus proche.

1. Faits marquants

La SGAM Monceau assurances, dont les statuts ont été adoptés le 19 décembre 2024, a pour activité principale de nouer et gérer des relations financières fortes et durables avec les affiliées.

Elle peut également prendre et gérer des participations dans les entreprises d'assurances ou de réassurance selon les seuils fixés par la législation en vigueur. A ce titre, elle :

- Organise la solidarité financière entre les affiliées
- Facilite l'accès éventuelle aux ressources nécessaires aux activités des affiliées, notamment par la mise à disposition de moyens humains et matériels,
- Etablit une politique commerciale cohérente
- Evalue les moyens nécessaires au développement du nouvel ensemble et sert de support à l'organisation commune des activités des affiliées
- Propose une politique de communication aux affiliées
- Définit la stratégie du groupe prudentiel
- Assure un mécanisme de maîtrise des risques du groupe
- Coordonne la mise en œuvre des orientations stratégiques et des politiques communes
- Organise la gouvernance et le pilotage du groupe
- Coordonne les fonctions clés des affiliées du groupe
- Exerce un contrôle effectif des affiliées
- Etablit les comptes combinés du groupe. Cette mission était dévolue jusqu'au 31 décembre 2024 à la Mutuelle Centrale de réassurance.

Au 31/12/2025, la SGAM Monceau assurances dégage une perte de 879 357 € au titre de son premier exercice comptable, d'une durée de 13 mois.



2. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

3. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03(du 4/06/2014), mis à jour des règlement ANC 2022-06 (du 4/11/2022).

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables fondamentaux que sont :

- le principe de continuité de l'exploitation : les comptes sont arrêtés sous l'hypothèse d'une poursuite de l'activité, afin notamment de permettre la comparabilité des exercices.
- le principe d'indépendance des exercices : ce principe, en relation directe avec le principe de la continuité, conduit à découper la vie de l'entreprise en exercices comptables, d'une durée fixée à 12 mois. Les différents utilisateurs de l'information comptable disposent ainsi d'une information périodique et comparable d'un exercice à l'autre.
- le principe de rattachement des charges aux produits : ce principe consiste à analyser les charges de l'exercice, déterminées en respectant le principe d'indépendance des exercices, et à les rattacher à l'exercice ou à des exercices ultérieurs selon que les produits correspondants sont constatés dans l'exercice ou non.
- le principe de prudence : il est appliqué de façon à ne pas transférer sur des exercices futurs des incertitudes présentes susceptibles de grever le patrimoine et le résultat de l'entreprise. Sa correcte application permet d'éviter d'établir des comptes caractérisés soit par des provisions excessives garantissant des résultats futurs, soit à l'inverse par l'absence ou l'insuffisance de provisions ou d'informations relatives à des opérations importantes ou significatives.
- le principe de permanence des méthodes : les méthodes comptables et la structure du bilan et du compte de résultat ne peuvent être modifiées d'un exercice sur l'autre, sauf dans des cas exceptionnels prévus par l'Autorité des Normes Comptables qui seront le cas échéant explicités et valorisés, afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.
- le principe d'importance relative, dit de matérialité : la régularité et la sincérité des comptes s'apprécient au regard de la connaissance que les dirigeants ont de la réalité et de l'importance relative des événements enregistrés.
- le principe de non-compensation : les éléments d'actif et de passif doivent être évalués séparément. Sauf cas exceptionnels prévus par l'Autorité des Normes Comptables, aucune compensation ne peut être opérée entre les postes d'actif et de passif du bilan, ou entre les postes de charges et de produits du compte de résultat.
- le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture : le bilan d'ouverture d'un exercice doit correspondre au bilan de clôture avant répartition de l'exercice précédent.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les valeurs mobilières achetées par l'entreprise sont classées en trois catégories dans le Plan comptable en fonction des motivations qui justifient leur détention :

- 
- Titres de participation : constituent des titres de participation les droits dans le capital d'autres personnes morales, qui, en créant un lien durable avec celles-ci, sont destinés à contribuer à l'activité de la société détentrice de ces droits, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle. D'une manière générale, les titres détenus sont classés en titres de participation lorsque la part détenue représente au moins 5 % du capital de la société émettrice.
 - Autres titres immobilisés et Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (T.I.A.P.) : il s'agit des titres, autres que les titres de participation, que l'entreprise a l'intention de conserver durablement ou qu'elle n'a pas la possibilité de revendre.
 - Valeurs mobilières de placement : sont classés en valeurs mobilières de placement les titres que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver durablement, acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance.

La cession de titres de participation et autre titres immobilisés dans les immobilisations financières se matérialise dans le compte de résultat par l'enregistrement de la valeur nette comptable des titres cédés en charges financières et de la valeur de vente des titres cédés en produits financiers.

La cession de valeurs mobilières de placement entraîne la comptabilisation de la plus ou moins-value de cession dans le compte de résultat.

4. Informations sur les postes du bilan

4.1. Actif

4.1.1. Immobilisations

Tableau des immobilisations - aménagement du cadre général	Début d'exercice	Ventilations des augmentations				
		Virements		Entrées		
		Poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT						
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	683 783					
Terrains						
Dont composant						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Const. Install. générales, agenc., aménag.						
Install. techniques, matériel et outillage ind.						
Installations générales, agenc., aménag.						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-					
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-					
TOTAL GENERAL	683 783					

Tableau des immobilisations - aménagement du cadre général	Ventilations des diminutions					Fin d'exercice
	Virements		Sorties			
	Poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service	
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT						
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						683 783
Terrains						
Dont composant						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Const. Install. générales, agenc., aménag.						-
Install. techniques, matériel et outillage ind.						-
Installations générales, agenc., aménag.						-
Matériel de transport						-
Matériel de bureau, informatique, mobilier						-
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						-
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-					-
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations						-
Autres titres immobilisés						-
Prêts et autres immobilisations financières						-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						-
TOTAL GENERAL	-	-		-		683 783

L'unique immobilisation à l'actif est la marque « Monceau assurances ».

4.1.2. Amortissements

Néant

4.1.3. Créances d'exploitation et autres créances

Les créances qui s'élèvent à 299 670€ correspondent à une créance de 2 736 € envers un organisme social et aux produits à recevoir pour 296 933 €.

Créances	Montant brut	Echéance à un an	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances de l'actif circulant	299 670	299 670	
Charges constatées d'avance			
Total	299 670	299 670	

4.1.4. Valeurs mobilières de placement

Valeurs brutes	01/01/2025	Acquisitions	Cessions	Transfert	31/12/2025
Actions cotées					
Obligations cotées					
VMP non libérés					
VMP non cotés					
Instruments de trésorerie		3 999 998			3 999 998
Total		3 999 998			3 999 998

4.1.5. Dépréciations des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement

Tableau des dépréciations	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				-
Dépréciations autres immobilis. financières				-
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients				
Autres dépréciations (VMP)				-
TOTAL		-	-	-



4.1.6. Disponibilités

Elles correspondent exclusivement au solde des comptes bancaires ouverts auprès d'établissements bancaires agréés pour un montant de 87 869 €.

4.2. Passif

4.2.1. Fonds d'établissement

Le fonds d'établissement est fixé à 4 500 000 € dont les affiliés sont CAPMA & CAPMI et la Mutuelle Centrale de Réassurance.

Les fonds ont été versés à 50/50 par ces deux dernières en avril 2025.

4.2.2. Provisions

Tableau des provisions					
Rubriques (a)	Montant à l'ouverture de	Augmentations : dotations de	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de
	l'exercice	l'exercice	Utilisées	Non- utilisées	l'exercice
Provisions pour risques					
Provisions pour charges			610		610
Total		610			610

La provision pour charges correspondant aux droits liés à la médaille du travail.

4.2.3. Dettes d'exploitation

Les dettes représentent les dettes fournisseurs pour 59 106 €, les autres dettes pour 1 378 446 € et à des dettes fiscales et sociales pour 12 515 €.

Dettes	Montant brut	Echéance à un an	Echéance à plus d'un an	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts et dette assimilées				
Fournisseurs et comptes rattachés	59 106	59 106		
Autres dettes	1390 961	1 390 961		
Produits constatés d'avance				
Total	1 450 067	1 450 067		

5. Note sur le compte de résultat

L'exercice dégage une perte de 879 357 €.

5.1. Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est une perte de 850 236 €.

5.1.1. Produits d'exploitation

Ils s'élèvent à 296 933 € et correspondent aux redevances de la marque « Monceau assurances » inscrite à l'actif du bilan et facturées à des entités du groupe.

5.1.2. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de 1 147 169 € se composent d'une quote-part du GIE « Direction Monceau assurances » dont la SGAM est membre pour 247 529 €, de prestations de services pour 283 709 € et pour 418 013 € d'honoraires.

5.1.3. Produits financiers

Néant

5.1.4. Charges financières

Néant

5.1.5. Produits exceptionnels

Néant.

5.1.6. Charges exceptionnelles

Néant.



6. Engagements donnés et reçus

6.1. Engagements donnés

- Néant

6.2. Engagements reçus

Néant

7. Autres informations

7.1. Combinaison des comptes

Information sur l'entité qui établit les états financiers consolidés	SGAM MONCEAU
Siège social	36, rue saint Pétersbourg 75008 PARIS
SIRET	940 475 023
Lieu où des copies des états financiers consolidés sont disponibles	36, rue saint Pétersbourg 75008 PARIS

La SGAM Monceau assurances a la charge d'établir les comptes combinés des entités éligibles au périmètre combiné.

7.2. Honoraires des commissaires aux comptes

Fortis Mazars	
Honoraires afférents à la certification des comptes hors taxes	62 594
Honoraires afférents aux autres services hors taxes	
Total hors taxes	62 594

Burette	
Honoraires afférents à la certification des comptes hors taxes	41 291
Honoraires afférents aux autres services hors taxes	
Total hors taxes	41 291

7.3. Autres informations

Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées			
Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie	Autres Informations
Néant			

**RAPPORT
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES**
SUR LES COMPTES
ANNUELS

06

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINÉS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la SGAM MONCEAU ASSURANCES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la Société de Groupe d'Assurance Mutuelle MONCEAU ASSURANCES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport à la commission d'audit et des risques assurantielle.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés " du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Evaluation des provisions pour sinistres à payer non-vie

Risque identifié

Les provisions pour sinistres non-vie, figurant au bilan au 31 décembre 2025 pour un montant de 497 Millions d'euros, représentent un des postes les plus importants du passif.

Elles correspondent à l'estimation, nette de recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non.

L'estimation des provisions techniques s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus ou tardifs, en utilisant des méthodes actuarielles selon les modalités décrites dans la note « 3.3.10. Provisions techniques non-vie » de l'annexe aux comptes combinés.

Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Procédure d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées.

Nous avons :

- Pris connaissance des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination des provisions et testé leur efficacité,
- Apprécié la pertinence des méthodes de calcul utilisées pour l'estimation des provisions,
- Apprécié le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des provisions (nombre de diagonales, nombre d'années de stabilisation),
- Apprécié la fiabilité des états produits par le groupe, retraçant les données historiques,
- Rapproché les données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité,
- Analysé le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles de sinistre (boni/mali du dénouement),
- Recalculé sur certains segments les provisions techniques sur la base d'échantillons,
- Vérifié le caractère approprié des informations fournies en annexe.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINÉS

Evaluation des provisions techniques vie

Risque identifié

Les provisions d'assurance vie correspondent aux engagements de votre société vis-à-vis des assurés.

Les provisions constituent un point clé de l'audit du fait de l'importance de ces provisions au passif du bilan de la société. Ces provisions techniques propres à l'assurance représentent 4,5 Md€ sur le passif du bilan combiné de la SGAM Monceau Assurances au 31 décembre 2025.

Les provisions d'assurance vie présentées dans le bilan de votre Groupe comprennent notamment les provisions mathématiques. Comme indiqué dans la note 3.3.9. « Provisions techniques vie » de l'annexe aux comptes combinés, les provisions mathématiques sont calculées à partir des tables de mortalité en vigueur, et en actualisant les flux en fonction des taux de rendement prévisionnels prudemment estimés des actifs figurant en représentation des engagements réglementés.

Ces estimations requièrent l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, et des modèles de calcul à utiliser

Compte tenu de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Procédure d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par le Groupe aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et mis en place notamment les procédures d'audit suivantes :

- Prendre connaissance des processus de contrôle en place pour alimenter le système de calcul avec les données de base issues des systèmes de gestion et tester l'efficacité des contrôles clés afférents,
- Apprécier le caractère raisonnable et la cohérence d'ensemble des hypothèses clés retenues pour la détermination des provisions,
- Réaliser un cadrage des provisions entre le logiciel de gestion et la comptabilité,
- Réaliser des travaux de récurrence sur un échantillon de provisions mathématiques d'épargne pour s'assurer de la cohérence des provisions,
- Vérifier le calcul des provisions mathématiques de retraite sur un échantillon de polices,
- Vérifier le calcul du provisionnement des majorations légales sur un échantillon de polices,
- Vérifier le calcul des PTS, de la couverture de la PMT par les PTS, et le calcul de la PTSC le cas échéant,
- Vérifier le calcul des PMT sur un échantillon de polices.

Evaluation des placements

Risques identifiés et principaux jugements

Dans le cadre de ses activités, le Groupe Monceau Assurances détient des placements à l'actif de son bilan qui sont évalués selon les modalités relatées dans la note 3.3.4 « Evaluation des placements » de l'annexe aux comptes combinés.

Nous considérons que l'évaluation des placements financiers constitue un point clé de notre audit qui requiert l'exercice du jugement par la Direction.

Au 31 décembre 2025, la valeur nette comptable des placements financiers du Groupe Monceau Assurances s'élève à 10 693 M€ (cf. note 4.1.2, des annexes des comptes combinés de SGAM Monceau Assurances), représentant 92.63 % de la valeur nette comptable du total des actifs.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance des contrôles clés relatifs à la gestion des placements.

Nous nous sommes assurés de la réalité et de l'exhaustivité des placements en :

- Obtenant une confirmation écrite des établissements bancaires,
- Rapprochant les portefeuilles financiers avec les relevés des dépositaires de banque et la comptabilité.

Nous nous sommes assurés de la correcte évaluation des placements financiers en testant les valorisations retenues et leur caractère raisonnable. Nous avons contrôlé la correcte dépréciation des titres le cas échéant. Nous avons apprécié le caractère approprié des tests de dépréciation mis en œuvre et les dépréciations éventuelles qui en résultent.

Nous avons :

- Contre-valorisé de manière exhaustive les placements cotés,
- Contrôlé par sondage la valorisation des titres non-cotés,
- Validé la méthode de provisionnement pour dépréciation retenue,
- Revu le calcul des éventuelles provisions pour dépréciation conformément aux méthodes retenues,
- Vérifié le caractère approprié de l'information fournie en annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes combinés des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes combinés adressés aux membres de l'Assemblée Générale à l'exception du point ci-dessous, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes combinés des informations prudentielles (couverture de la marge de solvabilité) extraites du rapport prévu par l'article L.355-5 du code des assurances pour les comptes combinés.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINÉS

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SGAM MONCEAU ASSURANCES par l'assemblée générale du 19 décembre 2024 pour les cabinets SEC Burette et FORVIS MAZARS SA.

Au 31 décembre 2025, les cabinets FORVIS MAZARS SA et le cabinet SEC Burette étaient dans la 1^{ère} année de leur mission en application du 6° du III de l'article L.820-1 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINÉS

Rapport à la commission d'audit et des risques assurantielle

Nous remettons à la commission d'audit et des risques assurantielle un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport à la commission d'audit et des risques assurantielle figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également à la commission d'audit et des risques assurantielle la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec la commission d'audit et des risques assurantielle pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Levallois-Perret et Paris, le 10 juin 2026

Les commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Burette

Jennifer Maingre Coudry

Alain BURETTE

Associée

Associé

RAPPORT DES COMMISSAIRES

AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

À l'assemblée générale de la SGAM MONCEAU ASSURANCES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société de Groupe d'Assurance Mutuelle MONCEAU ASSURANCES relatifs à l'exercice de 13 mois clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport à la commission d'audit et des risques assurantielle.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques

RAPPORT DES COMMISSAIRES

AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes à l'exception du point ci-dessous.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévus à l'article D.441-6 du code de commerce, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SGAM MONCEAU ASSURANCES par l'assemblée générale du 19 décembre 2024 pour les cabinets SEC Burette et FORVIS MAZARS SA.

Au 31 décembre 2025, les cabinets FORVIS MAZARS SA et le cabinet SEC Burette étaient dans la 1^{ère} année de leur mission en application du 6° du III de l'article L.820-1 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe à la commission d'audit et des risques assurantielle de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant

de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



Rapport à la commission d'audit et des risques assurantielle

Nous remettons à la commission d'audit et des risques assurantielle un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport à la commission d'audit et des risques assurantielle figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également à la commission d'audit et des risques assurantielle la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec la commission d'audit et des risques assurantielle pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Levallois-Perret et Paris, le 10 juin 2026

Les commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Burette

Jennifer Maingre Coudry

Alain BURETTE

Associée

Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

A l'Assemblée Générale de la SGAM Monceau Assurances,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société de groupe d'assurance mutuelle, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article R. 322-57 du code des assurances.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57 du code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.322-57 du code des assurances, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1- Convention cadre de prestation de services et contrat de convention de services avec le GIE Direction Monceau Assurances (DMA), et avenant

Date du conseil d'administration : 22 mai 2025

Avec le Groupement d'Intérêt Economique : Direction Monceau Assurances (DMA)

Membres du conseil d'administration concernés :

Monsieur Jérôme Sennelier, dirigeant du GIE DMA et Directeur Général de la SGAM Monceau Assurances

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES

AUX COMPTES

Nature :

Un contrat cadre de prestation de services portant sur l'externalisation de services exécutés par le personnel de direction employés par le GIE DMA a été signé le 1^{er} avril 2025 avec effet au 1^{er} avril 2025. Le contrat cadre prévoit une durée de 5 ans et les conventions de service annexées pour une durée d'un an, renouvelable tacitement pour des périodes annuelles à l'issue de la période initiale.

Modalités :

La refacturation des prestations est réalisée au réel des charges supportées.

Au 31 décembre 2025, le montant des prestations réalisées au profit de la SGAM Monceau Assurances est nul.

2- Convention cadre de prestation de services et contrat de convention de services avec SARP Europe

Date du conseil d'administration : 6 février 2025

Avec la société : SARP Europe

Membres du conseil d'administration concernés :

Monsieur Marc BILLAUD, Président de la SGAM Monceau Assurances et Président de la Mutuelle Centrale de Réassurance, qui contrôle indirectement la SARP Europe à 100% ;

Monsieur Jérôme Sennelier, Directeur Général de la SGAM Monceau Assurances et Directeur Général de la Mutuelle Centrale de Réassurance, qui contrôle SARP Europe à 100%.

Nature :

Un contrat cadre de prestation de services portant sur l'externalisation de services exécutés par le personnel de direction employés par la société SARP Europe a été signé le 4 février 2025 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025. Le contrat cadre prévoit une durée de 5 ans et les conventions de service annexées pour une durée d'un an, renouvelable tacitement pour des périodes annuelles à l'issue de la période initiale.

Modalités :

La refacturation des prestations est réalisée au réel des charges supportées.

Au 31 décembre 2025, le montant des prestations réalisées au profit de SGAM Monceau Assurances, comptabilisé en charge s'élève à 236 424 euros.

3- Contrat de licence de marques et de service d'image et de communication conclu par la SGAM Monceau Assurances avec Capma & Capmi, la Mutuelle de Réassurance, Monceau Générale Assurances, Monceau Retraite & Epargne et l'Umam

Date du conseil d'administration : 22 mai 2025

Avec la société : SGAM Monceau Assurances

Membres du conseil d'administration concernés :

- Madame Brigitte Baillot, Administratrice de la SGAM Monceau Assurances, Présidente de Capma & Capmi
- Monsieur Marc Billaud, Président du Conseil d'Administration de la SGAM Monceau Assurances, Administrateur de Capma & Capmi, Président de la Mutuelle Centrale de Réassurance Président de Monceau Retraite & Epargne, Président de Monceau Générale Assurances ;

- Monsieur Luc Bizard, Administrateur de la SGAM Monceau Assurances et Administrateur de Capma & Capmi ;
- Monsieur Daniel Bucheton, Administrateur de la SGAM Monceau Assurances et Administrateur de Capma & Capmi ;
- Madame Martine Dufrenne-Garric, Administratrice de la SGAM Monceau Assurances et Administratrice de Capma & Capmi ;
- Monsieur Denis Vilain, Administrateur de la SGAM Monceau Assurances et Administrateur de Capma & Capmi ;
- Monsieur Patrice Marchand, Administrateur de la SGAM Monceau Assurances, Administrateur Capma & Capmi, Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance et Administrateur de Monceau Retraite & Epargne ;
- Monsieur René Vandamme, Administrateur de la SGAM Monceau Assurances, Administrateur de Capma & Capmi, Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance, Administrateur de Monceau Retraite & Epargne et Administrateur de Monceau Générale Assurances ;
- Madame Danièle Crouzet, Administratrice de la SGAM Monceau Assurances et Administratrice de la Mutuelle Centrale de Réassurance ;
- Monsieur Abed Yacoubi Soussane, Administrateur de la SGAM Monceau Assurances et Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance ;
- Monsieur Jérôme Sennelier, Directeur Général de la SGAM Monceau Assurances, Directeur Général de Capma & Capmi, Directeur Général de la Mutuelle Centrale de Réassurance, Directeur Général de Monceau Générale Assurances, Représentant permanent de Monceau Générale Assurances au Conseil d'Administration de Monceau Retraite & Epargne.

Nature :

En date du 30 avril 2025, la SGAM Monceau Assurances a conclu un contrat de licence de marque exclusif avec :

- La Mutuelle Centrale de Réassurance
- Capma & Capmi,
- l'UMAM,
- Monceau Générale Assurances,
- Monceau Retraite & Epargne;

Le contrat est à effet du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 10 ans, renouvelable par tacite reconduction, pour les marques suivantes :

- « Monceau Assurances » : marque verbale enregistrée sous le numéro INPI 3108823, déposée le 29/06/2001 dans les classes 16, 35, 36 et 38 et renouvelée pour la dernière fois le 08/10/2021 ;
- « Groupe Monceau » : marque verbale enregistrée sous le numéro INPI 93491999, déposée le 15/11/1993 dans les classes 35, 36, 41 et 45 et renouvelée pour la dernière fois le 17/05/2024 ;
- « Monceau Assurances Conseil » : marque verbale enregistrée sous le numéro INPI 4423800, déposée le 29/01/2018 dans la classe 36.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Modalités :

La licence des marques évoquée est concédée contre une redevance forfaitaire égale à 0.05% de la contribution de chaque affilié au chiffre d'affaires combiné du groupe Monceau Assurances.

Au 31 décembre 2025, le montant de la redevance constaté en produit dans les comptes de la SGAM Monceau Assurances avec chaque signataire du contrat est de :

▪ La Mutuelle Centrale de Réassurance :	79 552.12 euros
▪ Capma & Capmi :	113 088.66 euros
▪ l'UMAM :	6 619.08 euros
▪ Monceau Générale Assurances :	79 552.12 euros
▪ Monceau Retraite & Epargne :	10 032.15 euros

Levallois-Perret et Paris, le 10 juin 2026

Les commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Burette

Jennifer Maingre Coudry

Alain BURETTE

Associée

Associé

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

MIXTE DU 25 JUIN 2026

| Résolutions votées à l'Assemblée Générale 114

07

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

MIXTE DU 25 JUIN 2026



RÉSOLUTIONS

À TITRE ORDINAIRE

Première résolution

Après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, l'assemblée générale approuve les comptes sociaux de l'exercice 2025 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration.

Résolution adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes, donne acte au conseil d'administration qu'il lui a été rendu compte des opérations visées à l'article R.322-57 du Code des assurances, effectuées au cours de l'exercice 2025, et approuve les conventions y afférentes.

Résolution adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

Après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, l'assemblée générale approuve les comptes combinés de l'exercice 2025 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration.

Résolution adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2025, 94.200 € bruts ont été perçus par les administrateurs au titre d'indemnités de temps passé, correspondant à un versement net de charges sociales de 63.446,33 €. Elle prend également acte qu'au cours du même exercice, les frais ont été remboursés sur présentation de notes de frais par les structures affiliées.

Résolution adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

L'assemblée générale ratifie la cooptation faite par le conseil d'administration de Mme Marielle Bougeard, administrateur nommé par l'entité affiliée Capma & Capmi, en remplacement de M. Daniel Bucheton, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat d'administrateur de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2030.

Résolution adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Résolution adoptée à l'unanimité

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 25 JUIN 2026



RÉSOLUTIONS

À TITRE EXTRAORDINAIRE

Première résolution

Afin de préciser dans les statuts que la SGAM Monceau Assurances établit les comptes combinés, par le biais d'une convention de combinaison et supprimer la possibilité, non réglementaire, pour la SGAM d'intégrer dans ce périmètre un périmètre de sous-combinaison, l'article 5 est modifié comme suit :

« ARTICLE 5– OBJET SOCIAL

5.1 – La SGAM Monceau Assurances a pour activité principale de nouer et gérer des relations financières fortes et durables avec les Affiliées. Elle peut également prendre et gérer des participations dans des entreprises d'assurance ou de réassurance selon les seuils fixés par la législation en vigueur. A ce titre, elle :

- [...],
- établit les comptes combinés du Groupe, qui comprendra les périmètres de sous-combinaison portés par les entités affiliées, par le biais d'une convention de combinaison, élabore le rapport d'évaluation interne des risques et de la solvabilité au niveau du Groupe et les rapports, états et documents réglementaires du Groupe. »

Résolution adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

Afin d'intégrer le changement de dénomination des commissions spécialisées et le comité d'audit et des risques groupe, les articles 12.1 et 17.7 sont modifiés comme suit :

« ARTICLE 12 – INFLUENCE DOMINANTE

La SGAM Monceau Assurances exerce une influence dominante sur les entreprises du Groupe, incluant les Affiliées et les Sous-Affiliées selon les modalités ci-après.

12.1 – La SGAM Monceau Assurances assure une coordination centralisée sur les décisions, y compris financières, des Affiliées et une cohérence du processus décisionnel au sein du Groupe :

Dans ce cadre, la SGAM Monceau Assurances :

- [...]

Dans ce cadre également, en amont de la prise de décision et en vue d'éclairer les organes décisionnels des Affiliées, des commissions spécialisées, en dehors du comité d'audit et des risques groupe, sont mis en place avec la participation des conseils d'administration des Affiliées pour contribuer à la prise de décisions éclairées, cohérentes et coordonnées. »

« ARTICLE 17 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

17.7 – Attributions

Les décisions ci-après relèvent de la compétence du conseil d'administration :

- [...]
- Établissement d'un règlement intérieur qui détermine les modalités de son fonctionnement et du comité d'audit et des risques groupe et des commissions spécialisées ;
- Création de commissions spécialisées adaptées aux risques de la SGAM Monceau Assurances chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen et dont le fonctionnement sera prévu dans le règlement intérieur. Il fixe librement la composition et les attributions des commissions qui exercent leur activité sous sa responsabilité ; [...]

Résolution adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Résolution adoptée à l'unanimité

NOTES



Main body of the page containing horizontal lines for writing notes.

Four horizontal lines for additional notes, located at the bottom right of the page.



Pour vous,
pour demain,
pour longtemps.



SGAM Monceau Assurances

Société de groupe d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances

Siret 940 475 023 00013 – Siège social : 36/38, rue de Saint-Pétersbourg - CS 70 110 - 75380 Paris cedex 08

Tél. : +33 1 49 95 79 79 - monceauassurances.com